

Réformes et discours sur l'immigration temporaire:
De nouvelles politiques au Québec?

Samuel Proulx-Chénard

Mémoire
Présenté
Au
Département de Science Politique

Comme exigence partielle au grade de
Maîtrise ès Arts (Science politique avec mémoire)
Université Concordia
Montréal, Québec, Canada

Avril 2020

© Samuel Proulx-Chénard, 2020

UNIVERSITÉ CONCORDIA
École des études supérieures

Nous certifions par les présentes que le mémoire rédigé

Par: Samuel Proulx-Chénard

Intitulé: Réformes et discours sur l'immigration temporaire: De nouvelles politiques au Québec?

et déposé à titre d'exigence partielle en vue de l'obtention du grade de

MAÎTRISE ès ARTS (Département de Science politique)

est conforme aux règlements de l'Université et satisfait aux normes établies pour ce qui est de l'originalité et de la qualité.

Signé par les membres du Comité de soutenance:

_____ Président
Dr. Antoine Bilodeau

_____ Superviseure/Directrice
Dr. Mireille Paquet

_____ Examineur
Dr. Daniel Salée

Approuvé par : _____
Dr. Daniel Salée, Directeur du programme d'études supérieures

_____ 2020 _____
André G. Roy
Doyen de la Faculté des Arts et Sciences

RÉSUMÉ

Réformes et discours sur l'immigration temporaire : De nouvelles politiques au Québec?

Samuel Proulx-Chénard, MA.

Université Concordia. 2020.

Ce mémoire vise à explorer un phénomène migratoire relativement récent au Québec et que plusieurs auteurs considèrent comme marquant un tournant en matière de politiques d'immigration. Plus précisément, cette recherche porte sur ce que l'auteure Catherine Dauvergne qualifie de *nouvelles politiques*. Celles-ci se caractériseraient par des mesures axées davantage sur l'économie de marché que sur des logiques de peuplement et d'intégration identitaire. Ces nouvelles politiques se traduisent par une préférence des gouvernements pour les programmes d'immigration temporaire et l'admission de main-d'œuvre issue de l'étranger afin de pallier les lacunes du marché de l'emploi. Notre recherche vise à vérifier cette thèse dans le cas du Québec et s'intéresse au discours gouvernemental légitimant ces politiques publiques en lien avec l'immigration temporaire.

Depuis quelques années, la hausse des taux d'admissions au Québec dans les programmes d'immigration temporaire témoigne d'un engouement affirmé pour l'immigration circulaire visant à combler les déficits de main-d'œuvre. C'est dans cet ordre d'idées que ce projet présente comme étude de cas l'évolution de l'État québécois et ses institutions en matière d'immigration temporaire entre 2003 et 2018, et ce, plus précisément en termes de discours et de politiques publiques. Cet exercice permet d'éclaircir le constat empirique de cet enthousiasme institutionnel pour l'immigration temporaire au Québec d'un point de vue étatique. À l'aide d'une méthodologie majoritairement qualitative s'inspirant de la littérature politique sur l'immigration, cette recherche propose d'examiner les données provenant d'un large corpus de documents de politiques publiques afin de pouvoir mieux situer le cas québécois en parallèle avec la littérature sur les nouvelles politiques d'immigration.

D'une part, cette recherche confirme l'hypothèse selon laquelle, d'un côté, de nouvelles politiques d'immigration au Québec marquent un tournant en facilitant toujours plus l'admission des ressortissants(es) temporaires, puis de l'autre, complexifient le processus de sélection et restreignent l'accès à la résidence permanente. D'autre part, cette recherche ne parvient toutefois pas à faire le constat de la « fin d'une ère » migratoire au Québec, et ce, autant du point discursif que politique. En effet, l'insistance sur l'intégration linguistique et socioculturelle reste un enjeu identitaire omniprésent dans le discours de l'État en immigration, puis il encourage explicitement les anciens ressortissants temporaires à transiter vers le statut permanent. Enfin, il ne s'agit que d'une confirmation partielle de la thèse de Dauvergne s'appliquant au cas d'étude québécois. Ces résultats de recherche ouvrent la porte à une réflexion plus profonde sur les implications et la pertinence de ce modèle appliqué au contexte provincial, ainsi que sur la nature de cette particularité québécoise en immigration.

AVANT-PROPOS & REMERCIEMENTS

Dans un premier temps, ce projet de recherche est dédié à tous et toutes m'ayant encouragé dans la démarche qu'est l'écriture d'un mémoire de maîtrise, mais aussi à ceux et celles qui m'ont aidé à accomplir cette tâche. Il s'agit d'un privilège qu'il faut reconnaître que de bénéficier du support émotionnel et financier d'un entourage généreux, et ce, autant à l'intérieur qu'à l'extérieur des enceintes de l'université. D'une part, j'aimerais donc remercier personnellement Sandrine, Lynne, Stéphan, Hélène, mais aussi tous mes amis(es) proches, faisant ou non partie du milieu universitaire, puis qui ont eu la patience et la générosité de réfléchir ces questions avec moi.

D'autre part, j'aimerais évidemment remercier toute l'équipe du comité de thèse et de révision pour les retours rapides et constructifs entourant la rédaction de ce mémoire. Plus spécifiquement, j'aimerais remercier D^{re} Mireille Paquet pour l'exercice de patience entourant le processus de recherche et surtout d'avoir balancé à merveille la proportion d'autonomie et d'encadrement nécessaire à cet exercice méthodologique pouvant s'avérer fastidieux. J'aimerais aussi remercier D^r Daniel Salée pour les retours et encouragements dans l'exercice de sa fonction d'examineur et de second lecteur.

Enfin, j'aimerais aussi dédier cette recherche aux chercheurs et chercheuses s'intéressant au domaine d'étude que ce sont les politiques d'immigration, un champ d'intérêt émergent en science politique et qui nécessite davantage d'adeptes de tous azimuts. Il s'agit d'un objet de recherche qui prendra de plus en plus d'importance au fil des prochaines décennies, or il n'y a pas de cause plus noble que de faire avancer la compréhension de ce processus complexe, et ce, autant du point de vue des personnes en situation de migration ou de déplacement que du point de vue de la gouvernance et des institutions responsables de la tâche difficile qu'est de veiller au bien commun.

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	1
La thèse des nouvelles politiques d'immigration	3
Questions, hypothèses et argumentaire	6
Présentation des chapitres	9
CHAPITRE 1 : PORTRAIT D'UN PHÉNOMÈNE MIGRATOIRE	12
Revue empirique de l'immigration temporaire au Québec	12
Partage des compétences et programmes d'immigration temporaire	12
Portrait statistique de la hausse des temporaires au Québec	16
Revue de littérature sur l'immigration temporaire	19
Un constat global : Le modèle de marché selon Boucher et Gest	19
La thèse de Catherine Dauvergne.....	21
Recension des écrits sur le travail temporaire au Canada	25
Recension des écrits sur le travail temporaire au Québec	28
CHAPITRE 2 : APPROCHE & DÉMARCHE MÉTHODOLOGIQUE	35
Cadre théorique	35
L'importance du discours en politique publique	35
Une analyse documentaire inspirée de l'approche de Vivian Schmidt	39
Méthodologie de recherche	42
Vérification des hypothèses de recherche	42
Données et méthode d'analyse	44
Critères d'inclusion/exclusion.....	47
Grille d'analyse discursive	49
CHAPITRE 3 : ANALYSE EMPIRIQUE DES MESURES LIÉES À L'IMMIGRATION TEMPORAIRE	51
Introduction	51
Chronologie des changements à la politique d'immigration québécoise	53
Facilitation et promotion de l'immigration temporaire	53
Complexification du système de sélection québécois	59
L'intensification du passage à la résidence permanente.....	64
Conclusions	69
CHAPITRE 4 : ANALYSE DISCURSIVE DE L'IMMIGRATION AU QUÉBEC	72
Introduction	72
Analyse discursive par type de document	73
Plans d'action/stratégiques	74
Consultations et Planifications publiques.....	81
Politiques et Projets de loi	92
Conclusions	97
CONCLUSION	100
Discussion des résultats.....	101
Un tournant dans la politique d'immigration au Québec	101
Discours de communication et immigration : l'exception québécoise.....	103
Limites de l'étude.....	106
Leçons et futures avenues de recherche	108
ANNEXES & FIGURES	112
Annexe A : Schéma appliqué de l'approche de l'institutionnalisme discursif.....	112
Annexe B : Liste des documents de politiques publiques soumis à l'analyse.....	113
Annexe C : Gabarit abrégé de la grille d'analyse.....	114
Annexe D : Modèle vierge de la grille d'analyse discursive.....	115
Annexe E : Tableau sur l'évolution de la politique d'immigration québécoise	118
BIBLIOGRAPHIE	120

INTRODUCTION

Mise en contexte

Après avoir perdu de l'attrait dans les années 1970, le recours des États occidentaux à de la main-d'œuvre étrangère temporaire est un phénomène qui prend de plus en plus d'ampleur. Depuis une quinzaine d'années, les rapports de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) et de la Commission globale sur la migration internationale (GCIM) met en lumière l'émergence d'un nouveau phénomène migratoire axé sur le travail à l'étranger (Pellerin, 2011, p. 57). Il s'agit plus précisément de la croissance significative de l'immigration temporaire dans le monde, notamment dans le but de répondre aux besoins de main-d'œuvre. L'engouement renouvelé des États à l'égard des programmes de travail temporaire et de mobilité internationale suscite de plus en plus l'intérêt du milieu académique et politique (Pellerin, 2011, p. 58). Comme l'indiquait l'OIM en 2008 dans un compte rendu officiel, la communauté d'experts en migration internationale soutient que « la quête d'un emploi [serait] au cœur de la plupart des mouvements migratoires du XXI^e siècle ».¹

En 2006, les travailleurs canadiens dotés d'un permis de travail et d'un statut de résidence temporaire ont excédé pour la première fois le nombre d'admissions permanentes (Bélanger & Candiz, 2014, p. 47). Autrement dit, on pouvait compter au Canada davantage d'immigrants temporaires que d'immigrants permanents, soit un afflux record de *travailleurs étrangers temporaires* (TÉT). Plus récemment, en 2013, alors que Statistiques Canada rapportait 259 024 nouveaux immigrants reçus en tant que résidents permanents², le nombre de travailleurs étrangers temporaires atteignait 386 406 (Elgersma, 2014, p. 1). Force est de constater que cette tendance ne va qu'en s'accroissant significativement. Si l'on considère qu'en 1996 le nombre de TÉT

¹ O.I.M. (2008). *La recherche de travail et de travailleurs sera au cœur des mouvements migratoires de ce siècle, selon le rapport 2008 sur l'état de la migration dans le monde*, [en ligne] consulté le 26-02-2020. URL: <https://www.iom.int/fr/statements/la-recherche-de-travail-et-de-travailleurs-sera-au-coeur-des-mouvements-migratoires-de-ce>

² Martel, Laurent & D'Aoust, Carol. (2016). *L'immigration permanente et temporaire au Canada de 2012 à 2014*. Rapport sur l'état de la population du Canada. Statistique Canada (Division de la démographie).

n'atteignait seulement que 52 000³, il faut alors s'interroger quant à la nature et l'ampleur de ce phénomène migratoire.

Au Québec, on observe des hausses considérables en termes de travailleurs étrangers temporaires à partir des années 2000. En effet, le nombre de TÉT entre 2002 et 2012 augmentait de 219% au total et plus des trois quarts d'entre eux travaillaient à Montréal (Gross, 2017, p. 104). En dehors de la métropole et en région, on observait également lors de cette période une hausse moyenne des travailleurs s'élevant à environ 255% (Gross, 2017 :104). En date du 31 décembre 2017, soit le plus récent recensement des résidents temporaires, plus de 87% des 368 029 permis canadiens de travail temporaire valides⁴ furent octroyés sans *Étude d'impact sur le marché du travail* (ÉIMT). Au Québec exclusivement, 38 436 immigrants temporaires⁵ avaient reçu un permis sans ÉIMT, et ce, seulement dans le Programme de Mobilité Internationale (ce qui exclut les TÉT). En d'autres termes, cela signifie qu'en plus d'une hausse significative des séjours temporaires, nous observons aussi une facilitation de l'accès au statut temporaire, notamment via des exemptions et des critères simplifiés.

Le Programme des TÉT est géré conjointement par le gouvernement fédéral – par le biais du ministère Immigration, Réfugié et Citoyenneté Canada (IRCC) ainsi que du ministère de l'Emploi et du Développement Social (EDSC) – et par les provinces. L'objectif principal de ce programme est de répondre aux besoins à court terme du marché du travail en procurant une main-d'œuvre issue de l'étranger, qui ne doit pas se substituer aux travailleurs canadiens (Elgersma, 2014, p.8). Cependant, lorsqu'on compare le taux de chômage provincial au nombre d'entrées temporaires, on s'aperçoit que cette logique ne tient vraisemblablement pas la route dans le cas du Québec. Comme les travailleurs étrangers temporaires ne peuvent être admis que lorsqu'aucune main-d'œuvre

³ Statistique Canada. (2018). « Étude : Dans quelle mesure les travailleurs étrangers temporaires étaient-ils temporaires? ». *Le Quotidien* (publié de 29 janvier), [en ligne] dernière consultation le 01-02-20, URL : <https://www150.statcan.gc.ca/n1/daily-quotidien/180129/dq180129b-fra.pdf>

⁴ Chiffres provenant des jeux de données ouverts sur le site officiel du Gouvernement du Canada en date du 31 décembre 2017 : Statistiques Canada. (2019). « Faits et chiffres 2017 - Aperçu de l'immigration – Résidents temporaires ». [en ligne] consulté le 30-12-2019. URL : <https://ouvert.canada.ca/data/fr/dataset/2bf9f856-20fe-4644-bf74-c8e45b3d94bd>

⁵ *Idem*. N.B : Il faut noter qu'il est mentionné « au minimum » en raison du fait que dans ce même jeu de données divisé par province de destination des permis octroyés au Canada, près de 80 000 d'entre eux appartiennent à la catégorie *NOT STATED*, ce qui nous permet d'établir un seuil minimum tout en garantissant qu'il y en a définitivement plus.

résidant au Québec n'est disponible, il faudrait normalement s'attendre à voir surgir une relation inversement proportionnelle entre le taux de chômage et l'augmentation du nombre de TÉT. Cependant, comme le souligne Dominique Gross (2017), si le taux de chômage demeure presque inchangé entre 2003 et 2008 (soit 7-9% en moyenne chaque année), on peut tout de même observer une hausse d'environ 70% du nombre de TÉT (p.104). Cela correspond à l'accroissement d'un taux d'acceptation de 4.35 à 6.24 travailleurs temporaires par milliers d'employés (Gross, 2017 :105). Cette situation démontre que le nombre de TÉT ne semble pas dépendre de la présence d'une demande proportionnelle de main-d'œuvre au Canada ou au Québec. Bien que l'existence d'une situation de plein emploi dans certains secteurs bien spécifiques puisse expliquer le manque à gagner, une augmentation si importante et disproportionnée soulève plusieurs interrogations.

La hausse significative de l'octroi de permis de travail temporaire au Québec s'accompagne d'efforts gouvernementaux visant à promouvoir cette catégorie d'immigration. En effet, la province a récemment mis en œuvre diverses politiques visant à faciliter les séjours temporaires. Seulement en 2012, on peut observer la mise en œuvre de plusieurs mesures à cet égard : une simplification du protocole d'entente visant à faciliter l'entrée de certains travailleurs étrangers temporaires au Québec, une facilitation de l'octroi d'un permis de travail à certains diplômés d'un programme québécois de formation professionnelle, ainsi que l'entrée en vigueur du processus simplifié pour le traitement des demandes des employeurs pour l'embauche de travailleurs étrangers temporaires. Face à ce changement, ce mémoire vise à mieux comprendre la croissance des TÉT au Québec par le biais de l'analyse des programmes de l'État québécois et des discours liés à ceux-ci.

La thèse des nouvelles politiques d'immigration

Le cas du Québec semble concorder avec des tendances internationales. En effet, plusieurs analyses notent une croissance de l'utilisation des permis d'immigration temporaires à des fins de travail dans plusieurs régions du monde (Boucher et Gest, 2018). Alors que les statuts de travailleur temporaire ont longtemps été la seule modalité d'immigration pour plusieurs pays tels que Singapour, la Chine ou encore les pays du Golfe (Koweït, Bahreïn, Oman, Arabie Saoudite), les recherches actuelles démontrent que ces modalités sont maintenant de plus en plus visibles dans

des « société de peuplement » (Boucher et Gest, 2018; Dauvergne, 2016). Dans le cadre des études migratoires, le qualificatif de « société de peuplement » (*Settler societies*) est utilisé pour décrire des pays qui ont utilisé l'immigration à des fins d'édification nationale, le plus souvent dans le cadre de processus de colonisation. Ces pays incluent les États-Unis, l'Australie, la Nouvelle-Zélande et, bien entendu, le Canada. Plusieurs travaux influents en études migratoires ont soutenu que la politique et les politiques d'immigration dans les « sociétés de peuplement » sont qualitativement différentes de ce qui se déroule en Europe ou dans d'autres régions du monde (e.g. Freeman, 1995; Hollifield, 2004; Jopke, 2001). En particulier, selon ces analyses, ces pays se distingueraient par des politiques d'immigration comparativement plus ouvertes et par leur priorisation de l'immigration permanente à des fins de développement économique, social et démographique.

Cette distinction est de plus en plus remise en cause par des auteurs qui démontrent que les politiques d'immigration des « sociétés de peuplement » s'éloignent de plus en plus de l'idéaltype décrit ci-haut (Boucher et Gest, 2018; Dauvergne, 2008; Faist, 2013; Hollifield, 2004; Pellerin, 2011; Sheller & Ury, 2006). Ce mémoire interpelle tout particulièrement la thèse de Catherine Dauvergne, présentée dans l'ouvrage *The New Politics of Immigration and the End of Settler Societies* (2016). Selon Dauvergne, l'évolution des programmes et des débats politiques autour de l'immigration dans les « sociétés de peuplement » converge considérablement avec ceux des pays d'Europe et d'autres régions du monde. Cette convergence sonne la fin de la distinction des « sociétés de peuplement » dans le domaine migratoire et l'émergence de nouvelles politiques plus économistes et restrictives. En quoi consistent donc ces nouvelles politiques?

Dauvergne (2016) soutient que depuis plus d'une décennie, les principes fondateurs des « sociétés de peuplement » s'effritent progressivement pour laisser place à de nouvelles politiques d'immigration s'appuyant sur le travail temporaire et privilégiant un séjour toujours plus court ou indéterminé des immigrants. Ce changement remet en question la garantie d'immigration permanente et de l'établissement à long terme dans ces pays. Les actions publiques engendrées par l'agenda économique des nouvelles politiques priorisent davantage l'employabilité des nouveaux arrivants et la rapidité d'accès au marché du travail. Dauvergne (2016) montre bien comment ces pays ont complexifié leurs systèmes d'immigration et établis des obstacles à

l'obtention d'un statut permanent, tout en privilégiant plutôt une immigration temporaire et circulaire pouvant s'adapter à l'économie de marché (p.8).

En faisant la promotion de programmes et politiques mettant de l'avant la possibilité de faire venir des immigrants de façon cyclique et indéterminée, on voit donc s'éroder la conception classique selon laquelle l'immigration se doit d'être un processus d'établissement à long terme. C'est d'ailleurs ce phénomène qu'elle qualifie comme étant la « perte de la volonté de peuplement » des États contemporains qui n'en voient plus une nécessité (p.125). En d'autres termes, Dauvergne (2016) soutient que la fin de cette ère à laquelle nous assistons semble créer un vide et laisser donc toute la place à une conception de l'immigration accordant davantage de crédit aux enjeux économiques.

Du point de vue institutionnel, ces nouvelles politiques économiques se traduiraient donc par des préférences de plus en plus marquées envers des mesures pouvant autant bénéficier au secteur de l'emploi qu'à l'administration publique. Concrètement, nous pensons entre autres aux simplifications des conditions à l'embauche pour les employeurs en besoin de main-d'œuvre urgente, afin de raccourcir le processus d'immigration. Dans le cas du Québec, nous verrons par exemple que des exemptions d'études d'impact sur le marché du travail furent octroyées massivement depuis 2003 pour éviter de retarder l'accès à l'emploi. De plus, les ententes interuniversitaires permettant aux étudiants internationaux(les) de travailler un certain nombre d'heures tout en confiant leur prise en charge à des universités privées constituent un autre exemple. Il s'agit d'un moyen de générer des retombées économiques à court terme via les résidents temporaires, et ce, à moindre coût pour l'État (Dauvergne, 2016).

D'un autre côté, les nouvelles politiques d'immigration se caractérisent aussi par ce que Dauvergne qualifie d'une perte de volonté ou d'intérêt de la part des sociétés de peuplement à l'égard du processus de peuplement en soi (*the loss of settlement*). Cette « perte du peuplement » s'exprime notamment au travers une certaine convergence des États à mettre en place des mesures visant à complexifier le processus de sélection, de manière à rendre l'accès à la résidence permanente plus difficile (Dauvergne, 2016 :125). Dans le cas du Québec, on peut citer entre autres l'ajout de critères supplémentaires à la grille de sélection permanente, les limites de séjour pour les TÉT, voire même l'impossibilité pour certaines catégories entières (notamment les professions de type

C et D⁶) de travailleurs temporaires de pouvoir ne serait-ce que postuler pour une demande de résidence permanente (Houle, 2011). Cette tension représente en quelque sorte le paradoxe des nouvelles politiques d'immigration pour les pays où l'immigration est centrale depuis la fondation même de la société et où l'établissement à long terme est fondamental depuis plusieurs siècles.

Enfin, comme la fondation même des sociétés de peuplement repose sur le fait qu'elles lient étroitement l'immigration à l'identité nationale ainsi qu'à la souveraineté politique, le discours à prédominance économique utilisé comme justification pour une grande partie des enjeux contemporains est d'une importance cruciale (Dauvergne, 2016 : 194). C'est en partie pourquoi Dauvergne (2016) insiste sur l'importance de renommer ces politiques comme étant « nouvelles » et de détailler de quelles manières ses limites et conséquences affectent le domaine légal ainsi que les politiques publiques (p.193).

Questions, hypothèses et argumentaire

À la lumière de ce constat empirique et conceptuel, ce mémoire vise à vérifier si la thèse de Dauvergne décrit l'évolution des programmes et de la politique d'immigration temporaire au Québec. Certes, plusieurs auteurs s'interrogent déjà depuis quelques années quant à la nature et l'ampleur de ce récent phénomène politique en matière d'immigration temporaire dans le contexte canadien (Dauvergne, 2016; Houle, 2014; Houle, Emery, & Gayet, 2011; Pellerin, 2011). De même, il existe une riche littérature sur les expériences des TÉT au Canada et au Québec, ainsi qu'un corpus impressionnant d'écrits critiquant la précarisation et les abus liés au programme des TÉT. Pourtant, peu d'attention a été accordée à l'évolution des politiques et programmes du Québec en la matière depuis les années 1990. Un des objectifs principaux de cette recherche est donc de documenter cette évolution afin de valider ou d'infirmer le constat de Catherine Dauvergne (2016) dans le contexte institutionnel du Québec. Afin de mettre de l'avant la politique d'immigration québécoise et la thèse de Dauvergne, nous nous intéresserons donc plus spécifiquement aux choix

⁶ Tel que le définit par la Classification nationale des professions (CNP) sur le site web du Gouvernement du Canada, les niveaux de compétences de profession de type C sont associés à des postes intermédiaires nécessitant généralement un diplôme d'études secondaires ou formation en milieu de travail (bouchers, conducteurs routiers, etc.), alors que le type D est associé à un emploi manuel ne nécessitant qu'une formation en cours d'emplois (cueillette de fruits et légumes, personnel de ménage et nettoyage, etc.). URL : <https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/services/immigrer-canada/entree-express/admissibilite/trouver-classification-nationale-professions.html>

stratégiques et aux préférences du Québec en matière d'immigration, ce qui nécessite de mettre l'accent davantage sur des productions et publications officielles du ministère de l'immigration. Cela nous permettra d'obtenir des définitions et positionnements clairs en matière d'immigration temporaire et donc une meilleure analyse des diverses conceptions de l'État par rapport à certains enjeux migratoires précis.

Faisant écho aux nouvelles politiques de Dauvergne, nous tâcherons de déterminer si les politiques publiques québécoises mettent davantage l'accent sur les principes productivistes de l'économie de marché que sur les traditionnelles logiques de peuplement et d'intégration identitaire. Nous nous pencherons donc sur la politique d'immigration et le discours de l'État à l'égard de la catégorie temporaire, en portant une attention particulière à la facilitation des entrées à durée provisoire et l'accès rapide à la main-d'œuvre étrangère. Afin de vérifier si la thèse de Dauvergne décrit adéquatement l'évolution de la situation québécoise entre 2003-2018, ce mémoire vise à répondre aux deux questions de recherche suivantes.

Q1. *En termes de politiques publiques, quelles réformes ont eu lieu au Québec en matière d'immigration temporaire depuis 2003?*

Afin de répondre à cette première question de recherche, nous émettons l'hypothèse que les récentes réformes s'alignent avec la thèse de Dauvergne, et ce, de deux façons. D'une part, les réformes de la politique d'immigration québécoise favorisent un accès accru et rapide à de la main-d'œuvre temporaire issue de l'étranger. D'autre part, toujours en accord avec la thèse des nouvelles politiques, les réformes facilitant l'immigration temporaire s'accompagnent aussi d'une complexification du processus de sélection des immigrants permanent.

Comme nous le verrons, notre analyse des réformes et politiques tend à confirmer cette hypothèse. Nous constatons une forte insistance quant à la facilitation des entrées temporaires liées au travail et aux études dans les réformes effectuées depuis 2003. Nous constatons aussi davantage de restrictions et un raffinement des critères d'obtention du statut permanent, surtout via des changements notables à la grille de sélection du Québec. Les réformes en matière d'immigration temporaire qui ont eu lieu au Québec depuis 2003 convergent donc avec les tendances décrites dans

la thèse de Dauvergne. L'accent mis par le gouvernement sur les besoins du marché et ceux des employeurs est prépondérant et s'accompagne généralement d'une volonté de facilitation des conditions d'embauche et d'accès au statut temporaire. Ce phénomène s'intensifie depuis quelques années et contraste avec la grille de sélection permanente qui valorise toujours bien l'établissement des travailleurs à long terme, mais dont les critères se restreignent de plus en plus au fil du temps.

Q2. *Comment est-ce que le gouvernement du Québec décrit et justifie les réformes en matière d'immigration temporaire qui ont eu lieu depuis 2003?*

Afin de répondre à cette seconde question de recherche, nous avons postulé l'hypothèse selon laquelle le cas du Québec s'aligne aussi avec la thèse des nouvelles politiques d'immigration. Considérant que Dauvergne applique ce cas au modèle fédéral canadien dans son ensemble, la deuxième hypothèse soutient que l'impératif économique prédominerait aussi au Québec dans le discours de l'État, tout en se distançant des impératifs traditionnels d'édification nationale. C'est donc dire qu'on devrait assister à la disparition des discours gouvernementaux liant l'immigration à l'identité québécoise ou au développement linguistique et social de la province, pour ne trouver que des justifications économiques dans le corpus étudié.

Comme nous le constaterons plus loin dans ce mémoire, notre analyse du corpus documentaire et du discours de l'État québécois tend à infirmer cette deuxième hypothèse. Nous ne concluons qu'un alignement très partiel avec la thèse de Dauvergne. Dans la description et la justification des réformes, nous constatons une insistance sur des enjeux d'édification nationale. Par « édification nationale » ou « édification de la société québécoise », une expression utilisée par l'État québécois dans ses propres documents de politique publique, nous entendons principalement le mécanisme de construction provinciale (*province-building*) se centrant sur les apports de l'immigration à la société dans son ensemble. Plus précisément, il s'agit d'un mode de gouvernance de l'immigration basé sur une « logique dominante de projet de société, [du] recrutement intensif fondé sur des critères plus larges que les seuls critères économiques et [une] approche continuum en matière d'intégration et d'établissement » (Paquet, 2016 : 95). Nous pensons entre autres à l'accent dans certains documents sur le rôle décisif du fait français et de l'immigration francophone/francisée quant à l'avenir du Québec et l'identité québécoise (MICC, 2011a; 2013a). Surtout, nous

constatons que l'État promeut constamment une transition des immigrants et travailleurs temporaires vers le statut permanent. Bien qu'il s'agisse d'une offre bien ciblée à certains types de travailleurs et d'immigrants, la promotion de cette voie d'entrée permanente via le PEQ entre en contradiction avec les « nouvelles politiques ». En effet, le *Programme d'expérience québécoise* renforcerait l'argument de Dauvergne concernant la complexification des critères de sélection permanents seulement si le Québec n'insistait pas en contrepartie sur l'établissement permanent de cette catégorie d'immigration. Cela témoigne donc du fait que le Québec recrute au sein d'un bassin encore plus restreint, c'est-à-dire des personnes avec expérience de travail au Québec, déjà en partie intégrées et probablement francisées. Or, l'intérêt de l'État pour des profils de candidature encore plus précis, et par rapport auxquels le gouvernement détient déjà beaucoup d'information, nous renvoie à l'idée qu'une sélection s'effectue en deux temps. Le séjour de travail temporaire peut se trouver à agir comme une période de probation offrant en quelque sorte une garantie d'intégration au gouvernement en retour.

Présentation des chapitres

Premièrement, nous commençons par ancrer notre analyse en brossant un portrait empirique de la situation au Québec entre 2003 et 2018. Nous utilisons donc la catégorie d'immigration temporaire en tant qu'objet de recherche dans cette étude de cas, car celle-ci permet de bien mettre en évidence le caractère circulaire des nouvelles politiques d'immigration décrites dans la littérature. De plus, la période à l'étude permettra aussi de couvrir une période où le changement au niveau partisan n'y joue presque aucun rôle, or cela permet d'éviter que l'on associe des changements politiques aux différences d'idéologies profondes entre des partis. En effet, entre 2003 et 2018, il s'agit d'un règne presque ininterrompu du Parti Libéral (ponctué d'un bref gouvernement du Parti Québécois pour 19 mois entre 2012-2014). De plus, selon Houle (2011), l'année 2002-2003 correspond aussi à une période où les admissions aux programmes pour travailleurs étrangers temporaires ont significativement augmenté, ainsi qu'avec la décision de rendre toute occupation accessible au programme de TÉT (Gross, 2017). Dans les six années qui suivirent, le nombre de permis de travail temporaire a augmenté de 124%, passant de 91 270 en 2002 à 204 783 en 2008 (Houle, 2011 : 91). À l'échelle de la décennie, soit entre 2002 et 2012, l'augmentation totale des TÉT équivaut à presque 220% (Gross, 2017). Ce premier chapitre pose

donc les jalons empiriques sur lesquels la problématique de recherche et le reste de l'analyse reposeront.

Le deuxième chapitre traitera de la méthodologie de recherche. Il sera d'abord question de clarifier ainsi que de détailler la thèse des nouvelles politiques d'immigration de Catherine Dauvergne, notamment quels sont les concepts et les notions qui seront placés au centre de l'analyse. Il sera aussi question de l'analyse des données ainsi que des critères d'inclusion et d'exclusion en lien avec l'élaboration du corpus documentaire. Enfin, nous traiterons de l'application simplifiée du cadre théorique s'inspirant de la littérature sur l'institutionnalisme discursif. Puisant plus spécifiquement dans les travaux de Vivian Schmidt, l'application textuelle de son cadre théorique est synthétisée afin d'élaborer une grille d'analyse discursive permettant de tester l'application de la thèse des nouvelles politiques; une approche comportant ses forces et limites afin de vérifier la si la thèse de Dauvergne s'applique au contexte du Québec.

Troisièmement, comme il se produit depuis quelques années aussi des mutations dans les pratiques institutionnelles, surtout en ce qui a trait à la gouvernance de l'immigration au Canada et au Québec (Gagnon, Odia, & Palda, 2014; Iacovino, 2014; Paquet, 2016), nous documenterons l'évolution des politiques publiques et des lois touchant de près ou de loin à l'immigration temporaire. Dans le chapitre 3, nous nous concentrons essentiellement sur les changements dans le contexte des institutions québécoises. Cela nous permettra de savoir si l'augmentation considérable des admissions temporaires, bien qu'elle ne soit proportionnellement pas équivalente à l'évolution de la demande (Gross, 2017), s'accompagne ou non d'une forte volonté politique des institutions à cet égard. Nous concluons que c'est bel et bien le cas et confirmons par le fait même notre première hypothèse de recherche.

Dans le quatrième chapitre, la question la plus substantielle est abordée. Ce chapitre vise à approfondir les justifications et choix du Québec en matière d'immigration temporaire et à expliquer cette réalité empirique et politique. Ayant préalablement détaillé la situation du Québec, il conviendra de se questionner sur la nature des politiques, puis sur la teneur des idées et choix stratégiques derrière celles-ci. En d'autres termes, il s'agit de voir comment s'est articulée cette évolution des pratiques en matière d'immigration temporaire depuis 15 ans et quelle est la teneur du discours utilisé par l'État québécois pour justifier ces réformes institutionnelles en relation avec l'évolution des politiques. Une grille d'analyse servira à approfondir les types de discours présents

dans les documents de politiques publiques. Cette méthodologie principalement qualitative servira à approfondir ces questions de manière à pouvoir vérifier si la thèse de Dauvergne s'applique bel et bien au contexte du Québec.

Enfin, une discussion détaillée des résultats de recherche vise à faire part de nos conclusions au regard de l'application de la thèse de Dauvergne. Nous y soutenons qu'il est effectivement possible d'observer de nouvelles politiques d'immigration au Québec, bien qu'il y ait d'importantes nuances à faire avec la thèse de Dauvergne, qui ne s'applique que partiellement. Nous argumentons la présence de nouvelles politiques à l'impératif économique, mais où l'impératif d'édification sociale est aussi présent dans le cas québécois. Cette coexistence des deux impératifs contredit partiellement Dauvergne et suggère que cette « exception » québécoise ne permet pas de d'y appliquer entièrement la thèse des nouvelles politiques, du moins pas sans revoir les paramètres de son cadre théorique. En conclusion, nous traiterons par la suite de quelques pistes de réflexion à cet égard.

CHAPITRE 1 : PORTRAIT D'UN PHÉNOMÈNE MIGRATOIRE

Revue empirique de l'immigration temporaire au Québec

Ce chapitre tâchera de brosseur un portrait de la situation du Québec en deux temps, soit d'une part en mettant en évidence l'ampleur du phénomène d'un point de vue empirique, puis d'autre part en mettant l'accent sur la nature du phénomène au regard de littérature sur le sujet. Dans un premier temps, nous mettons en évidence la place significative qu'a prise l'immigration temporaire au Québec dans les deux dernières décennies d'un point de vue statistique. Ensuite, nous ferons une brève recension des écrits permettant de définir les « nouvelles politiques d'immigration » ainsi que d'aborder les divers enjeux et implications reliés à celles-ci. D'abord et avant tout, il convient de situer le contexte institutionnel du Québec et ses différents pouvoirs en matière de gouvernance de l'immigration au sein de la fédération canadienne.

Partage des compétences et programmes d'immigration temporaire

D'emblée, la *Loi constitutionnelle de 1867* stipule que l'immigration est un des secteurs exceptionnels qui relève autant de la compétence provinciale que fédérale, et dont les rôles sont partagés en fonction des enjeux de politique publique. Le Québec a toutefois renégocié ses pouvoirs provinciaux à quatre reprises au cours des 50 dernières années afin réclamer davantage d'autonomie en immigration. La gouvernance de l'immigration demeure donc un enjeu où le partage des responsabilités entre les deux paliers de gouvernement est central, mais où le gouvernement fédéral conserve tout de même une mainmise prépondérante dans plusieurs domaines. Les deux dernières ententes intergouvernementales sont les plus importantes en ce qui concerne les séjours temporaires et permanents, soit l'Entente Cullen-Couture (ou Couture-Cullen)⁷ de 1978 ainsi que l'Entente Gagnon-Tremblay-McDougall de 1991 (dont le titre officiel est l'*Accord Canada-Québec relatif à l'immigration et à l'admission temporaire des aubains*). La première introduisait dès 1978 le travail conjoint et paritaire de sélection à l'étranger, de même que

⁷ Il est intéressant de noter que l'ordre des noms des ministres changent dépendamment de l'interlocuteur référant à ces ententes. Dans les documents du ministère provincial en place, le nom du ou de la ministre québécois(e) en place figure en premier, alors que dans le cas des archives fédérales il s'agit du contraire. Or, l'accord Cloutier-Lang, tel que référé au Québec, peut-être mentionné comme étant l'accord Lang-Cloutier dans les documents fédéraux.

le consentement du Québec pour l'admission de travailleurs temporaires et d'étudiants étrangers (MIDI, 2016 : 25). La deuxième est désormais connue essentiellement pour l'octroi de l'exclusivité de la sélection des immigrants économiques au Québec (excluant donc les réfugiés et le regroupement familial), ainsi qu'en matière d'intégration linguistique, culturelle et économique (MICC, 2011a). Autrement dit, cette dernière entente octroie au Québec le pouvoir exclusif de déterminer les volumes d'entrée des immigrants permanents. De plus, il revient au Québec de gérer les profils de candidature à l'immigration permanente via sa propre grille et ses propres critères de sélection. Enfin, cette entente garantit au Québec la possibilité de recevoir jusqu'à 5% de plus que son poids démographique dans la fédération, tout en finançant partiellement les programmes d'intégration.

En ce qui concerne l'immigration temporaire au Québec, la situation est relativement plus complexe, car il s'agit d'un pan de l'immigration qui est conjointement géré par des institutions provinciale et fédérale, en collaboration avec le secteur de l'emploi et de l'éducation. En termes de compétences, toute décision du gouvernement fédéral relativement à l'immigration temporaire nécessite l'approbation détaillée du Québec. Ce consentement provincial est nécessaire pour autoriser tout immigrant à venir travailler, étudier ou recevoir des soins médicaux (MICC, 2011a). Il n'en demeure pas moins que pour sa part, « le gouvernement fédéral assume [...] les responsabilités de définir et d'appliquer les critères permettant à une personne d'entrer et de séjourner au pays, de définir les catégories générales d'immigration, de traiter les demandes d'asile au Canada et d'admettre les personnes immigrantes sur son territoire » (MICC, 2011a :7). En pratique, les permis de travail et d'études doivent être autorisés par le ministère fédéral (IRCC). En retour, le Québec détient le pouvoir d'analyser les candidatures, ainsi que d'octroyer ou non un *Certificat d'acceptation du Québec* [CAQ]. En contrepartie, il revient cependant au gouvernement fédéral de fixer les seuils d'admission (maximum, projections, estimations, etc.) relativement à l'immigration temporaire dans chaque catégorie, bien que le Québec soit en droit de donner des rapports et recommandations à cet égard.

L'immigration temporaire est une catégorie par rapport à laquelle les provinces publient peu de documents de politiques publiques en général, compte tenu du fait qu'elles disposent de peu d'informations et de données à cet égard. Effectivement, bien qu'il y ait des recensions statistiques annuelles concernant le nombre d'admissions à l'échelle canadienne, cette catégorie d'immigration

n'est pas prise en compte dans les planifications annuelles du gouvernement du Québec. Alors, comme l'immigration temporaire est une voie encouragée autant au Canada qu'au Québec, le contrôle de cette catégorie d'immigration s'exerce via l'octroi des permis d'études ou de travail, dont le Québec doit consentir afin que l'autorisation de séjour soit complète (MIDI, 2016). Le gouvernement fédéral considère que la facilitation d'accès au séjour temporaire a des retombées économiques et que « le financement de cette responsabilité essentielle sert à faciliter l'entrée de migrants qui désirent venir temporairement au Canada »⁸. Il incombe aussi au gouvernement fédéral de gérer les enjeux légaux en lien avec la création, la réforme ou de simples modifications de programmes en matière d'immigration temporaire, comme ce fut le cas de la réforme du Programme des travailleurs étrangers temporaires en 2014 visant à prioriser l'accès à l'emploi des Canadiens d'abord et avant tout.

En termes de programmes, il existe trois branches qui chapeautent l'ensemble des programmes d'immigration temporaire au Québec. En ce qui concerne les études, les séjours temporaires passent par le programme d'Étudiants internationaux (ÉI) et relèvent d'un champ de compétence provincial dépendant largement des ententes entre le Québec et les pays signataires. En ce qui a trait au travail, les employeurs peuvent recruter des travailleurs temporaires via les deux principaux programmes pour travailleurs, conjointement gérés par le gouvernement fédéral et provincial, en collaboration avec Emploi Québec : soit le *Programme des travailleurs étrangers temporaires* (PTÉT) et le *Programme de mobilité internationale* (PMI) (MIDI, 2016 :46).

C'est à partir de ces deux principales branches que découlent les autres sous-programmes. Dans le cas des TÉT, le Québec approuve les demandes d'admission à la lumière des *Études d'impact sur le marché du travail* (ÉIMT), qui sont évaluées conjointement par les deux paliers de gouvernement. Ce n'est qu'à la suite d'une décision positive du Québec qu'est délivré le CAQ, pourvu que la main-d'œuvre réponde aux conditions prévues dans la Classification nationale des professions et la liste d'emplois en pénurie d'Emploi Québec. Dans le cas du PMI, l'admission ne nécessite aucune ÉIMT, le programme servant à attirer des travailleurs qualifiés de l'étranger tout en proposant des avantages concurrentiels aux employeurs en matière de recrutement. En effet, une étude d'impact peut prendre un certain temps compte tenu des démarches bureaucratiques

⁸ Immigration, Réfugié et Citoyenneté Canada, (2019), dernière consultation 01/10/19 et récupéré en ligne sur le site web : <https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/organisation/publications-guides/plan-ministeriel-2018-2019/plan-ministeriel.html>

auxquelles sont contraints les employeurs⁹. Nous pouvons donc observer que les employeurs en besoin de travailleurs qualifiés via le PMI sont avantagés en termes de rapidité d'accès, à l'inverse des TÉT. Cela est un exemple concret du type de préférences des gouvernements envers certains statuts ou certaines professions et qui ont des répercussions systémiques significatives sur la composition des bassins d'immigration.

Ensuite, il existe divers sous-programmes découlant de ces deux branches principales. En ce qui a trait aux admissions entrant dans la catégorie du Programme de mobilité internationale dispensant d'une ÉIMT, le Québec intervient peu, car il s'agit dans la plupart des cas de professions régies par un accord international. Les deux sous-catégories qui composent cette branche sont donc celles des *Ententes* et celle de l'*Intérêt canadien*. Cette dernière regroupe l'ensemble des sous-programmes (tel que *Expérience Internationale Canada*) qui permettent de travailler au Canada par la voie rapide, c'est-à-dire via des privilèges d'entrepreneurs, des programmes de recherche universitaires, un époux travailleur qualifié, etc.

Concernant les catégories de travailleurs temporaires assujettis à l'ÉIMT et donc soumis au consentement provincial, il faut compter les travailleurs spécialisés (cadres, études universitaires ou postsecondaires techniques) ainsi que peu spécialisés (études secondaires ou formation professionnelles de courte durée), de même que le *Programme d'aides familiaux résidents* (PAFR) et les *Autres travailleurs étrangers temporaires* (ATET). Enfin, la catégorie des travailleurs agricoles constitue aussi une bonne partie des travailleurs temporaires, réunissant le *Programme des travailleurs agricoles saisonniers* (PTAS) recrutant principalement au Mexique à la suite d'accords bilatéraux avec l'Amérique centrale. Nous y trouvons plusieurs volets, tel que le « Volet agricole » et le « Volet des professions peu spécialisées » recrutant essentiellement du Guatemala, du Honduras et d'El Salvador (MIDI, 2016 :50).

⁹ En effet, selon le document de référence en planification du Ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion publié en 2016 : « Cette analyse permet d'évaluer les effets que l'embauche de travailleuses et de travailleurs étrangers temporaires pourrait avoir sur le marché du travail et sur les travailleuses et travailleurs présents sur le territoire. Les employeurs doivent démontrer, entre autres, qu'ils ont fait des efforts raisonnables pour recruter d'abord des travailleuses et des travailleurs québécois; que l'emploi offert correspond à des besoins réels sur le marché du travail; que les conditions de travail offertes à la travailleuse ou au travailleur étranger sont conformes aux normes du travail du Québec et que l'emploi ne nuit pas au règlement d'un conflit de travail » (MIDI, 2016 : 46).

Enfin, il existe aussi des programmes ne concernant pas exclusivement les immigrants temporaires, mais où l'expérience antérieure en tant que travailleur temporaire est récompensée en cas d'appel de candidatures pour l'obtention du statut de résidence permanente, comme dans le cas du Programme régulier pour travailleurs qualifiés. C'est le cas aussi du *Programme d'expérience québécoise* [PEQ], qui fait la promotion de cette transition du statut de temporaire vers celui de résident permanent et dont nous traiterons en détail plus tard dans l'analyse documentaire.

En bref, les programmes temporaires sont du ressort du gouvernement fédéral, mais le Québec possède néanmoins un droit de regard considérable en matière d'admission et il détermine lui-même les listes d'emplois en pénurie. Les institutions provinciales ne sont pas en mesure de réformer un programme fédéral, d'octroyer un permis de travail ou encore d'exempter d'une ÉIMT à elles seules. À l'inverse, le gouvernement fédéral n'est pas en mesure non plus d'imposer des admissions et définir les besoins du marché de l'emploi québécois. Enfin, rien n'empêche les deux entités et leurs institutions respectives à travailler de concert afin de mettre de l'avant la facilitation des entrées temporaires, tel que cela s'est produit en 2012 via une convergence des listes d'Emploi Québec et de la Classification nationale des professions¹⁰.

Portrait statistique de la hausse des temporaires au Québec

En 2018, l'immigration totale au Québec s'élevait à 51 118 admissions permanentes, dont un peu plus de 57% faisaient partie de la catégorie d'immigration économique (soit 29 189 personnes)¹¹. En ce qui a trait à l'immigration temporaire, les plus récentes statistiques officielles

¹⁰ Certes, le Ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion traite explicitement de cette volonté commune des deux paliers gouvernementaux en ce qui a trait à la facilitation des admissions temporaires : « En janvier 2012, le gouvernement du Québec et le gouvernement du Canada ont signé un Protocole d'entente visant à faciliter l'entrée de certains travailleurs étrangers temporaires au Québec et à faciliter l'octroi d'un permis de travail à certains diplômés d'un programme québécois de formation professionnelle. Ce protocole institue notamment un processus simplifié et prioritaire de traitement des demandes des employeurs pour l'embauche de travailleuses et de travailleurs étrangers temporaires dans certaines professions spécialisées [...] reconnu[e]s d'emblée comme difficiles à pourvoir par de la main-d'œuvre locale. Ainsi, lorsqu'un poste à pourvoir correspond à l'une des professions de cette liste, qui est mise à jour annuellement, l'employeur est dispensé de l'habituelle période d'affichage du poste au Québec – qui est d'un minimum de quatre semaines – et sa demande est traitée en priorité. » (MIDI, 2016 :50).

¹¹ Ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration. (2019). *Fiche Synthèse Sur l'Immigration Permanente Au Québec –2018*. Service de la recherche et de la statistique, p.1

publiées datent de 2018 et traitent de l'année précédente¹². Toutes catégories confondues, si nous comptabilisons l'ensemble des travailleurs ainsi que des étudiants temporaires en 2017, nous pouvons observer que le nombre de séjours temporaires est largement supérieur aux admissions permanentes annuelles. En effet, nous pouvions compter pas moins que 107 310 titulaires d'un permis de séjour temporaire toujours valide en date du 31 décembre 2017¹³, comprenant à la fois les travailleurs et étudiants étrangers. Il convient donc de montrer l'ampleur de chaque catégorie à la lumière des données disponibles à cet égard.

Au Québec, on peut compter essentiellement trois catégories d'immigration temporaire qui sont comptabilisées annuellement par le Service de la recherche et des statistiques: le Programme des travailleurs étrangers temporaires (PTET), le Programme de mobilité internationale (PMI), ainsi que les Étudiants internationaux (ÉI). Il existe actuellement deux façons recenser les immigrants temporaires au Québec. La première méthode de recension concerne le nombre de permis signés chaque année dans chaque catégorie. Ces statistiques montrent qu'en 2017, exactement 42 300 permis de travail furent signés seulement au cours de cette même année, soit 13 040 via le PTET, 29 260 via le PMI¹⁴. Cette même statistique montre qu'en 2005, il n'y avait au total que 24 245 travailleurs ayant été admis via ces deux catégories additionnées¹⁵, ce qui signifie que le nombre a presque doublé au cours d'une décennie. On peut aussi constater un nombre considérable d'admissions d'étudiants étrangers.

La deuxième méthode de recension comptabilise l'ensemble des permis valides annuellement en date du 31 décembre. Ces statistiques sont utiles afin d'obtenir une meilleure vue d'ensemble du nombre de travailleurs de manière générale, mais elles gonflent la proportion d'Étudiants internationaux détenteurs d'un permis valide, qui est en explosion depuis quelques années. En effet, pas moins que 61 535 étudiants internationaux séjournaient temporairement au Québec en 2017,

¹² Il s'agit d'ailleurs d'un des défis qu'implique travailler avec le peu de données disponibles en matière d'immigration temporaire au Québec et au Canada.

¹³ MIDI. (2018). *Op.cit.* p.7

¹⁴ Ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion. (2018). *2012-2017 : L'immigration temporaire au Québec*. Service de la recherche et de la statistique, pp. 8-22

¹⁵ Ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion. (2018). *2005-2015 : L'immigration temporaire au Québec*. Service de la recherche et de la statistique, pp. 43-78

alors que seulement 5 ans auparavant nous n'en comptions que 38 550¹⁶. Néanmoins, l'ensemble des travailleurs et travailleuses temporaires des deux catégories (PTET et PMI) détenant un permis valide équivalait à 45 745 en 2017, ce qui est largement supérieur au nombre d'immigrants économiques permanents admis annuellement (soit un peu moins de 30 000 personnes). Il est frappant de considérer le poids de l'immigration temporaire au Québec au regard de l'ensemble des admissions permanentes, mais il convient aussi de montrer que l'intensification de ce phénomène est relativement récente.

Certes, bien que la main-d'œuvre temporaire au Québec soit depuis quelques décennies principalement composée de nombreux travailleurs saisonniers en provenance du Mexique, des Caraïbes et éventuellement du Guatemala, on peut observer des hausses considérables en termes de travailleurs étrangers temporaires (TÉT) à partir des années 2000. La croissance des différents programmes de travail temporaire ne s'applique pas strictement qu'aux travailleurs qualifiés, mais aussi aux travailleurs non qualifiés. On peut observer une hausse de 39% du nombre de travailleurs agricoles saisonniers entre 2008 et 2013, soit une augmentation de plus de 2000 travailleurs essentiellement dans les municipalités rurales du Québec (Hanley, 2017, p. 277). Ce qui est surtout significatif dans le cas du Québec, c'est l'écart entre la proportion d'entrées temporaires en relation avec les immigrants économiques permanents. En 2011, le nombre de travailleurs temporaires au Québec était toujours inférieur au nombre d'immigrants économiques : soit 34 369 travailleurs temporaires admis contre 36 102 immigrants économiques (Bélanger & Candiz, 2014 : 47). Or, tel que nous l'avons montré précédemment pour l'année 2017, non seulement les 45 745 travailleurs temporaires au Québec excèdent largement le nombre d'immigrants économiques, mais ils dépasseront éventuellement le nombre d'immigrants permanents total si la tendance se maintient¹⁷.

Comment donc expliquer cette croissance ? Certes, les diverses pressions des employeurs en matière d'embauche temporaire jouent un rôle important quant à l'immigration au Québec, car les parties patronales font beaucoup de demandes auprès du gouvernement afin de bénéficier d'un accès rapide à de la main-d'œuvre issue de l'étranger (Gravel et al., 2017). Néanmoins, il semble

¹⁶ *Idem.*

¹⁷ *Idem.*

improbable que ces hausses s'expliquent exclusivement par les pressions d'acteurs économiques, surtout en considérant à quel point cette hausse est radicale et peu proportionnelle à la demande.

Cette préférence gouvernementale semble donc davantage relever du choix politique que d'une réponse aux aléas du marché de l'emploi. De plus, ces chiffres vont plutôt à l'encontre de l'insistance historique des gouvernements québécois quant à l'établissement permanent d'immigrants économiques, suivant la logique de consolidation nationale en contexte minoritaire au sein de la fédération canadienne (Paquet, 2016). En effet, les politiques d'immigration du Québec mettent pourtant la priorité depuis des décennies sur l'épanouissement de la catégorie d'immigration permanente, dans une logique d'intégration et d'affirmation identitaire passant notamment par la promotion de la langue française (Paquet, 2016). C'est précisément pour ces raisons que nous nous intéressons aux institutions responsables de ces changements et que nous proposons de mettre en relief les écarts entre le discours et la réalité de l'immigration temporaire.

Revue de littérature sur l'immigration temporaire

D'emblée, la résurgence du travail temporaire à l'étranger s'explique essentiellement par le besoin des États contemporains de combler leur manque de main-d'œuvre, ou inversement, par le besoin des travailleurs à trouver de meilleures opportunités d'emploi à l'extérieur du pays (Pellerin, 2011, p. 57). Depuis plus d'une décennie, l'intensification de l'immigration temporaire et circulaire dans les États occidentaux est de plus en plus documentée. Cette section offre donc une recension sélective des écrits traitant des travaux permettant de définir les nouvelles politiques d'immigration et comment elles s'inscrivent dans une mouvance globale, puis nous nous pencherons ensuite plus spécifiquement sur les divers courants de la littérature concernant les travailleurs étrangers au Canada et au Québec.

Un constat global : Le modèle de marché selon Boucher et Gest

Dans l'ouvrage scientifique *Crossroads : Comparative Immigration Regimes in a World of Demographic Change* (2018), les politologues Anna Boucher et Justin Gest présentent une analyse

comparative ambitieuse entre 30 pays aux profils diversifiés permettant de construire une typologie des différents régimes d'immigration. Selon leurs résultats comparatifs provenant de volumineuses banques de données construites sur mesure, une des conclusions principales de ce grand projet de recherche met en relief la convergence des gouvernements vers les politiques d'immigration suivant ce qu'ils nomment le 'modèle de marché' (*Market Model*). Pour Boucher et Gest (2018) ce modèle de politiques d'immigration se caractérise essentiellement par le désir des États de n'engager de la main-d'œuvre qu'à court terme sans attentes en matière de citoyenneté, et ce, en n'entraînant qu'un minimum de frais pour la société d'accueil.

Effectivement, il est intéressant de constater que même les anciennes colonies les plus libérales en matière d'immigration comme l'Australie ou le Canada ne ressemblent plus aux États coloniaux d'antan, malgré qu'elles aient tablé sur des logiques de peuplement. Ils sont les États où l'on peut trouver les plus hauts taux d'immigration temporaire et d'immigration économique au regard des pourcentages annuels de flux migratoires en comparaisons aux autres démocraties libérales (Boucher & Gest, 2018, p. 5). Cette nouvelle approche adoptée par les États contemporains témoigne de la contradiction de leur engagement en matière de ressources humaines et leur désengagement à l'égard de l'octroi de statuts permanents aux nouveaux arrivants. Pour certains, cette nouvelle tendance reflète la tendance des gouvernements à prioriser le court terme et l'embauche flexible dictée par l'économie globale des marchés, s'éloignant de plus en plus des préoccupations liées aux droits des immigrants et leur stabilité de vie. Selon Boucher et Gest (2018), cette approche permet aux gouvernements de jouer sur les deux tableaux, c'est-à-dire profiter des retombées économiques tout en répondant effectivement aux aléas migratoires de la mondialisation (p.6)

Dans leur typologie contenant sept archétypes de régimes d'immigration, les auteurs classent le Canada dans la catégorie analytique du régime néolibéral se caractérisant par une grande sélectivité axée sur le travail et des hauts taux de naturalisation, ce qui reflète un libre marché très globalisé (Boucher et Gest, 2018). Cette classification rend compte du très volumineux nombre d'admissions temporaires et de visas de travail octroyés au Canada, de même que de la désirabilité d'immigrants économiques et la volonté d'entretenir une économie de marché compétitive à l'échelle nationale et internationale.

Enfin, les résultats longitudinaux provenant de leur modèle macro et multidimensionnel semblent révéler le contraire de ce que les auteurs classiques tels que Gary P. Freeman ou Christian Joppke défendaient, c'est-à-dire une libéralisation globale des politiques migratoires malgré de nombreux cas plus restrictifs (Freeman, 1995; Joppke, 2001). En effet, s'inscrivant à l'opposé des théories classiques suggérant un mouvement vers des politiques plus inclusives et libérales, les résultats présentés par Boucher et Gest (2008) font plutôt état d'une tendance mondiale vers une plus grande conditionnalité de l'accès à la résidence permanente et à la citoyenneté (p.155). Quant à la hausse considérable de la migration temporaire dans le monde, ils montrent non-seulement que les admissions économiques vouées à appuyer la main-d'œuvre dans la société d'accueil dominent largement le bassin d'immigrants des 30 pays analysés, mais aussi qu'il y a une proportion majoritaire d'immigrants temporaires par rapport à l'influx annuel total pour plus de la moitié des cas analysés (Boucher & Gest, 2018). En d'autres termes, dans plus de la moitié des cas analysés, il y avait plus de 50 pour cent d'admissions temporaires. Cela signifie qu'il ne s'agit donc pas seulement du cas des régimes autocratiques de type Kafala où littéralement l'entièreté des flux migratoires sont temporaires.

La thèse de Catherine Dauvergne

Dans son ouvrage intitulé *The New Politics of Immigration and the End of Settler Societies* (2016), Catherine Dauvergne développe la thèse des nouvelles politiques d'immigration en documentant l'expérience récente des sociétés de peuplement comme le Canada, l'Australie et les États-Unis, ainsi que l'évolution des politiques en Europe de l'Ouest. Alors que les études en immigration ont toujours distingué ces deux groupes de pays, la thèse de Dauvergne vise à décrire et expliquer la convergence des discours et des politiques entre les sociétés de peuplement et les pays européens au cours des 10 dernières années. Selon Dauvergne, ceux-ci font preuve d'une « mauvaise foi » qui se traduit notamment par des politiques d'immigrations visant à dissuader les migrants à s'installer sur leur territoire. Il s'agit essentiellement de compliquer l'accès à la résidence permanente, voire de la refuser à certaines catégories d'immigrants. Cette mauvaise foi ne concerne donc pas seulement la croissance de l'immigration temporaire, mais elle s'inscrit dans la mouvance de cette montée des politiques et des discours « anti-immigration » dans le monde. Dauvergne illustre ce qu'elle identifie comme des « *mean-spirited politics of immigration* » à l'aide de nombreux exemples témoignant de cette réduction de l'engagement envers le droit des

immigrants. Elle pense notamment aux politiques visant à intercepter les migrants par bateau avant qu'ils ne demandent l'asile afin d'éviter de se conformer au principe de non-refoulement dicté par la Convention de Genève, ou encore à la rhétorique des politiciens d'extrême droite soutenant que les réfugiés sautent la file d'attente (« *jumping the queue* ») et qu'ils/elles ne sont pas les bienvenus. De manière générale, il s'agit de la volonté grandissante des pays de l'Ouest d'exercer davantage de contrôle relativement aux entrées sur leur territoire, ainsi que de limiter davantage l'accès au statut de résident permanent et à la citoyenneté.

À cet effet, un des domaines de convergence réside dans le fait que les États contemporains préfèrent la venue d'immigrants temporaires, plutôt que permanents. Cela se traduit par diverses restrictions de l'accès au statut permanent et de l'établissement à long terme qui caractérisait autrefois l'essence même des sociétés de peuplement (*Settler states*). Il convient donc de débiter en définissant l'objet en question. Qu'est-ce qu'entend Dauvergne par « société de peuplement »?

D'emblée, il faut mentionner que lorsqu'elle parle des sociétés de peuplement, il ne s'agit pas d'une catégorie scientifique. Il s'agit d'un construit bien ancré dans notre imaginaire collectif comme étant le produit de l'ère des empires coloniaux européens dans le Nouveau-Monde et où les populations issues du peuplement intensif finissent par se considérer comme essentiellement européennes (Dauvergne, 2016, p.10-11). Ce qui les distingue des autres sociétés réside majoritairement dans le fait qu'elles se conçoivent comme étant des États où l'impératif premier de l'immigration fut l'édification nationale (*national-building*) (Dauvergne, 2016, p.11). L'exemple du Canada et celui des États-Unis illustrent comment deux sociétés se sont construites et définies comme des « nations d'immigrants » en suivant deux formes de multiculturalisme bien distinctes. Pour Dauvergne, la trame narrative des sociétés de peuplement repose sur l'idée que l'immigration, dit-elle : « is permanent, that some countries are the *senders* and others are *receivers*, that migration and national identity are intertwined, that migration informs individual identity, but does not completely remake it » (p.24).

Toutefois, selon Dauvergne, la notion de « société de peuplement » est plus qu'une conception normative, mais aussi un type de régime ayant dicté la politique et les politiques d'immigration autour du globe. Bien que cette trame narrative des sociétés de peuplement ait grandement influencé la façon dont le monde occidental conçoit et gère l'immigration (p.24), Dauvergne conçoit les sociétés de peuplement comme étant bien plus qu'une notion relevant de l'imaginaire

collectif - à la manière des « Communautés imaginées » (*Imagined Communities*) de Benedict Anderson (p.14). Ces « nations d’immigrants » sont tout de même de modèles à l’égard de la gouvernance de l’immigration dans le monde et les politiques qu’elles adoptent sont en quelque sorte une autorité en la matière depuis des décennies, voire des siècles. Les sociétés de peuplement bénéficient d’une structure légale (*legal architecture*) centrale à leur régime d’immigration et qui détermine la nature de leurs politiques (p.18). Or, les politiques s’inscrivent depuis des siècles dans une logique où l’immigration doit servir à l’édification de la société via l’établissement à long terme des nouveaux arrivants : « Settler society has meant colonization so permanent that it can no longer be named as such. The legal architecture of the settler society depends upon [...] a commitment to a mythology of immigration [that] establishes the law » (p.24).

Dauvergne considère toutefois que ces sociétés de peuplement touchent à leur fin. Ce qu’elle qualifie de « perte du peuplement » (*loss of settlement*) est précisément l’arrivée au point de non-retour, où les objectifs de « peuplement » et de « société » ne dépendent plus majoritairement de l’immigration (Dauvergne, 2016 :124). Tel qu’elle le montre dans son ouvrage, Dauvergne soutient qu’il s’agit d’un changement de vision apparent, dit-elle :

in the slippage away from categories of “permanent” [...] toward a recognition that “circular”, “cyclical” or “chain” migration are better descriptors of the dominant trends. From the state perspective, the shift away from settlement is expressed in a marked rise in preferences for temporary migration programs – involving primarily workers, but with consideration also of students – and a concomitant decrease in “permanent” migration numbers. This same shift away from permanence as a core immigration value is also seeping into those spaces where asylum and immigration converge (p.124).

Selon Dauvergne, bien que les causes d’un tel revirement de situation soient nombreuses et complexes, il existe néanmoins trois vecteurs fondamentaux ayant contribué au déclin des sociétés de peuplement. Premièrement, ce que l’on a communément désigné comme la « crise » des réfugiés à l’échelle globale est le résultat de décisions étatiques en matière de droit international, essentiellement destinées à contrôler les flux de demandeurs d’asile par l’introduction de mesures légales de plus en plus spécifiques et contraignantes (p.39). Deuxièmement, la montée de l’islamophobie dans les sociétés occidentales a mené à un durcissement des politiques d’immigration par le biais de discours antiterroristes et sécuritaires. Cela a également porté atteinte à des acquis historiques en matière de relativisme culturel et de tolérance (Dauvergne, 2016 : 62).

Troisièmement, le paradoxe des politiques libérales cautionnant l'antilibéralisme d'autrui est ensuite ce qui a contribué au déclin du multiculturalisme au sens large, un principe pourtant central des modèles de *vivre ensemble* propres aux sociétés de peuplement (Dauvergne, 2016 : 90).

Ces forces contribuent à faire converger la politique et les politiques d'immigration des sociétés de peuplement et des pays européens. Dauvergne soutient que cette convergence est visible dans les politiques en matière d'asile, dans la montée de partis anti-immigration, ainsi que dans le glissement des discours dans le domaine migratoire, qui dit-elle :

translates into a different understanding of immigration, and thus a different politics surrounding it. [...] Political discourse surrounding economic immigration comes to predominate. While the immigration conversation has always had this element, in the contemporary politics it is stripped bare. The old conversations about cultural composition, family reunification, or even humanitarianism have faded into the background (p.141).

Or, nous explorerons dans ce mémoire un domaine de convergence particulièrement important : la remise en question par les sociétés de peuplement et les pays européens de la garantie d'immigration permanente et de l'établissement à long terme pour les personnes désirant s'y installer. Afin d'illustrer ces propos, Dauvergne soutient qu'il existe des points de rupture concrets permettant de définir les nouvelles politiques d'immigration et convergence au sein des pays Occidentaux. Afin de répondre à nos deux questions recherche, nous nous intéressons essentiellement aux deux points de rupture qui sont liés à ce contraste entre la hausse des entrées temporaires et la baisse des admissions permanentes.

Un premier point de rupture concerne la temporalité et l'établissement. Désormais, l'immigration s'éloignerait des objectifs traditionnels de peuplement, c'est-à-dire surtout de la priorité accordée aux idéaux d'intégration des sociétés d'accueil. Axées surtout sur les processus et modèles normatifs d'intégration, les théories classiques de l'assimilation considéraient cette adaptation comme complète au bout d'une deuxième ou troisième génération. Au sein des sociétés de peuplement en particulier, Dauvergne montre que l'insistance sur les enjeux d'édification nationale et d'identité est centrale aux politiques d'immigration contemporaines et typique des politiques du 20^{ème} siècle. En effet, nous savons aussi que les « nations d'immigrants » tel que le Canada ou les États-Unis se constituent grâce aux individus s'établissant pour former d'un côté une *mosaïque*, puis de l'autre un *melting-pot*. Là où réside l'apport principal de Dauvergne réside dans

l'affirmation que peu importe le modèle normatif d'intégration dans ces pays, il se produirait un glissement des catégories classiques d'immigration permanente/temporaire vers une reconnaissance d'une migration plus *cyclique* ou *circulaire* des individus et de la main-d'œuvre (p.124). En d'autres mots, on observe des préférences de plus en plus marquées de la part des administrations envers les programmes de migration temporaire en opposition à l'immigration permanente qui constitue la pierre angulaire de ces sociétés fondées sur l'immigration. L'érosion des concepts traditionnels conduit à de nombreuses conséquences normatives telles que la précarité des immigrants, l'exacerbation de la tension entre la catégorie économique et humanitaire ou encore la primauté du droit de souveraineté des États par rapport aux droits individuels.

Enfin, une deuxième conséquence naturelle à cette rupture réside dans la complexification de l'accès au statut permanent et surtout la multiplication des programmes temporaires (Dauvergne, 2016). Effectivement, les États légitiment cette volonté que certains restent de façon permanente et certains autres de manière limitée, préférablement choisis d'avance. Cette conséquence découlerait elle aussi de la tendance des gouvernements à s'engager de façon considérable à développer les programmes d'immigration temporaire comme un type de panacée migratoire, cela produisant davantage de résultats immédiats au niveau économique, logistique et temporel que l'immigration permanente (p.130).

Recension des écrits sur le travail temporaire au Canada

Bien que les travaux traitant de l'immigration temporaire soient nombreux, plus spécialement dans la mouvance des travaux de Dauvergne qui bénéficient d'une certaine force d'autorité en la matière, il faut mentionner qu'ils ne traitent que très rarement du Québec. En effet, il existe beaucoup plus de recherches s'intéressant au travail temporaire en contexte canadien ou pancanadien. Ces recherches partent du point de vue que la croissance de l'immigration temporaire représente un point de rupture historique au Canada. Comme le faisait remarquer le sociologue-démographe Victor Piché il y a déjà plus d'une décennie :

Cette tendance au recours à la migration temporaire est largement appuyée à l'échelle internationale par un consensus idéologique sur la pertinence de tels programmes [...] Le Canada ne fait pas exception en ce domaine. Certes, historiquement, le Canada a toujours projeté une image de pays

d'immigration et favorisé le recrutement de travailleurs étrangers par la voie de la sélection assortie de la résidence permanente. [...] Toutefois, depuis environ une dizaine d'années, cette image s'est considérablement transformée en raison des changements cruciaux du contexte économique et démographique dont nous avons parlé précédemment. De plus, les pressions des employeurs canadiens pour lier directement emplois et travailleurs sont à la base de la mise sur pied de programmes de travailleurs temporaires et de l'augmentation considérable de ce type de migrations au Canada (Piché, 2008, pp. 45-46).

Avant de traiter du cas du Québec, il convient donc de mentionner brièvement les divers courants ayant permis d'entamer cette discussion sur les nouvelles politiques dans le contexte canadien. D'emblée, il faut noter qu'un très grand pan de l'étude du travail temporaire concerne majoritairement l'expérience des TÉT canadiens et les conséquences normatives liées à cette catégorie de migrants. Ces travaux de nature sociologique et anthropologique se concentrent davantage sur les travailleurs en soi et le milieu difficile dans lequel ils/elles évoluent (Basok, 2000, 2002, 2004; Basok, Bélanger, & Rivas, 2014; Basok, Bélanger, Wiesner, & Candiz, 2016; Horgan & Liinamaa, 2017; Marsden, 2011; McLaughlin, Wells, Mendiburo, Lyn, & Vasilevska, 2017; Nakache & Dixon-Perera, 2015; Nakache & Kinoshita, 2010; Rajkumar, Berkowitz, Vosko, Preston, & Latham, 2012; Robillard, McLaughlin, Cole, Vasilevska, & Gendron, 2018; Strauss & McGrath, 2017; Tungohan, 2018).

On ne saurait passer outre les nombreux travaux de Tanya Basok, une sociologue et anthropologue ayant travaillé pendant plusieurs décennies sur les différents programmes de travail temporaire au Canada. Basok s'est penchée sur la situation des travailleurs agricoles saisonniers d'origine mexicaine au Canada, plus particulièrement en ce qui a trait aux implications de ce programme en matière d'exclusion sociale, d'affaires familiales, de déportation et des droits de la personne (Basok, 2000, 2002, 2004; Basok et al., 2014; Basok et al., 2016). En effet, Basok (2016) soutient que l'approche très managériale et économique du gouvernement canadien à l'égard de l'immigration temporaire est majoritairement responsable de l'effritement des droits des immigrants (*rights deficit*). Dans le même ordre d'idées, d'autres travaux se concentrent plutôt sur l'expérience des femmes immigrantes qui sont des aides résidentes (Robillard et al., 2018), tandis que certains ont souligné les difficultés engendrées le travail à l'étranger pour les pères de famille (McLaughlin et al., 2017). Ces travaux représentent en quelque sorte le courant prédominant au sujet de l'immigration temporaire au Canada. Il s'agit de recherches axées sur le récit des individus et des groupes racisés qui immigreront au Canada pour travailler. Ils sont les premiers travaux à avoir

levé le voile sur les incohérences de certains programmes temporaires, ainsi que sur les conditions de travail parfois très pénibles de certaines catégories de travailleurs. Or, il s'agit d'un courant qui aborde davantage les conséquences normatives et les implications au quotidien des programmes temporaires pour les travailleurs issus de l'étranger, mais où les discours de l'État sont relativement évacués.

Il existe aussi plusieurs travaux s'intéressant à la précarité des travailleurs temporaires au Canada et qui s'ancre dans des disciplines telles que la santé, les relations industrielles et le droit du travail (Basok & Carasco, 2010; Basok & López-Sala, 2016; Fudge & MacPhail, 2009; Lenard & Straehle, 2012; Nakache & Dixon-Perera, 2015; Nakache & Kinoshita, 2010; Strauss & McGrath, 2017). Ces travaux s'intéressent aux enjeux de précarité auxquels font face les travailleurs temporaires canadiens, autant en matière de santé et sécurité au travail qu'en matière de dépendance à l'employeur. Il s'agit donc d'enjeux qui préoccupent particulièrement les avocats et organismes se portant à la défense des droits des immigrants, ainsi que les médecins également. Nous pensons entre autres à l'ouvrage de Lenard & Straehle (2012), intitulé *Legislated Inequality: Temporary Labour Migration in Canada*, qui montre comment les migrants temporaires occupent un statut structurellement marginal dans la société et qui soutient que la politique du travail temporaire du Canada doit subir des changements fondamentaux.

Quant à la hausse des travailleurs temporaires et le recours croissant du Canada à de la main-d'œuvre étrangère en soi, plusieurs auteurs canadiens semblent aussi témoigner du tournant économique et circulaire qu'ont pris les politiques publiques en matière d'immigration (Castles & Ozkul, 2014; Dauvergne & Marsden, 2014a, 2014b; Fang & MacPhail, 2008; Foster, 2012; Gross & Schmitt, 2012; Valiani, 2013). D'abord, Castles & Ozkul (2014) traitent explicitement des théories de la migration circulaire, plus spécifiquement de l'engouement des États pour l'approche temporaire qui marque une rupture avec les modèles néoclassiques d'immigration. Selon Castles & Ozkul, cette approche est fréquemment décrite dans les documents de politiques publiques comme présentant des « avantages triples » (*triple win*). c'est-à-dire permettant aux sociétés d'accueil de bénéficier d'une main-d'œuvre qualifiée, d'une main-d'œuvre non-qualifiée, et ce, sans les responsabilités liées à l'intégration. Les auteurs mettent en lumière les contradictions des programmes temporaires qui exigent généralement des conditions d'entrées exagérément élevées

pour les travailleurs saisonniers peu qualifiés en opposition aux travailleurs qualifiés (Castles & Ozkul, 2014 : 30).

Quant à lui, Jason Foster (2012) aborde l'accroissement du nombre de TÉT canadiens au début des années 2000, plus précisément à la suite de l'expansion du programme et l'inclusion des professions peu qualifiées en son sein. S'intéressant plus particulièrement aux raisons pour lesquelles cette hausse perdure alors qu'elle visait à l'époque à répondre à une certaine demande qui s'est estompée après la crise économique de 2008, Foster conclut que le programme s'est essentiellement détourné de son but premier visant à pallier rapidement des pénuries de main-d'œuvre ciblées (p.42). Il soutient que le système d'immigration temporaire qui puise dans un bassin de recrutement à grande échelle (*large scale pool*), s'apparente maintenant davantage aux programmes permanents pour travailleurs étrangers en Europe (p.42). Foster s'interroge quant aux implications discursives de ce changement de direction au sein des programmes temporaires canadiens, particulièrement en raison du silence des gouvernements provinciaux et fédéraux à l'égard de ce point de rupture :

this shift occurred without formal announcement or debate. Government officials continue to speak the language of the original mandate of the program, despite evidence to the contrary. There may be a political pragmatism in the unwillingness to admit the new direction of the program. [...] By keeping the new nature of the TFWP under the radar, governments may be hoping to avoid political backlash (p.43).

Enfin, dans le même ordre d'idées, Dauvergne & Marsden (2014a) soutiennent que ces changements relèvent de l'idéologie étatique et qu'il faut justement s'attarder à l'aspect temporaire des politiques publiques, des programmes et discours afin de mieux comprendre la trajectoire qu'ont pris ces dits États contemporains en matière d'immigration (p.224).

Recension des écrits sur le travail temporaire au Québec

À l'instar de la littérature canadienne, les travaux qui abordent la gouvernance de l'immigration et le travail temporaire au Québec se penchent généralement peu sur les politiques publiques et les changements institutionnels, ainsi que sur l'expérience et les conditions des travailleurs étrangers temporaires. Pourtant, d'un point de vue institutionnel, la province profite

d'un système distinct des autres provinces et pour le moins autonome en matière de sélection des immigrants économiques. Il convient donc aussi de synthétiser les divers courants et d'identifier les enjeux majeurs associés au travail temporaire, cette fois en se concentrant uniquement sur le cas du Québec.

Ayant préliminairement documenté la distribution des travaux sur l'immigration au Québec en fonction du courant disciplinaire et l'approche, une recension de plus de 400 ouvrages et articles fut effectuée. Cet exercice a permis de donner un aperçu considérable des thèmes et champs principaux dans la littérature. D'emblée, il faut souligner que la majeure partie de la littérature sur l'immigration au Québec traite de thèmes relatifs à l'édification provinciale (*province-building*) : l'ethnicité en contexte minoritaire, le nationalisme et l'intégration régionale. Plus spécifiquement, nous pensons aux travaux axés sur le comportement politique, l'appartenance identitaire et les attitudes face à l'immigration dans le contexte pour le moins distinct du Québec (Barker, 2010; Bilodeau, Turgeon, & Karakoç, 2012; Bilodeau, White, & Nevitte, 2010; Blad & Couton, 2009; de la Sablonnière, Debrose, & Benoit, 2010; Herrera & Lachapelle, 2010; Labelle, 2008; Lefebvre & Triki-Yamani, 2011; Paquet, 2014, 2016; Salée, 2010; Stasiulis, 2013; Tessier & Montigny, 2016; Turgeon & Bilodeau, 2014; Veronis, 2015). Bien que cette littérature ne soit pas mise de l'avant dans cette recherche, ces travaux serviront néanmoins de référent lorsque nous considérerons les arguments de Dauvergne plus tard dans le texte, notamment au sujet de l'effacement des enjeux identitaires dans le contexte du Québec (*voir Chapitre 4*).

Quant aux travaux sur l'immigration économique, il faut dire qu'au Québec la très grande majorité des travaux se penche presque exclusivement sur l'intégration socioéconomique des immigrants (Boudarbat, 2011; Boudarbat & Grenier, 2014, 2017; Dioh & Racine, 2017; Lenoir-Achdjian, Arcand, Helly, Drainville, & Laaroussi, 2009; Malambwe, 2017; Nadeau & Seckin, 2010). Ce type de recherche s'inscrit dans l'économie politique, la sociologie et les relations industrielles et se concentre essentiellement sur les causes des phénomènes liés aux difficultés d'intégration, notamment sur le marché de l'emploi. Par exemple, Bourdabat (2017) met l'accent sur les contradictions relatives aux caractéristiques sociodémographiques des immigrants économiques, comme la tension entre le taux de chômage chez les nouveaux arrivants (un des plus élevés au Canada) et le niveau d'éducation des immigrants économiques (aussi un des plus élevés au pays). Dans le même ordre d'idées, Malambwe (2017) se penche quant à lui sur la question de la

participation au marché du travail des nouveaux immigrants économiques, qui est relativement plus faible que celle des travailleurs « natifs » de la région. Bien qu'il s'agisse là de dynamiques dont il sera indubitablement question dans cette recherche traitant de l'immigration et du marché de l'emploi, nous ne nous intéressons pas directement à ces constats individuels ou collectifs.

En ce qui concerne plus spécifiquement les programmes d'immigration temporaire, un des aspects les plus discutés dans la littérature québécoise est l'enjeu de la précarité du statut de travailleur temporaire. Il s'agit d'une approche courante lorsqu'il est question spécifiquement des programmes de TÉT ou de travailleurs agricoles saisonniers au Québec. Certains auteurs mettent davantage l'accent sur les enjeux de santé et sécurité au travail (Gravel et al., 2014; Hanley, Gravel, Lippel, & Koo, 2014), alors que d'autres insistent sur le droit du travail et les conditions salariales des travailleurs temporaires (Bélanger, Ouellet, & Fleury, 2019; Gesualdi-Fecteau, 2015, 2016; Malhaire, Castracani, & Hanley, 2017).

Toutefois, le pan de la littérature qui prédomine en matière de travail temporaire au Québec concerne la précarité des travailleurs étrangers, puis nous renvoie davantage à l'expérience personnelle et aux conditions de travail au quotidien (Bélanger & Candiz, 2015; Depatie-Pelletier & Robillard, 2014; Fleury, Bélanger, & Haemmerli, 2018; Galerand & Gallié, 2018; Gross, 2017; Hanley, 2017; Houle et al., 2011; Noiseux, 2012; Pantaleon, 2011; S. Soussi, 2013, 2019; S. A. Soussi, 2015; Yerochewski, 2014). Qu'il s'agisse de l'interdiction de changer d'employeur pour les travailleurs migrants et d'autres obstacles majeurs à l'exercice des droits de la personne au Canada (Depatie-Pelletier & Robillard, 2014), ou encore des enjeux du travail « non libre » et des « sous-classes d'immigrants » chez les TÉT (Fleury et al., 2018; Galerand & Gallié, 2018), la majeure partie de la littérature sur les travailleurs temporaires au Québec est critique quant aux programmes de séjour temporaire et relate l'expérience des nouveaux arrivants en soi.

À cet égard, Houle et al. (2011) mettent bien en évidence cette précarité qui s'avère être double, en raison du fait que l'échéance du séjour dépend non seulement de la bonne conduite qui s'y rattache (sous peine de voir son séjour raccourci), mais aussi à la dépendance non négligeable de l'employé envers son employeur. En effet, dans le cas du travail agricole temporaire, l'employeur se charge légalement de toute dépense et régit les conditions de travail de l'immigrant s'étant vu octroyer un permis unique (un permis, un emploi possible) (Houle et al., 2011 : p.114). Un apport important de cette recherche réside dans l'effort de documentation relativement aux procédures légales liées à

l'admission des différentes catégories de travailleurs temporaires au Québec. Certes, il s'agit d'un exercice technique, mais nécessaire afin de pouvoir mieux discerner les conséquences systémiques des diverses législations qui ont des implications concrètes dans la vie de tous les jours chez les travailleurs temporaires. Nous pensons entre autres à la différence entre les types de statuts temporaires qui définissent qui peut ou ne peut pas postuler pour une demande de résidence permanente. Houle et al. (2011) montrent ainsi que certains types de travailleurs peu qualifiés, notamment des catégories C et D (emplois pour la plupart manuels ou techniques), n'ont pas cette chance, ce qui témoigne d'une forme de discrimination systémique : « L'analyse de la procédure d'admission des travailleurs temporaires et de l'accès à la résidence permanente met en évidence l'existence d'un système d'immigration à deux vitesses au Canada, de deux classes distinctes de travailleurs temporaires qui bénéficient de droits distincts » (p.88). Il s'agit donc d'une des raisons pour lesquelles les actions du Québec et ses institutions, comme elles définissent le cadre légal et politique de l'immigration temporaire, sont cruciales et doivent parfois faire partie prenante de l'analyse.

Dans le même ordre d'idées, selon Bélanger & Candiz (2014), force est de constater dans de nombreux cas des travailleurs taisant des abus de toutes sortes afin de sécuriser leur salaire. Ces situations témoignent de la tension entre les conditions de travail et l'accès à de la main-d'œuvre accessible rapidement. Ces auteurs sont plus critiques et dénoncent le rôle de l'État dans sa promotion de tels programmes pouvant mener à l'exclusion. Bélanger & Candiz soutiennent entre autres que cela peut envoyer un signal aux travailleurs comme quoi ils sont « voulus mais pas bienvenus » :

Les travaux de recherche sur les programmes de migrations temporaires destinées à combler des emplois peu qualifiés sont unanimes : le caractère temporaire, circulaire ou saisonnier de cette migration est une stratégie étatique d'exclusion particulièrement efficace. Plutôt que de mener à une faible insertion ou intégration, l'octroi du statut de travailleur étranger temporaire produit, en fait, l'exclusion sociale, légale (citoyenneté) et économique (p.48).

Ces travaux critiques empruntent davantage à la sociologie et se concentrent sur le travail invisible ou « l'invisibilisation » de cette catégorie d'immigration, qui pourtant est vantée comme étant essentielle et vitale au bon fonctionnement de l'économie. Ce courant souligne l'importance du discours de l'État, mais surtout de l'écart entre la façon dont les politiques définissent les travailleurs et leur réalité. Selon Bélanger & Candiz (2014), cette tension entre le

travailleur « idéal » indispensable et sa réalité d'exclusion est relativement complexe et importante, car « la construction sociale de ces migrants relève d'un processus de racisation positive, de la différenciation culturelle ainsi que de l'exclusion sociale et spatiale » (p.45). Bien que ces auteurs travaillent plutôt sur les conséquences normatives en lien avec la nature des programmes de travail temporaire au Québec, ils observent des dynamiques s'apparentant au phénomène que détaille la thèse des nouvelles politiques d'immigration. Néanmoins, les travaux plus critiques sur les TÉT à proprement parler permettent de bien mettre en lumière les problèmes auxquels sont confrontés les travailleurs temporaires, mais ne permettent pas de déterminer s'il est bel et bien question de politiques s'alignant avec celles décrites par Dauvergne, ni comment l'État contribue à leur évolution d'un point de vue institutionnel.

Il existe tout de même quelques travaux récents qui se concentrent davantage sur les institutions politiques et semblent laisser croire qu'il existe effectivement des changements en cours en matière d'immigration au Québec. D'abord, dans un article récent, Houle (2014) examine de près les modifications aux grilles de sélection des immigrants de façon longitudinale, en prenant bien en compte l'histoire distincte et l'évolution des prérogatives en immigration depuis quelques décennies. Selon elle, une rupture semble étonnamment se produire dans la volonté politique des gouvernements provinciaux à mettre en œuvre des mesures à saveur *interculturaliste* qui priorisent l'adaptation à la culture dominante et l'édification provinciale/nationale. Comme aucune politique n'institutionnalise officiellement l'interculturalisme, il faut préciser ici que Houle (2014) fait appel à cette notion de politique interculturaliste ou *Québec intercultural policy* en lien avec le modèle de vivre-ensemble québécois se distinguant du multiculturalisme canadien et la politique de sélection visant à l'édification nationale (p.117). Pour Houle, l'intention de faire arrimer les flux migratoires aux besoins de l'économie nationale s'éloigne considérablement de la traditionnelle priorité à la protection de l'identité nationale et de la promotion d'une société distincte au fil du temps (p.118).

Toujours en lien avec la tendance du Québec à prioriser l'impératif économique dans ses politiques publiques en matière d'immigration, Hanley (2017) utilise le concept de main-d'œuvre cyclique (*cyclical workforce*) précédemment mentionné dans l'argumentaire de Dauvergne. En effet, la promotion par le gouvernement du programme de Travailleur Étranger Temporaire, qui tente de remédier aux besoins à long terme des nouveaux arrivants en région par l'utilisation de main-

d'œuvre cyclique à court terme implique toutes sortes d'exclusions sociales (p.282). En effet, la disparité entre les classes de travailleurs est un autre sujet qu'on ne peut ignorer en matière de travail temporaire, vu la différence dans les opportunités offertes en fonction de la qualification. Il faut mentionner que depuis des décennies, bien avant la prise en main de la compétence de l'immigration par l'État québécois, le système canadien se prévaut d'une dichotomie bien nette entre deux classes fondamentales de travailleurs :

En règle générale, la grande distinction est liée à la division entre travailleurs qualifiés et non qualifiés. Aux premiers, il sera conféré plus d'avantages qu'aux seconds. Par exemple, les premiers pourront accéder au statut de résident permanent ou encore venir travailler aux pays accompagnés des membres de leur famille. Les seconds n'auront pas droit à ces avantages. (Houle, 2011 : 114).

Cette « césure », pour employer les termes de Houle (2011), s'est progressivement élargie au fil des politiques publiques pour enfin laisser paraître une disparité importante en termes de droit : la résidence permanente ne sera offerte qu'aux travailleurs qualifiés (p.115). Cette prise de position des législateurs québécois en matière d'immigration temporaire est toujours critiquée à ce jour, à la fois par des défenseurs des droits des immigrants, mais aussi par une grande majorité d'employeurs estimant les avantages considérables que des communautés (surtout dans le secteur primaire, agricole et manufacturier) pourraient se voir bénéficier du fait de l'installation permanente de nouveaux arrivants peu qualifiés. Hanley (2017) se demande d'ailleurs s'il ne serait d'ailleurs pas plus bénéfique à l'économie ainsi qu'aux immigrants peu qualifiés de se voir attribuer le droit d'accès au statut permanent, considérant la volonté dont les individus ont fait preuve afin de quitter leur milieu pour venir travailler en région éloignée pour la plupart (p.282).

Enfin, dans une perspective plus fonctionnaliste, Gross (2017) s'interroge quant à lui au système d'immigration du Québec en soi. Selon Gross, en ce qui a trait aux programmes de TÉT, il existe des disparités fondamentales entre le palier fédéral et provincial qui permettent de clairement différencier le modèle pancanadien du modèle québécois. En effet, dans le cas du modèle canadien, il faut d'abord prouver l'incapacité des résidents à remplir les postes vacants à l'aide d'une étude d'impact sur le marché du travail, imposant ensuite des contraintes aux employeurs pour obtenir l'autorisation nécessaire (p.103). Dans le cas du Québec, une liste d'emplois éligibles est établie par le gouvernement comme faisant partie de secteurs en pénuries, permettant ensuite d'abaisser les contraintes administratives pour les employeurs embauchant dans le secteur ciblé dans cette

liste révisée régulièrement (p.103). En d'autres termes, le modèle québécois implique un allègement significatif et considérable des contraintes assurant la priorité aux résidents, de façon à promouvoir de plus grands volumes de travailleurs temporaires et faciliter grandement l'accès à de la main-d'œuvre étrangère rapidement.

En somme, à la lumière des travaux sur les programmes d'immigration temporaire au Québec, nous constatons la relative absence de travaux mettant de l'avant l'évolution des politiques publiques et le discours de l'État en matière d'immigration temporaire. En général, lorsqu'il est question d'immigration temporaire, les objets d'étude sont souvent les immigrants en soi (Gravel et al., 2017; Ledent, Chicha, & Arcand, 2017; Villanueva et al., 2015) ou encore les conséquences normatives des politiques publiques (Gross, 2017; Hanley, 2017; Houle et al., 2011). Face à ces travaux, ce mémoire vise donc à approfondir la question de l'évolution des politiques publiques en matière d'immigration temporaire, et ce, à la lumière des choix qu'ont faits les institutions québécoises ainsi qu'en lien avec la façon dont l'État conçoit et justifie ces programmes.

Certes, c'est à la suite de cette recension de la littérature sur l'immigration au Québec que nous faisons donc le constat d'un certain angle mort qui ne couvre pas les enjeux relatifs aux réformes et politiques en soi, de même que des manières dont l'État et ses institutions conçoivent cette catégorie d'immigration. En effet, il s'agit de la raison principale pour laquelle ce mémoire vise à documenter les jalons de la politique d'immigration temporaire et ses implications au palier provincial, tout en tentant aussi de déterminer quelles sont les motifs des actions et inactions du gouvernement à cet égard. Cela nous permettra donc de vérifier si effectivement nous pouvons apercevoir un tournant dans la politique d'immigration au Québec qui accompagne les tendances statistiques énoncées précédemment, et si c'est le cas, dans quelles mesures elles s'arriment avec le cadre conceptuel des nouvelles politiques. Pour ce faire, nous proposons donc de nous pencher sur les documents de politiques publiques et le discours de l'État en matière d'immigration temporaire afin de pouvoir mieux situer le cas du Québec au regard de la thèse de Catherine Dauvergne.

CHAPITRE 2 : APPROCHE & DÉMARCHE MÉTHODOLOGIQUE

Cadre théorique

Ce chapitre traite de la démarche utilisée afin de documenter l'évolution des politiques publiques en matière d'immigration temporaire au Québec entre 2003-2018 et de rendre compte des façons dont l'État décrit ces changements. Avant tout, il convient de définir le cadre théorique permettant de justifier l'approche et les choix méthodologiques employés dans cette présente recherche. Comme nous nous intéressons principalement à la politique d'immigration québécoise, ainsi qu'à la façon dont l'État conçoit l'immigration temporaire dans ses propres publications officielles, il sera essentiellement question de discours et d'institutions.

Cette recherche s'effectuera en deux temps. D'une part, il s'agit de documenter l'évolution des politiques et programmes d'immigration temporaire afin de pouvoir vérifier si les changements s'alignent avec la thèse de Dauvergne. Dans le chapitre 3, le cadre théorique est donc essentiellement inspiré des deux caractéristiques principales décrites comme étant des points de rupture selon le vocabulaire de Dauvergne : les mesures favorisant le travail temporaire (1) et celles qui compliquent l'accès à la résidence permanente (2). D'autre part, bien que nous nous basions également sur Dauvergne afin d'analyser le contenu des documents de politique publique québécoise en matière d'immigration, l'élaboration d'une grille d'analyse discursive s'est avérée nécessaire au vu de l'analyse des données. Nous nous sommes donc tournés vers la littérature sur le discours des institutions afin d'élaborer cette grille dans le chapitre 4. En effet, celle-ci s'inspire du cadre conceptuel de l'*institutionnalisme discursif* développé par la chercheuse néo-institutionnaliste Vivian Schmidt, mais nous en faisons une application limitée à la description des discours communicationnels.

L'importance du discours en politique publique

Outre la nature et l'ampleur des réformes en lien avec l'immigration temporaire et permanente depuis 2003, nous nous intéressons aussi à leur contenu afin de pouvoir mieux situer le cas du Québec. Or, afin d'y arriver, nous devons aussi nous pencher sur le discours politique concernant l'immigration dans le contexte québécois, mais pas n'importe quel type de discours.

Certes, nous ne nous intéressons pas au discours public des politiciens, tel que les débats entre les députés à l'Assemblée Nationale, la période de questions, les conférences de presse ou encore les plateformes des partis politiques. Il s'agit plutôt de se concentrer sur le discours gouvernemental, plus particulièrement celui que l'État emploie officiellement dans ses documents de politique publique afin de justifier les réformes politiques ou les choix stratégiques en matière d'immigration. En effet, cela nous permet de traduire les justifications utilisées par le gouvernement lorsque nous analysons l'évolution du discours au fil des années, sans référer à des acteurs précis ou à l'idéologie d'un parti politique spécifique. Il convient donc d'aborder brièvement la littérature sur le discours en science politique afin de souligner la pertinence d'étudier les différents motifs qui sous-tendent les politiques publiques en immigration.

Comme l'a déjà démontré Habermas (1996), le discours est plus que la somme d'idées qui réussissent ou qui échouent à se reproduire sur la scène politique. Il faut prendre en compte à qui ceux-ci s'adressent, mais aussi *pourquoi, comment* et *où* les délibérations ou discours politiques se situent par rapport à la sphère publique. Ces discours peuvent être stratégiquement modelés par les institutions afin de les présenter de manière à concorder avec leurs intérêts (Jabko, 2006). Selon la politologue Vivian Schmidt, c'est en mettant l'accent sur le discours qu'il devient alors possible d'expliquer les différentes raisons légitimant certaines politiques. Selon Schmidt (2015), l'étude du discours possède une valeur ajoutée, surtout lorsque comparée à ces études limitées aux intérêts des acteurs, car les discours gouvernementaux peuvent avoir une influence significative sur les réformes de politiques publiques malgré des justifications allant à l'encontre de ces mêmes intérêts (p.173). Il s'avère donc fort utile de considérer le point de vue des institutions afin de montrer comment, à quels moments et par quels moyens le discours peut être un indicateur de changement ou de statu quo en matière de politiques publiques (Schmidt, 2002).

L'approche mettant l'accent sur le discours des institutions en science politique est largement inspirée du cadre conceptuel du néo-institutionnalisme et ses trois différentes branches. Selon Hall & Taylor (1996), le renouveau de l'institutionnalisme (*New Institutionalism*) dans les années 1960-70, jadis critiqué comme étant trop fonctionnaliste et utilitaire par les pluralistes et les marxistes, s'est essentiellement effectué en trois vagues chronologiques: l'institutionnalisme historique, l'institutionnalisme rationnel et l'institutionnalisme sociologique. D'emblée, l'institutionnalisme historique répondait au structuralisme caractérisant la science politique dans les années 1970. Il

met l'accent sur les raisons pour lesquelles certains intérêts sont privilégiés à la lumière du contexte historique et économique qui accompagne la prise de décisions en politiques publiques (Hall & Taylor, 1996 : 937). Le deuxième institutionnalisme réfère à l'école du choix rationnel et aux divers processus de délibération auxquels sont soumis les acteurs politiques et les décideurs publics. Enfin, l'institutionnalisme sociologique est un courant indépendant qui évolue en parallèle de la science politique et qui s'ancre majoritairement dans la théorie des organisations, notamment en ce qui a trait aux particularismes culturels des institutions propres aux différents régimes politiques ou administratifs (Hall & Taylor, 1996 : 946). Comme l'approche axée sur le discours des institutions est parfois considérée comme étant la quatrième vague institutionnaliste, il convient de s'y attarder brièvement.

D'emblée, Campbell (2002) montre bien comment le changement de contenu en matière de programmes peut avoir de l'influence sur les politiques publiques, bien que depuis des décennies les chercheurs s'intéressent davantage aux intérêts et à l'agentivité des acteurs politiques. Il soutient entre autres que les programmes les plus élémentaires sont davantage adoptés par les décideurs politiques lorsqu'exprimés dans les termes les plus probants (du moins plus que sur la base d'intérêts ou de choix rationnels), tout simplement parce qu'ils sont plus en mesure de mieux les comprendre (p.28). Autrement dit, le discours peut donc témoigner du changement de politiques publiques et de philosophie au sein des institutions, mais aussi influencer directement des programmes via les acteurs. Dans le cadre de ce mémoire de maîtrise, il s'agira davantage de décrire le contenu du discours et des programmes au fil du temps, puis ce qu'ils nous révèlent en termes de préférences gouvernementales, plutôt que d'examiner l'influence directe des acteurs et leurs idées sur les politiques d'immigration.

L'étude des politiques publiques axée sur le discours institutionnel est une approche considérant généralement l'État comme une entité généralement autonome, dont les institutions et acteurs ont de l'influence, mais chaque courant met l'accent sur des éléments différents (March & Olsen, 1983). Schmidt (2015) décrit essentiellement deux courants méthodologiques en étude du discours politique : certains insistent sur une définition ou une application précise des idées et leur influence, tandis que d'autres préfèrent s'associer à la tradition institutionnaliste classique et mettent le discours des institutions de l'avant. Il s'agit d'un clivage important qui divise la plupart des politologues travaillant sur le discours.

Le premier courant insiste donc davantage sur l'aspect constructiviste et idéationnel de l'élaboration des politiques publiques (Blyth & Mark, 2002; Campbell, Pedersen, & Pedersen, 2001; Hay, 2001, 2006; Jabko, 2006). Schmidt (2015) considère que ce courant traite les processus interactifs du discours comme étant implicite, notamment en s'intéressant davantage au contenu substantiel des idées formant le discours d'une institution (p.2). Dans le cadre de notre recherche, nous faisons le choix de nous distancer de cette discussion complexe sur le pouvoir des idées et les relations causales qui en découlent.

Quant au deuxième courant, il se concentre sur l'analyse discursive de façon encore plus spécifique. Selon Schmidt, le courant mettant l'accent plus sur le discours que sur les idées, se divise lui-même en deux branches : « those who also emphasize its substantive content as the representation or embodiment of ideas¹⁸ and those who are more concerned with the discursive interactions through which actors generate, argue about, and communicate ideas in given institutional contexts » (p.2). Une méthode populaire demeure l'analyse textuelle et le codage qualitatif, qui insistent davantage sur la récurrence de certaines terminologies, certains arguments et certains concepts (Fairclough, 2003). En essor dans les années 1990-2000, d'autres méthodes consistent à définir et analyser des cadres discursifs (*discursive frames*) ou encore les espaces de délibération où la construction du discours se produit entre les acteurs qui le communiquent (Dryzek, 2002; Fischer, 2003; Hajer, 2003; Jobert, 1989; Muller, 1995; Rein & Schön, 1996; Stone, 2001).

Néanmoins, dans le cadre de l'élaboration de la grille d'analyse documentaire, nous nous intéressons davantage au contenu du discours et plus particulièrement aux concepts de Vivian Schmidt à cet égard. Nous portons toutefois une plus grande attention au contenu du discours (et donc des idées) qu'à l'agentivité des acteurs en institution et leurs idées, une caractéristique centrale de l'institutionnalisme discursif. Étant donné notre intention de documenter l'évolution du discours de l'État dans ses publications officielles, nous nous intéressons moins au pouvoir discursif des acteurs ou bureaucrates en institution et plus au contenu des idées relatives à l'immigration temporaire et la sélection permanente. Il convient donc de montrer quels éléments

¹⁸ Si nous avons à situer la démarche de notre recherche parmi ces approches selon la typologie de Schmidt, nous nous inscrivons davantage dans cette première branche du courant sur le discours, c'est-à-dire qui considère le contenu substantiel du discours sur l'immigration temporaire comme une représentation des idées en soi.

nous empruntons au cadre théorique de Schmidt et quelles sont les limites conceptuelles de notre application textuelle et documentaire.

Une analyse documentaire inspirée de l'approche de Vivian Schmidt

Nous avons vu que le quatrième néo-institutionnalisme, nommé *institutionnalisme discursif*, vise à révéler la relation complexe entre idées, intérêts et perspectives au sein des institutions politiques, expressément dans l'optique du changement en politique publique (*policy change*). En effet, les institutions dans *l'institutionnalisme discursif* ne font pas référence aux structures extrinsèques vouées à l'encadrement ou la réglementation, mais aussi aux structures intrinsèques qui contraignent les acteurs, puis permettent la construction de sens et influencent leur vision du monde (Schmidt, 2010, p.4). Les discours privilégiés et promus par les institutions sont ainsi eux-mêmes une force politique indéniable au vu de leur impact dans diverses sphères de la vie politique et de la société civile.

L'auteure Vivian Schmidt (2010) définit l'institutionnalisme discursif comme n'étant qu'un terme générique comprenant l'ensemble des travaux de science politique traitant du pouvoir substantiel des idées, du discours et de leur contenu (p.3). En bref, l'institutionnalisme discursif se conçoit comme une structure où les acteurs et leurs conceptions ont différents types d'influence sur l'élaboration des politiques publiques. Schmidt les ordonne de la façon suivante (du plus générique au plus spécifique) : le pouvoir d'agir et les habiletés des *acteurs*, qui sont composés de différents types de *discours*, composés à leur tour d'*idées* qui s'expriment à différents *niveaux*. Il convient donc de définir ces différentes composantes de l'approche dans le même ordre, afin de témoigner du cadre théorique dans son ensemble, malgré notre emphase sur la composante discursive.

D'abord, l'institutionnalisme discursif aborde la capacité des acteurs à penser et agir en dehors du contexte des institutions. Ces capacités nommées *foreground discursive abilities* ont l'avantage de ramener à l'avant-plan l'agentivité des acteurs grâce à l'aspect constructiviste du discours et des idées qui eux-mêmes peuvent grandement expliquer les dynamiques de changement ou de statu quo (Schmidt, 2008, p.316). En d'autres mots, le changement institutionnel est dynamique (et non statique) et s'explique de manière davantage intelligible en analysant l'évolution des idées et du

discours des agents, plutôt qu'en induisant en fonction de moments critiques et de dépendance aux structures institutionnelles :

Institutions in DI [*Discursive Institutionalism*], rather than serving as external structures for rule-following, are simultaneously structures and constructs internal to the agents themselves. Agents' background ideational abilities enable them to act in any given meaning context to create and maintain institutions while their foreground discursive abilities enable them to communicate critically about those institutions and so to change or maintain them (Schmidt, 2008, p.322).

Ensuite, les différents choix et actions en matière de politiques publiques sont véhiculés au travers deux formes de discours, soit *communicationnel* (des institutions au public) ou de *coordination* (entre acteurs politiques au sein des institutions) (Schmidt, 2002, 2008, 2010). Le discours de coordination se construit autour des acteurs et décideurs politiques impliqués dans le processus d'élaboration des politiques publiques et de justification des programmes, dont plusieurs réfèrent comme étant les communautés épistémiques (Schmidt, 2008, p.310). Il s'agit d'une forme de discours étroitement lié au pouvoir discursif des acteurs à penser leur propre institution de façon critique. Dans ce mémoire, le discours de coordination est mis de côté dans cette analyse, car il se retrouve rarement dans les documents de politiques publiques. Il nécessiterait de mettre l'accent davantage sur les acteurs et leur participation dans l'élaboration des politiques publiques.

Quant au discours de type communicationnel, il se trouve au centre de la sphère politique et se construit autour des besoins de légitimation et de transparence en matière de politique publique. Ce type de discours se traduit essentiellement par la production d'objectifs politiques et de raisonnements destinés à être transmis au public et compris par celui-ci. Il s'agit précisément du type de discours sur lequel nous nous penchons afin d'analyser les idées sensées justifier les programmes et politiques publiques en matière d'immigration temporaire et permanente. Le discours de *coordination* est quant à lui moins pertinent, car il témoigne spécifiquement du pouvoir d'agir des acteurs et contient du vocabulaire très technique.

Ensuite, les idées y sont perçues comme le contenu substantif du discours. Celles-ci sont soit de type *cognitif* ou *normatif* et s'expriment à plusieurs niveaux. Pour Schmidt, les idées de type cognitif concernent la conception même de ce qui est et ce qu'il faut faire en matière de politique publique, alors que les idées normatives traitent davantage de ce qui est bon ou mauvais à lumière

de ce qu'il faut accomplir aux yeux de la société (Schmidt, 2008, p.306). Dans ce mémoire, à des fins d'opérationnalisation, nous assumons que le discours de l'État est une façon directe pour lui de communiquer ces idées. En étudiant le discours, on peut donc observer quelles sont les idées. Or, il convient de noter que nous utilisons tout de même cette typologie des idées « normatives » et « cognitives » dans la grille d'analyse discursive, mais nous y référerons plutôt par rapport au « discours normatif ou cognitif ». En effet, cela nous permet de classer les différentes approches du gouvernement à l'égard de certains enjeux liés à l'immigration en fonction du type de discours, sans toutefois s'engager dans une discussion en lien avec le pouvoir des idées et leur causalité.

Enfin, les idées peuvent s'exprimer à trois niveaux : c'est-à-dire au niveau des *politiques publiques* (i), des *programmes* (ii) et des *philosophies* (iii) (Schmidt, 2008, p.303). Ceux-ci concordent avec des questions révélant des positions quant à des enjeux spécifiques : soit d'abord *comment les politiques publiques proposent des solutions aux problèmes donnés* (i); ensuite *comment les programmes identifient et définissent les méthodes permettant de solutionner les problèmes* (ii); puis enfin *comment ces derniers peuvent révéler le « deeper core »* (iii), c'est-à-dire les normes et principes en arrière-plan qui reflètent des valeurs sociétales nouvelles ou traditionnelles¹⁹ (Schmidt, 2008, p.307).

Il est donc important d'insister sur le fait que notre application des concepts de Schmidt à l'analyse documentaire n'est pas représentative de l'ensemble de son cadre théorique en matière d'institutionnalisme discursif. En effet, l'*institutionnalisme* dans l'expression « institutionnalisme discursif » suggère plus qu'une analyse textuelle et politique, mais bien de jeter un regard approfondi sur le contexte institutionnel et comment les idées peuvent changer au fil du temps au travers le discours (Schmidt, 2010, p. 4). D'ailleurs, dans un récent article s'intitulant *Discursive Institutionalism: Understanding Policy in Context*, Schmidt (2015) soutient qu'il est idéal de ne pas se limiter à l'étude du discours, mais d'y inclure aussi le rôle des acteurs et le contexte institutionnel dans lequel ils/elles évoluent : cadres culturels, normes historiques, limites rationnelles, etc. (p.2). C'est donc pour cette raison qu'il convient de réitérer que le quatrième

¹⁹ Nous avons inclus ces trois questions à la grille d'analyse, encore une fois afin de nous aider à classer les différents discours cognitifs et normatifs par rapports à certains enjeux abordés par l'État en lien avec l'immigration temporaire. Elles s'accompagnent aussi de questions relativement au cadre conceptuel de Dauvergne abordé précédemment (*voir la section ultérieure sur la grille d'analyse discursive*). Nous les incluons notamment parce qu'elles sont relativement utiles afin de départager les discours justifiant des mesures (impératifs économiques, socioculturels, identitaires, linguistiques, etc.).

chapitre de cette recherche ne s'agit en aucun cas d'une analyse fidèle au cadre théorique de Schmidt, mais que nous empruntons tout de même sa théorisation du contenu substantiel du discours.

En résumé, dans ce mémoire de recherche, l'accent sera mis sur le discours *communicationnel* permettant de faire ressortir les façons dont l'État québécois justifie les réformes en matière d'immigration temporaire, en se concentrant sur les publications accessibles au grand public. Comme les objets de recherches sont l'État et les publications gouvernementales en matière d'immigration, on s'intéressera ici aux discours *cognitifs* et *normatifs* en portant un regard attentif sur leur utilisation respective vis-à-vis quels enjeux spécifiques à l'aide de questions précises (*i,ii,iii*). Nous examinons les différentes façons dont l'État justifie l'orientation des mesures en lien avec l'immigration temporaire, tout en faisant le choix de laisser de côté la question du pouvoir décisionnel, de l'agentivité discursive des acteurs et du contenu substantiel de idées. Nous tâcherons aussi de mettre en relief ces discours avec la thèse des nouvelles politiques et les deux types de mesures dont fait état Dauvergne, c'est-à-dire facilitant les séjours temporaires ou délaissant les enjeux d'édification/identitaires.

Méthodologie de recherche

Vérification des hypothèses de recherche

Dans le cadre de cette recherche, nous nous interrogeons sur la présence de nouvelles politiques d'immigration au Québec en mettant à l'avant-plan les publications du ministère de l'immigration, notamment afin de vérifier les postulats énoncés précédemment par Dauvergne. C'est donc en faisant écho à la littérature sur le sujet que l'examen de cette question se transpose ici à l'évolution institutionnelle du discours et des pratiques de façon plus spécifique. Au regard de cette croissance significative des travailleurs temporaires au Québec, ce mémoire tentera de répondre aux deux questions de recherche énoncées précédemment. Il convient donc de les répéter afin de mieux situer les hypothèses qui concordent avec celles-ci:

Q1. *En termes de politiques publiques, quelles réformes ont eu lieu au Québec en matière d'immigration temporaire depuis 2003?*

H1. Les récentes réformes en matière d'immigration encouragent davantage l'admission rapide de main-d'œuvre temporaire issue de l'étranger, sans garantie d'accès à la résidence permanente. Celles-ci s'accompagneraient aussi d'une complexification du processus de sélection et d'accès au statut permanent.

Q2. *Comment est-ce que le gouvernement du Québec décrit et justifie les réformes en matière d'immigration temporaire qui ont eu lieu depuis 2003?*

H2. À l'image des « nouvelles politiques d'immigration », le discours qui sous-tend les politiques publiques priorise majoritairement l'impératif économique et les besoins du marché du travail, tout en délaissant progressivement l'impératif identitaire et les enjeux traditionnels d'édification nationale.

Afin de vérifier ces hypothèses de recherche, la période d'étude circonscrite se limite aux quinze dernières années, soit entre 2003 et 2018. Celle-ci correspond justement au règne presque ininterrompu du Parti Libéral du Québec, qui fut relégué à l'opposition à peine un an et demi lors de cet intervalle. Ce choix méthodologique consiste à éviter toute induction du changement en matière de politique publique à l'idéologie partisane, c'est-à-dire pour éviter qu'on puisse associer de nouvelles mesures à un changement de parti politique ou vice-versa.

La démarche pousse essentiellement à l'exploration de l'influence de ces changements que l'on peut associer à de nouvelles politiques, selon les termes de Dauvergne. Il importe de répéter qu'il ne s'agit pas ici d'expliquer les causes, les effets ou même la teneur de cette transition paradigmatique, mais plutôt d'examiner si les réformes et les discours qui les sous-tendent s'inscrivent dans la mouvance de la thèse de Dauvergne et quelles en sont les implications normatives. De manière plus spécifique, je m'intéresserai à deux principales sous-questions qui s'adressent chacune d'elles à un pan différent de l'objet de recherche : un volet programmatique et un volet discursif.

Premièrement, d'un point de vue de politiques publiques (*Chapitre 3*), il s'agira d'abord de s'attarder aux modifications apportées au système d'immigration québécois au cours des 15 dernières années. Un chapitre entier y sera donc consacré afin de bien mettre en exergue la teneur

et l'ampleur des changements institutionnels depuis 2002-2003. On s'intéresse ici aux programmes en soi, non pas aux résultats qui découlent de ceux-ci et des politiques publiques. En se fiant à la littérature canadienne et au portrait dressé par Dauvergne, on s'attend à voir le nombre de programmes temporaires augmenter en nombre et être privilégiés, contrastant avec la complexification de l'accès au statut permanent. On s'attend aussi à observer des simplifications du système de sélection pour travailleur temporaire permettant de faciliter le recrutement chez les employeurs de manière à encourager une main-d'œuvre cyclique. À l'opposé, on s'attend à ne pas voir de simplification administrative pour ce qui est des demandes de résidence permanente, c'est-à-dire un statu quo ou même une complexification de l'accès au statut permanent. Afin de tester empiriquement la thèse des *nouvelles politiques*, il faut l'appliquer à cette étude de cas. Cette partie se divisera donc en deux sections correspondant aux deux arguments centraux, soit les changements en lien avec la complexification du système d'immigration et des admissions permanentes, ainsi que la facilitation d'accès au statut temporaire et la multiplication des admissions.

Deuxièmement, dans une perspective d'analyse discursive (*Chapitre 4*), il s'agira ensuite d'examiner les documents de politiques publiques témoignant des préférences de l'État à l'égard de l'immigration temporaire. Nous nous intéresserons aussi différentes conceptions normatives ou stratégiques du gouvernement pouvant s'exprimer dans ces documents officiels. Cette analyse du discours gouvernemental en matière d'immigration temporaire nous permettra donc de faire ressortir les motifs qui légitiment les différents choix politiques du Québec à cet égard, tout en tâchant de situer le cas du Québec à la lumière de la thèse des nouvelles politiques. En se fiant à la littérature et au portrait dressé par Dauvergne, on émet l'hypothèse d'une consolidation du discours politique à prédominance économique et mettant l'accent sur le marché du travail. Nous émettons par le fait même l'hypothèse selon laquelle s'estompe progressivement la primauté de l'intégration à la culture dominante et l'impératif d'édification provinciale dans le discours provincial, au profit d'un raisonnement axé davantage sur la contribution à l'économie de marché.

Données et méthode d'analyse

La méthodologie privilégiée dans cette recherche est principalement qualitative. Bien que l'usage de statistiques et données chiffrées soit essentiel afin de brosser un portrait objectif des réalités empiriques au cours des dernières années, celles-ci constitueront une source minoritaire

dans ce projet. En effet, la majeure partie de ce projet de recherche puisera essentiellement dans trois sources de données qualitatives bien distinctes.

D'abord, il va sans dire que l'usage de références académiques constitue le pilier de toute recherche, c'est pourquoi une vaste sélection d'articles et ouvrages sont utilisés dans ce mémoire afin d'établir la fondation empirique du travail. Outre la recension des écrits sur le sujet, il faut dire que les travaux de certains permettent même la documentation de données qui ne serait autrement pas disponibles, plus particulièrement en immigration où les sources empiriques manquent parfois à l'appel. Entre autres, c'est le cas spécialement du travail juridique exploratoire de chercheurs dans le domaine du droit permettant de détailler les technicalités légales sur les programmes d'immigration qui sont souvent pour le moins difficiles à trouver et documenter. Nous pensons entre autres à l'effort de Houle & al. (2011) qui permet d'ailleurs de documenter l'évolution légale et technique des programmes et conditions d'admission des différentes catégories d'immigration temporaire au Québec. Néanmoins, les références académiques ne constituent évidemment pas la source primaire de cette recherche qui a pour but non seulement de reprendre les travaux phares dans la littérature, mais également d'y contribuer.

Le deuxième type de sources de données est le plus important dans ce cas-ci afin de pouvoir examiner l'évolution des réformes et du discours institutionnel en matière d'immigration temporaire : les documents de politiques publiques. Effectivement, bien que ce terme soit relativement large, il fait référence spécifiquement aux sources produites par le gouvernement et les institutions politiques en matière d'immigration. Comme toutes les sources documentaires ne sont évidemment pas toutes pertinentes aux fins de l'analyse, un corpus de documents de politiques publiques est élaboré à partir d'une sélection de documents témoignant à la fois de données programmatiques que d'énoncés et d'objectifs plus généraux servant à l'analyse discursive. Notamment, ce corpus est composé de cahiers de consultation, de consultations publiques, de plans stratégiques et autres documents pluriannuels de planification des seuils d'immigration. De plus, les projets de loi et modifications de la *Loi sur l'immigration au Québec* serviront dans la même veine que ceux précédemment cités à documenter les grandes tendances au sein des institutions, sans oublier non plus les recueils et portraits statistiques.

Dans le cadre de la phase de recherche préliminaire, plus de 63 documents de politiques publiques furent consultés, plus particulièrement ceux faisant état d'information pertinente concernant

l'immigration temporaire (et aussi permanente dans la plupart des cas). Toutefois, sur ce nombre considérable ne furent retenus que 18 d'entre eux, afin d'être passés dans une grille dense d'analyse discursive. Une liste de ces fichiers analysés est présente dans la section *Annexes* à la fin du présent document. En effet, ces 18 documents de politique publique furent retenus pour des raisons apparentes. Les critères d'inclusion résident dans l'accessibilité des documents, leur pertinence, leur circonscription, leur statut, etc. Il convient donc d'en évoquer les critères d'inclusion et d'exclusion plus en détail dans la sous-section suivante. En bref, les types de documents soumis à l'analyse discursive se résument comme suit (une liste complète est disponible en annexe):

- Portraits & Recueils statistiques
- Consultations publiques
- Plans stratégiques & Plans d'action
- Projets de loi
- Politiques générales et/ou d'orientation
- Mesures ou programmes
- Planifications des seuils d'immigration
- Documents de références

En ce qui a trait au segment plus discursif, les grands énoncés de politiques et les plans stratégiques servent de source pour ce qui est des intérêts et objectifs privilégiés par l'État. Ceux-ci laissent place à de nombreux développements des ministères en matière de planification en immigration, bien qu'ils soient parfois vagues. Il est toutefois nécessaire de faire parler ces documents avec les réelles pratiques, réformes et actions gouvernementales, sans quoi il s'agirait d'une analyse sans ancrage dans le réel. Une grille d'analyse discursive fut donc élaborée spécifiquement à cette fin et calquée sur la théorisation proposée par Vivian Schmidt (et telle que décrite dans la section précédente). Développée sous la supervision de la directrice de thèse, cette grille constitue un schéma approximatif décrit en détail dans les sous-sections suivantes (une version vierge est jointe à la fin du présent document dans la section *Annexes*).

Enfin, bien que des entretiens avec des bureaucrates, fonctionnaires, agents de liaison et/ou acteurs tiers du processus d'accès au statut de travailleur étranger temporaire pourraient s'avérer pertinents afin de témoigner de l'évolution des pratiques et contraintes administratives, nous faisons le choix

de ne pas inclure ce pan du cadre théorique de Schmidt sur l'agentivité discursive des acteurs. Effectivement, des entrevues semi-dirigées furent considérées au commencement du projet de recherche afin de témoigner de l'agentivité des acteurs en institutions et des *foreground discursive abilities*, mais ils signifieraient un projet à grande échelle que le format d'un mémoire de maîtrise ne permet guère. Conséquemment, celle-ci permet la mise en lumière des enjeux et dynamiques qui relèvent de la prise de décision et de la mise en œuvre de politiques publiques. De plus, cette approche évite aussi de considérer l'État comme une entité monolithique, car les institutions politiques ne sont pas fixes, passives et unitaires. Elles sont plutôt constituées d'un ensemble d'acteurs ayant effectivement des pouvoirs décisionnels importants en matière d'immigration (voire même arbitraires dans certains cas) (Satzewich, 2015). Cela étant dit, il s'agirait d'une méthode complémentaire appropriée dans l'optique d'un projet de recherche plus volumineux et ambitieux tel qu'une thèse de doctorat, entre autres.

Critères d'inclusion/exclusion

Seuls les documents de politiques publiques seront incorporés au corpus documentaire. Plus spécifiquement, cela signifie des documents produits et publiés par le Gouvernement du Québec, l'Assemblée Nationale du Québec ou une des trois autorités institutionnelles en matière d'immigration provinciale depuis 2003: soit le *Ministère des relations avec les citoyens et de l'immigration* (jusqu'en 2005), le *Ministère des communautés culturelles* (jusqu'en 2014) et le *Ministère de l'immigration, de la diversité et de l'inclusion* (jusqu'à aujourd'hui). Comme il est question du discours de l'État québécois, il ne suffit pas qu'un document soit d'ordre gouvernemental ou parlementaire, mais bien produit par ces instances. Des avis au ministre issus d'experts ou encore des recommandations d'instituts indépendants utilisées par l'État dans le cadre de consultations/commissions parlementaires ne correspondent pas au critère d'inclusion et seront exclus. À l'opposé, un cahier de consultation sur les seuils d'immigration, produits à la suite de ces consultations et commissions parlementaires en tant que document officiel respecte ce critère d'inclusion.

Seuls les documents produits lors de la période d'étude circonscrite au présent projet de recherche seront inclus dans le corpus documentaire soumis à l'analyse, soit de l'année 2002-2003 à l'année

2018-2019. Il se peut toutefois que des documents précédant cette date soient utilisés en tant que cadres de référence ou lors des sections précédant l'analyse à des fins contextuelles et/ou conceptuelles, mais ils ne feront pas partie de l'analyse principale au cœur du projet de recherche.

Les documents doivent officiellement être accessibles physiquement ou numériquement au vu du présent projet de recherche qui vise tout de même à en analyser le contenu en profondeur. Des documents à usage restreint dont il serait impossible de citer des passages (avec ou sans permission officielle) seront exclus du corpus. Dans le cadre de ce projet dont le discours *communicationnel* est au cœur de la démarche, il s'agit alors de documents rendus accessibles au public et dont on peut vérifier le contenu librement.

Seuls les documents officiels seront considérés comme respectant le critère d'inclusion pour le corpus documentaire, simplement pour une question d'accessibilité et de transparence. Entre autres, les versions préliminaires des plans d'action stratégique du MIDI ne seront pas utilisées, mais bien les publications officielles seulement. En effet, il peut parfois s'avérer difficile de retrouver des versions non-officielles qui sont parfois supprimés des sites gouvernementaux ou dont les hyperliens peuvent souvent devenir tout simplement invalides, à la différence des documents officiels.

Le type précis (ou une typologie) des documents de politique publique ne sera pas pris en compte dans le cadre de l'élaboration du corpus documentaire, dans la mesure où ceux-ci respectent les critères précédemment établis. Qu'il s'agisse d'un projet de loi, d'un recueil de statistique décennal, d'une politique d'orientation ou d'un plan stratégique du ministère de l'immigration, ceux-ci ne seront pas discriminés ou classifiés dans le processus, bien qu'ils soient tous soumis à la même grille d'analyse pour des raisons de rigueur méthodologique et de transparence.

Toutefois, il va sans dire que seuls les documents d'une pertinence significative seront gardés aux fins de l'analyse documentaire. Bien que la pertinence d'un document relève de critères hautement subjectifs, il faut spécifier qu'une analyse systématique de tous les documents publiés n'aboutirait pas nécessairement à une analyse plus pertinente. Par exemple, les documents comme les rapports annuels des ministères de l'immigration sont hautement techniques et composés de tableaux chiffrés assez pauvres en discours. Or, à moins que quelques-uns d'entre eux témoignent d'une tendance statistique intéressante en matière d'immigration temporaire, ils peuvent être exclus à la

discrétion du chercheur sur la base de ce critère de pertinence²⁰. Afin d'y être inclus, les documents devront donc évidemment aborder directement et de façon explicite de l'immigration au Québec, préférablement en ce qui a trait à la catégorie temporaire. Un exemple de document exclu en lien avec ce critère particulier serait par exemple un document traitant des relations et conditions de travail sur le marché de l'emploi en lien avec les populations immigrées au Québec. En effet, bien que le thème recoupe un élément important de la présente recherche, il ne s'agit pas d'un document traitant directement de l'immigration au Québec.

Grille d'analyse discursive

Le contenu de la grille d'analyse, calqué sur la théorisation de Schmidt, vise à déconstruire les idées politiques liées à l'immigration temporaire. Pour ce faire, celle-ci se divise essentiellement en trois parties, soit une section technique, une section descriptive ainsi qu'une section réflexive.

D'abord, une fiche sera remplie pour chaque document analysé et débutera d'emblée par les éléments techniques tels que le titre, la date, le type de document, l'instance qui en est l'auteur, etc. Cela pourra aider à les trier par la suite lors du chapitre consacré à leur analyse. D'autres informations telles que l'hyperlien et la dernière date d'accès sont aussi mentionnés à des fins de transparence et d'accessibilité.

Ensuite, la majeure partie des fiches analytiques associées à chaque document à l'analyse se concentrera sur leur contenu, permettant d'en induire des tendances ou comparaisons par la suite. Cette section se divisera essentiellement en trois parties qui s'appliqueront aussi à chaque document. D'une part, le contenu sera analysé en termes de politique publique (quels sont les objectifs, moyens et outils programmatiques, orientations politiques, qui sont ciblés, comment est défini le problème et quelles sont les solutions perçues comme étant appropriées par le gouvernement, etc.). Puis, il s'agira d'analyser le document en y appliquant le vocabulaire

²⁰ Il faut noter qu'après l'analyse des 18 documents sélectionnées pour être soumis à la grille dense d'analyse discursive, quatre catégories furent déterminées de façon à pouvoir diviser le texte de façon plus harmonieuse et regrouper les documents similaires en fonction de leur format. Il convient de souligner que la première section, intitulée *Rapports et portraits statistiques* furent exclus du quatrième chapitre justement en raison du manque de discours soutenu et de leur format plutôt technique et quantitatif. Toutefois, comme ces documents témoignent de tendances significatives en lien avec les questions de recherche, ils furent déplacés dans une section du chapitre précédent qui traite plutôt de l'évolution empirique des politiques publiques.

théorique lié aux concepts de l'institutionnalisme discursif de façon très générale (discours communicationnel ou de coordination, discours cognitifs ou normatifs, à quel niveau, etc.).

Enfin, la dernière partie de chaque fiche sera réservée à des notes réflexives qui serviront à identifier des points de ressemblances/dissembances conceptuelles avec la littérature sur les nouvelles politiques d'immigration ou autres digressions pendant l'analyse (changements institutionnels s'apparentant aux arguments de complexification/multiplication de Dauvergne, éléments rappelant les préférences associées à la mobilité ou le travail temporaire, etc.). Celle-ci sert essentiellement à faire des liens entre les divers documents, de même qu'en lien avec la théorie se trouvant en amont. Une version vierge et complète de cette grille se trouve à la fin de ce document, de même qu'un gabarit abrégé synthétisant les points essentiels.

CHAPITRE 3 : ANALYSE EMPIRIQUE DES MESURES LIÉES À L'IMMIGRATION TEMPORAIRE

Introduction

En raison des hauts taux d'immigration au Canada et au Québec depuis les deux dernières décennies, le MIDI (2016) qualifie le début des années 2000 d'une ère de « mondialisation et d'ouverture à la diversité » (p.121). En effet, reconnaissant que « les migrations s'insèrent plus que jamais dans une vaste mouvance économique », l'État québécois décrit cette période comme se caractérisant par l'accroissement significatif des volumes d'immigration et le déploiement d'efforts accrus en matière de relations interculturelles et de régionalisation de l'immigration (MIDI, 2016, p.121). En ce qui a trait aux années 2010, elle est explicitement décrite comme une ère de « révision en profondeur de l'action du Québec en matière d'immigration » (MIDI, 2016, p.135). Ces réformes concernent notamment la gouvernance efficace de l'immigration en réponse au rapport du Vérificateur général déposé en 2010 : transformations des services, modernisation et automatisation des processus et ressources, etc. Elles touchent aussi à des enjeux de fond tel que la mise en place d'un *continuum d'interventions* où « l'objectif est de hausser le taux d'emploi des personnes immigrantes et d'accélérer leur intégration professionnelle » (MIDI, 2016 :135).

Dans ce chapitre, nous documentons la chronologie des changements apportés à la politique d'immigration temporaire au Québec depuis 2003. Pour ce faire, ce chapitre sera divisé en deux parties servant à répondre à la première question de recherche de ce mémoire : « en termes de politiques publiques, quelles réformes ont eu lieu au Québec en matière d'immigration temporaire depuis 2003? ». Dans un premier temps, la démarche s'attarde aux réformes et autres modifications à la politique d'immigration temporaire afin de brosser un portrait de l'étendue et de la nature des changements depuis 2003. Nous présentons ces programmes et politiques publiques selon les années et en distinguant les deux types de politiques énoncés par Dauvergne, soit celles facilitant les admissions temporaires (1) ainsi que celles compliquant l'accès à la résidence permanente (2). Dans un deuxième temps, nous présenterons un portrait empirique de la situation particulière des immigrants temporaires s'établissant au Québec en via le statut de résident permanent²¹. À des fins

²¹ Il s'agit d'informations et de statistiques provenant de document de politiques publiques faisant initialement partie du corpus d'analyse discursive. Ces documents sont majoritairement chiffrés et se transposent mal à une analyse discursive, mais ils témoignent d'une tendance empirique pertinente. Comme elle va à l'encontre de la thèse de

de comparaison, nous mettrons en relief les changements qui touchent ces deux types de politiques, en raison du fait qu'ils sont au cœur de l'argument de la « perte de peuplement » soutenu par Dauvergne et qui caractérise les *nouvelles politiques d'immigration*.

Nos analyses démontrent deux choses. Premièrement, que l'État a indéniablement simplifié et accéléré le processus permettant d'accueillir les travailleurs temporaires au Québec, alors que les conditions d'accès à la résidence permanente via la grille de sélection sont de plus en plus ciblées et restreintes. Deuxièmement, une piste de réflexion s'amorce en ce qui a trait à la promotion de la transition rapide du statut de temporaire vers celui de permanent dans les politiques publiques de la province. Des documents de politiques publiques au contenu très quantitatif furent exclus du chapitre sur le discours, mais rendent compte d'une dynamique intéressante: l'intensification du passage des temporaires vers la résidence permanente. Il s'agit d'une voie d'accès alternative à la résidence permanente via le programme d'expérience québécoise (PEQ), soit chez les immigrants francophones ayant déjà résidé au Québec. Il s'agit d'un résultat s'inscrivant à l'encontre de la thèse de Dauvergne et qu'il convient d'approfondir en étudiant le discours gouvernemental et les stratégies mises de l'avant pour justifier cette dynamique.

Outre les sources documentaires à la base des nouveaux programmes ou changements institutionnels, un document de référence fut bien utile afin de répertorier les modifications à la politique d'immigration québécoise. Ce document de référence publié en 2016 et intitulé *L'immigration au Québec: Le rôle du ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion et de ses partenaires* contient plus de 160 pages de matériel sur l'immigration en général. Il traite de la planification des seuils d'immigration pour la période de 2017-2019, mais aussi des nombreux mandats du ministère ainsi que des descriptions exhaustives de son évolution depuis sa création en 1968. Il sert de source complémentaire et fut particulièrement utile afin de répertorier l'ensemble des modifications à la politique d'immigration québécoise au cours de la période à l'étude, ainsi qu'afin de réaliser un tableau comparatif.²² Nous avons donc amorcé l'analyse par ce document de

Dauvergne que nous tâchons de vérifier dans ce mémoire, nous avons décidé de l'inclure plutôt dans cette section empirique.

²² La plupart des informations (dates, événements historiques, objectifs, etc.) mentionnés dans cette section proviennent de ce document de référence officiel lorsqu'elles n'étaient pas disponibles dans le document-source ou lorsque le document n'était simplement pas disponible. Plus précisément, cette volumineuse consultation commandée par le gouvernement du Québec et rédigée par le Ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (dans sa forme abrégée le MIDI), a servi de document de référence en commission parlementaire afin d'appuyer non seulement

référence afin de faire le tri parmi l'ensemble des changements, modifications et actions de l'administration publique entre 2003 et 2018²³. Un tableau récapitulatif de l'ensemble des mesures classées par type (temporaires ou permanentes) est disponible à la fin du mémoire dans la section *Annexes* et permet de mieux suivre l'analyse des jalons de la politique d'immigration temporaire au Québec.

Chronologie des changements à la politique d'immigration québécoise

Facilitation et promotion de l'immigration temporaire

Tout d'abord, faisant suite au Plan d'action 2004-2007 intitulé *Des valeurs partagées, des intérêts communs* (2004) qui visait à « assurer la pleine participation des Québécois des communautés culturelles au développement du Québec », une des premières mesures concernant la catégorie temporaire concerne les étudiants étrangers (p.i). L'« Entente relative au travail hors campus des étudiants internationaux » signée le 21 mai 2004 par le *Ministère des relations avec les citoyens et de l'immigration* et d'autres instances telle que *Citoyenneté & Immigration Canada* ainsi que le *Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes* permet aux étudiants d'occuper un emploi en dehors du campus. Elle accorde l'opportunité de travailler à l'extérieur du

le processus de planification des seuils d'immigration à partir de 2017, mais aussi dans une démarche d'application de la nouvelle politique d'orientation du Québec publiée en 2015 (*Politique québécoise en matière d'immigration, de participation et d'inclusion - Ensemble, nous sommes le Québec*). Il s'agit donc aussi d'un document pratique ayant permis « aux personnes et aux organismes intéressés de se prononcer sur [...] ces orientations, qui portent sur la composition de l'immigration et le nombre de personnes immigrantes à accueillir » (M. I. D. I. Québec, 2016, p. ix). Il est important de mentionner que la pertinence de ce document pour ce chapitre réside surtout dans la documentation de politiques et programmes n'étant pas nécessairement codifiés ou officialisés dans des textes législatifs. Nous pensons à la création de comités, de commissions ou même de amendements à des règlements et lois qui ne sont pas nécessairement présents dans les versions plus récentes des textes législatifs.

²³ Toutefois, bien qu'il présente un biais interprétatif dû au fait qu'il fut rédigé par le Ministère lui-même, il sert à retracer l'évolution de l'ensemble des changements institutionnels et politiques depuis 2003. Ce document sert principalement à retracer et documenter les changements pertinents au vu de la première hypothèse de recherche, de manière à ne pas fonder l'entièreté des réponses aux questions de recherche sur le discours étatique exclusivement. Rédigé par un ensemble de ministères associés, il est aussi fort peu probable que des éléments aient été omis de ce document de référence servant de socle aux consultations publiques et commissions parlementaires. Les critères d'inclusion des éléments retenus dans cette chronologie des politiques se fondent simplement sur un lien, aussi indirect puisse-t-il être, avec un des deux thèmes précédemment mentionnés (immigration temporaire et système de sélection). Il sera par la suite plus aisé de répondre aux questions de recherches, bénéficiant de données ancrées dans le réel. Ce document de référence permet de construire un tableau récapitulatif des changements depuis 2003 et par la suite de les décrire en référant bien évidemment aux sources documentaires concernées.

campus des établissements d'enseignement supérieur dans toutes les régions du Québec, dont Montréal et Québec (Canada-Québec, 2004).

Le volume grandissant d'étudiants internationaux constitue un bassin privilégié auquel l'État québécois se rapporte souvent en termes de potentialité. Il s'agit d'une stratégie concertée et explicite du gouvernement et du Ministère afin d'amorcer un processus complexe de recrutement à moyen ou long terme. Houle (2011) a déjà démontré que ce mode de sélection concernant les étudiants et les travailleurs temporaires s'apparente à un système « à deux vitesses » agissant comme prérequis pour l'établissement via le Programme de l'Expérience québécoise. En effet, s'assurer que les étudiants internationaux puissent aussi participer à la vie économique est une stratégie qui peut rapporter beaucoup à l'État pour peu de coûts.

C'est ensuite à l'automne 2007 que s'amorce la « Consultation sur le Programme des travailleurs étrangers temporaires » (PTÉT) en collaboration avec la *Commission des partenaires du marché du travail* ainsi qu'une consultation pancanadienne organisée par *Citoyenneté & Immigration Canada*. Cette consultation vise à améliorer le PTÉT « afin qu'il réponde de manière efficace et rapide aux besoins des entreprises qui désirent faire appel à des travailleurs étrangers » (MIDI, 2016 : 130). Ces consultations d'envergure sont réalisées auprès de nombreux partenaires et comités sectoriels actifs en matière de sélection temporaire (comme Montréal International ou encore l'ancienne Conférence régionale des élus de Montréal). Outre les objectifs classiques tel que « favoriser un meilleur arrimage entre la main-d'œuvre locale et les besoins du marché du travail », d'autres recommandations en lien avec le droit et la protection des travailleurs peu qualifiés en ressortent, notamment en ce qui concerne les travailleurs agricoles saisonniers (MIDI, 2016 :130).

Il est intéressant de constater l'agentivité des défenseurs, experts en droit de l'immigration, qui non seulement font entendre leurs inquiétudes et analyses en commission parlementaire, mais voient aussi leurs recommandations être mises à l'agenda par l'État dans ses propres publications. Effectivement, dès 2008, c'est-à-dire l'année suivant ces consultations publiques, on assiste à la mise sur pied du *Comité interministériel permanent sur la protection des droits des travailleurs étrangers temporaires peu spécialisés*, sous la tutelle du ministère du Travail. Le comité a pour mandat de protéger les immigrants temporaires en situation de précarité ainsi que de « veiller à ce que les employeurs respectent leurs obligations » (MIDI, 2016 : 133).

Le règne du gouvernement Charest et du Ministère de l'Immigration et des Communautés Culturelles correspond à une période d'importantes ententes conjointes et mutuelles avec la France en matière de reconnaissance des acquis et de recrutement. Les deux accords les plus importants sont l'*Entente France-Québec sur la reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles* signée en 2008, ainsi que la *Déclaration commune entre le Québec et la France sur la coopération en matière de recrutement de la main-d'œuvre* signée en 2009.

Néanmoins, ce que l'on retient surtout de la fin des années 2000, ce sont les diverses ententes de mobilité et les efforts de coopération entre les gouvernements du Québec et de la République française²⁴, « animés par la volonté commune de faciliter la reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles des personnes exerçant [...] un métier réglementé » (Québec-France, 2008, p.2). Cette reconnaissance de l'importance d'une étroite coopération universitaire transatlantique signifie cependant bien plus qu'un simple désir de répondre aux difficultés techniques de la reconnaissance des acquis et diplômes outre-mer. La Déclaration commune entre le Québec et la France (2009) est encore plus précise à cet égard et centrée davantage sur les besoins du marché du travail plutôt que des individus, c'est-à-dire en « considérant l'importance des enjeux relatifs au développement des opportunités d'emploi, au recrutement de la main-d'œuvre et à la gestion des flux migratoires [ainsi qu'en] reconnaissant que la mobilité de la main-d'œuvre représente un atout majeur dans l'avenir des collectivités » (Québec-France, 2009, p.1).

Dès l'année 2009-2010, on commence à observer davantage de changements majeurs relatifs à la politique d'immigration québécoise quelle qu'en soit la nature. De plus, ils concernent autant les ressortissants temporaires que permanents, la grille de sélection, la création de programmes, etc. Il s'agit dès lors de modifications légales et législatives qui ont force de loi et une influence tangible sur les programmes, du moins plus que ce n'était le cas des consultations publiques et des groupes de travail.

²⁴ Ces ententes sont le fruit d'années de travaux et de rapports d'experts en la matière remontant à 2005. Le rapport du Groupe de travail sur l'accès aux professions et métiers réglementés qui s'est penché pour la première fois de façon exhaustive (plus de 40 mémoires et plus de 50 commentaires déposés) sur l'exposition des problèmes reliés à la reconnaissance des compétences, formations et acquis professionnels à l'étranger (MICC, 2005). Cette démarche donnera même lieu quelques mois plus tard au dévoilement d'un rapport par la nouvellement créée Équipe de travail sur la reconnaissance des diplômes et des compétences des personnes formées à l'étranger, et qui a pour tâche de « circonscrire les difficultés empêchant une reconnaissance plus rapide des diplômes et compétences des personnes formées à l'étranger, de déterminer les actions et mesures susceptibles de lever ces obstacles et de susciter l'engagement des intervenants concernés à agir dans ce sens » (MIDI, 2016 :128).

En octobre 2009, on assiste à l'entrée en vigueur des modifications majeures au « Règlement sur la sélection des ressortissants étrangers » ainsi qu'au « Règlement sur la pondération applicable à la sélection des ressortissants étrangers concernant les domaines de formation privilégiés ». Bien que la majorité des changements seront abordés plus en détail dans la section suivante, il faut ici mentionner qu'une des plus importantes conséquences de ces réformes touche la grille de sélection des travailleurs spécialisés, avantageant les Français et Françaises qualifiés à la suite des accords de recrutement et de reconnaissances des acquis précédemment mentionnés :

[Un] traitement prioritaire des demandes [françaises] comportant un domaine de formation privilégié selon la liste des domaines de formation privilégiés) en vue de sélectionner plus de candidates et de candidats ayant un domaine de formation en demande au Québec. Le traitement prioritaire accordé aux dossiers de ces personnes vise à accélérer l'arrivée de candidates et candidats diplômés dans un domaine de formation en demande et, ainsi, de répondre plus rapidement aux besoins des entreprises en quête de main-d'œuvre qualifiée. Cette liste est élaborée avec le concours d'Emploi-Québec (MIDI, 2016 :134).

C'est ensuite dès 2010 que s'amorce une certaine accélération des réformes en la matière (MIDI, 2016 : 135). On remarquera dorénavant au moins un changement majeur par année en ce qui a trait à l'immigration temporaire et/ou permanente. Plusieurs facteurs peuvent expliquer en partie cet engouement pour la promotion de la catégorie temporaire au cours de cette décennie.

D'une part, il y a le rapport du Vérificateur général du Québec, publié en mai 2010, qui a exercé une influence indéniable en termes de réformes de gouvernance et d'optimisation des programmes. En ce qui a trait à l'immigration temporaire, plusieurs recommandations officielles poussent à explorer des solutions issues de pratiques d'autres pays. C'est d'ailleurs le cas de la transition de statut, qui se base sur le fait que certains pays simplifient leurs procédures d'immigration afin de faciliter l'établissement des immigrants qui ont un statut temporaire, justifiant ainsi la volonté du Québec d'agir de même au regard des étudiants et travailleurs étrangers (Québec, V.G, 2010, p.24). En lien, ce rapport recommande une position d'ouverture du gouvernement quant à la catégorie temporaire. Il considère celle-ci comme un moyen optimal de pallier les pénuries de main-d'œuvre, mais il met aussi en garde quant à l'inconvénient d'investir exclusivement dans cette voie :

Il faudrait en effet, pour rendre justice à la politique d'immigration mise de l'avant par le Québec, faire état entre autres du mouvement de l'immigration temporaire qui est présentement le meilleur véhicule pour répondre aux besoins spécifiques des employeurs. Surutilisé présentement par nos

voisins de l'Alberta et de la Colombie-Britannique, ce qui induit des effets pervers dans le système d'immigration canadien, il demeure au Québec un mouvement équilibré, constitué annuellement de quelque 20 000 travailleurs (et leur famille) qui font le choix du Québec parce qu'ils ont été recrutés par un employeur et qu'ils ont en poche un contrat de travail lorsqu'ils se présentent sur le territoire. Ces personnes ne sont pas soumises au processus de sélection du ministère, mais elles répondent assurément à un besoin du marché du travail. (Québec, V.G., 2010 : 46).

D'autre part, le « Programme de l'expérience québécoise » (PEQ), entré en vigueur en février 2010, touche plus précisément au processus de sélection permanente. Néanmoins, ce nouveau programme vise à « faciliter le passage du statut de résident temporaire au statut de résident permanent pour les étudiants étrangers diplômés du Québec, les travailleurs temporaires spécialisés en emploi et les personnes qui retournent au Québec dans le cadre d'un programme d'échange jeunesse » (MIDI, 2016 :135). Tel que mentionné antérieurement, une des conditions majeures d'accessibilité à ce programme est une connaissance intermédiaire du français, mais son attrait principal réside par la suite dans les exemptions dont profiteront les bénéficiaires du programme, de même que leur employeur.

Certes, cet accent mis sur une promotion accrue de la catégorie temporaire et le recrutement via des simplifications d'accès au statut s'explique d'autant mieux lorsque l'on constate qu'il s'agit d'un préterrain, d'une « préparation » à la résidence permanente. Ce système de sélection à « deux vitesses » semble ne toucher que les immigrants francophones ayant déjà travaillé ou étudié au Québec et présentant un profil de qualification professionnel désirable. Pourtant, au fil du temps, l'État québécois ne limite pas ses efforts qu'à ce bassin spécifique. Un an plus tard, soit en avril 2011, d'autres modifications au même Règlement en concordance avec le gouvernement fédéral, viennent cette fois faciliter la vie aux TÉT afin de mieux défendre leurs conditions et d'accélérer le traitement de leur dossier :

Ainsi, l'examen des offres d'emploi est simplifié par l'allègement ou le retrait de certains critères et les travailleurs étrangers temporaires n'ont plus à demander un Certificat d'acceptation du Québec pour les offres d'emploi de moins de 30 jours. Afin d'assurer une meilleure protection des droits des travailleurs temporaires, notamment ceux qui sont peu spécialisés, le Règlement permettra de refuser une offre d'emploi déposée par un employeur qui n'a pas respecté les conditions préalablement offertes à un travailleur étranger temporaire, de refuser une offre d'emploi déposée par un employeur qui, au cours des deux années précédant la présentation de cette offre, a été déclaré coupable d'une infraction aux lois du travail ainsi que d'exiger que les offres d'emploi pour plus de

30 jours faites à un travailleur peu spécialisé soient assorties d'un contrat de travail qui précisera les conditions offertes (MIDI, 2016 : 138).

En effet, entré en vigueur en février 2012, le *Protocole d'entente visant à faciliter l'entrée de certains travailleurs étrangers temporaires au Québec et à faciliter l'octroi d'un permis de travail à certains diplômés d'un programme québécois de formation professionnelle*, permet aux employeurs de bénéficier d'un processus simplifié et privilégié de traitement des demandes d'employeurs pour l'embauche de travailleurs étrangers temporaires reliées à certains métiers spécialisés en demande (Canada-Québec, 2012, p.1). De plus, les étudiants étrangers diplômés se voient aussi octroyer un permis de travail ouvert leur permettant de choisir l'employeur et l'emploi de leur choix, ne suivant plus la logique d'emploi unique pouvant précariser dans la plupart des cas.

En 2014, la réforme fédérale du Programme pour travailleurs étrangers temporaires (PTÉT) a des répercussions sur le Québec. Cette réforme entre en vigueur au Québec en avril 2015 et introduit des nouvelles mesures visant à la fois une protection accrue des travailleurs étrangers temporaires au regard de leur(s) employeur(s), tout en s'assurant « de mettre au travail les Canadiennes et Canadiens d'abord, donc de s'assurer que les emplois dans les entreprises soient occupés par des Canadiens et de n'autoriser le recrutement de travailleurs étrangers temporaires qu'en dernier recours » (MIDI, 2016 :51). L'accès prioritaire aux Canadiens en capacité de remplir l'emploi disponible s'accompagne aussi de mesures s'appuyant dorénavant sur le salaire plutôt que sur la Classification nationale des professions (CNP). Cela signifie donc qu'il faut distinguer les emplois par salaires (haut ou bas) plutôt que par classe (spécialisé ou peu spécialisé) et ainsi introduire des restrictions aux plus bas salaires (Elgersma, 2014, p.5-6).

Enfin, en ce qui concerne la planification récente de l'immigration, à la suite de la nouvelle *Politique québécoise en matière d'immigration, de participation et d'inclusion* et du Projet de loi 77 (les deux en vigueur depuis 2015), le souhait de l'État de voir s'établir un système de « Déclaration d'intérêt » inspiré de la Nouvelle-Zélande et de l'Australie se consolide dans la loi ainsi que la politique d'orientation (Québec, PL77, p.3). En effet, cette réforme mise sur pied entre 2016-2021 (du moins tel que planifié dans les échéanciers) vise l'accélération du traitement des demandes d'immigration économique via une banque de candidatures fonctionnant grâce à un système de loterie sélective des profils optimaux au vu des besoins du marché du travail:

Ainsi, une candidate ou un candidat qui souhaite immigrer, à titre de travailleuse ou travailleur qualifié, devra « déclarer son intérêt » en présentant une demande en ligne qui sera versée, pour une période définie, dans une banque de candidatures. Les personnes répondant le mieux aux besoins du Québec seront invitées en priorité à présenter une demande formelle d'immigration. Au-delà de la période déterminée, une candidature non invitée sera retirée. (MIDI, 2016 : 20)

Complexification du système de sélection québécois

Pour faire suite au postulat de la première hypothèse, il faut revenir à la logique de peuplement. En effet, il faut se demander si dans le cas du Québec, l'accès au statut permanent s'est réellement compliqué pour les immigrants. Dans cette section, nous nous attardons au premier argument de la thèse des nouvelles politiques, c'est-à-dire que l'accès privilégié au statut temporaire contraste avec la difficulté grandissante d'obtenir un statut de résident permanent. La complexification des systèmes de sélection contemporains se mesure en termes d'obstacles à l'obtention du statut permanent, un phénomène qui s'accroît dans de nombreux pays autour du globe (Dauvergne, 2016 :130). Or, il sera principalement question des changements ayant des implications en matière d'établissement ou de transition des statuts. Effectivement, on observe une volonté de l'État québécois d'encadrer les pratiques d'abord, tout en s'assurant qu'en contrepartie cet encadrement ne constitue pas une entrave aux bénéfices économiques potentiels. Au début de la période à l'étude, on constate que les priorités de l'État, toute catégorie d'immigration confondue, s'articulent majoritairement autour d'impératifs économiques et des besoins du marché du travail. Il y est davantage question d'intégration socioéconomique et d'« insertion socioprofessionnelle » des nouveaux arrivants plutôt que de « participation à la société québécoise », comme c'est beaucoup le cas dans les documents plus récents.

Ensuite, on peut aussi observer que l'objet au cœur de plusieurs politiques publiques en immigration depuis 2003 concerne l'encadrement du processus de sélection, de manière renforcer le pouvoir décisionnel du ministre et du ministère. En effet, il convient de montrer dans quelles mesures l'État s'évertue à maintenir un contrôle restrictif en matière de sélection, notamment vis-à-vis des conditions d'accès à la résidence permanente.

Tout d'abord, c'est sous le premier mandat du gouvernement Charest (2003-2007) que le ton fut donné aux premières modifications législatives en lien avec le système d'immigration et de sélection de la période présentement à l'étude. Le *Plan d'action 2004-2007 : Des valeurs partagées, des intérêts communs*, publié en mai 2004, vise à assurer la participation des immigrants des communautés culturelles au développement du Québec. Il annonce aussi des mesures innovatrices en matière de gouvernance et de gestion de l'immigration, comme la *Loi modifiant la Loi sur l'immigration au Québec* sanctionnée le 17 juin 2004, et qui octroie au ministre divers pouvoirs décisionnels comme celui de suspendre provisoirement le traitement des demandes de certificats de sélection (Québec, 2018)²⁵. Surtout, cette réforme oblige dorénavant le ministère à procéder à une planification pluriannuelle des seuils d'immigration, ce qui n'était pas le cas auparavant, puis permet alors la « répartition de la sélection des ressortissants étrangers par bassin géographique » (MIDI, 2016 :126).

En février 2005, le ministère porte dorénavant le nom de *Ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles* à la suite d'un décret gouvernemental (Québec, 2018). Bien que symbolique, cette action peut tout de même signifier le changement dans les mentalités ou les normes relatives à ce domaine, qui englobait auparavant une dimension de relation avec les citoyens. Les premières actions de ce ministère à partir de mars 2005 se caractérisent par l'ajustement des règlements et des conditions en lien avec l'arrivée d'immigrants économiques. Nous pouvons citer le *Programme des immigrants investisseurs* qui permet dès lors un meilleur encadrement des intermédiaires financiers et permettant aux entreprises d'utiliser les « revenus générés par les placements effectués par les immigrants investisseurs et placés auprès de la filiale » (Investissement Québec, 2005 : 2). Il s'agit de pouvoir faire d'une pierre deux coups, c'est-à-dire profiter de l'investissement d'entrepreneurs étrangers sans avoir à recadrer la loi s'appliquant à l'ensemble des ressortissants.

L'année suivante fut aussi une année chargée sur le plan des modifications législatives en lien avec le domaine des professions réglementées et de la grille de sélection. Entrée en vigueur en octobre 2006, une autre réforme majeure concerne cette fois le *Règlement sur la sélection des ressortissants étrangers concernant la grille de sélection, le regroupement familial et le parrainage collectif*. En

²⁵ Cette révision de la Loi sur l'immigration au Québec est une mise à jour contenant toutes les abrogations et amendements depuis 1968 et détient valeur officielle selon LégisQuébec.

effet, la nouvelle grille de sélection adoptée en 2001 verra diverses modifications au cours de la décennie, plus spécialement concernant l'attribution des points. En 2006, tenant compte davantage du domaine de formation en relation avec les perspectives d'emploi au Québec, la grille de sélection devient plus sélective à cet égard, car elle est dorénavant « refondue afin de mieux arrimer la sélection aux besoins du marché du travail » (MIDI, 2016 :129). Par exemple, cette refonte permet de tenir compte du domaine de formation des candidats(tes), elle valorise davantage les formations prometteuses en fonction des perspectives d'emploi au Québec, puis elle accorde des points supplémentaires pour les offres d'emploi en région (MIDI, 2016 :129).

Plus récemment, la grille de sélection fut relativement bien étudiée dans la littérature sur la sélection des immigrants économiques au Québec. En effet, Houle (2014) montre que cinq ans plus tard (en 2011), malgré toutes ces modifications de pointage au fil des années, les travailleurs qualifiés éprouvaient autant de difficulté à trouver un emploi et se voyaient forcés d'accepter des postes allant en deçà de leurs qualifications (p.134). De plus, Bourdabat & al. (2010) ont bien montré qu'à compétence ou expertise égale, les travailleurs québécois étaient moins bien payés pour le poste qu'ils ou elles remplissaient à cette même période dans d'autres provinces. C'est d'ailleurs une des raisons pour lesquelles le Vérificateur général rédigea un rapport exhaustif en 2010, s'intéressant particulièrement aux lacunes du système québécois.

En effet, le dépôt à l'Assemblée nationale le 12 mai 2010 du Rapport du Vérificateur général du Québec est un moment clé quant à la politique de sélection des immigrants travailleurs qualifiés. Touchant à des enjeux de gouvernance et d'optimisation des ressources, il est considéré par le Ministère lui-même comme étant l'un des « accélérateurs de la transformation ministérielle des services [et] un vaste projet de transformation, qui [...] vise à améliorer les processus d'affaires et à moderniser les solutions technologiques » (MIDI, 2016 :136). En matière de sélection, le rapport fut peu élogieux à l'égard du Ministère, surtout en ce qui a trait à l'échec de l'objectif de l'arrimage au marché de l'emploi :

Nous sommes d'avis que la grille de sélection des travailleurs qualifiés demeure d'une efficacité limitée pour assurer un arrimage avec les besoins du marché du travail. Elle repose davantage sur une évaluation du potentiel socioprofessionnel du candidat que sur des possibilités concrètes d'emploi. Par conséquent, un candidat peut être sélectionné sans avoir une formation dans un domaine privilégié [...] Certains pays ont fixé des conditions préalables au traitement d'une demande d'immigration. Ainsi, la candidature d'un travailleur qualifié n'est recevable que si sa

profession figure sur la liste des professions privilégiées. (Vérificateur général du Québec, 2010 :3).

Ce passage est significatif parce que l'efficacité de l'immigration comme complément au marché du travail est remise en question. Considérant les ressources (groupes, équipes d'experts, commissions et consultations publiques) ayant servi à la mise en œuvre de ces objectifs « d'arrimage avec les besoins du marché du travail » dans les documents de politique publique depuis 2003²⁶, le rapport du Vérificateur général faisait plutôt le constat d'un échec à cet égard et recommandait l'imposition de listes de métiers en pénurie. Cette recommandation suggère davantage de conditions nécessaires afin d'optimiser l'intégration des ressortissants²⁷ en fonction du type de profession et le niveau de connaissance du français.

Certes, le critère du français revient à plusieurs reprises dans les politiques publiques en matière de sélection des ressortissants étrangers. L'insistance sur la langue française constitue une constante dans l'évolution des politiques québécoises, tous domaines confondus. Néanmoins, lorsqu'il est question d'immigration et d'intégration, celle-ci revêt une autre signification. Il s'agit en quelque sorte d'un critère suprême de sélection sur lequel le gouvernement semble fonder ses attentes en intégration, celle-ci s'effectuant plus facilement chez les nouveaux arrivants francophones. C'est dans cet ordre d'idée qu'en août 2013, plusieurs règlements sont encore modifiés et ajustés, dont le *Règlement sur la pondération applicable à la sélection des ressortissants étrangers concernant les exigences linguistiques à satisfaire pour la sélection, la Liste des domaines de formation et le mode de gestion des demandes*. Cette réforme vise de façon générale à « valoriser davantage la connaissance du français des personnes immigrantes au moment de leur sélection afin de favoriser une intégration plus rapide au marché du travail » (MIDI, 2016 :144). Plus concrètement, afin d'obtenir des points dans la grille de sélection assignée aux travailleurs qualifiés, les candidats doivent dès lors démontrer leur connaissance du français à un seuil minimal de niveau intermédiaire avancé. En pratique, cela signifie qu'un niveau minimum de 7 sur 12 de l'échelle québécoise de

²⁶ Voir le Chapitre 4 sur le contenu discursif des documents de politique public, où l'on fait état de la redondance avec laquelle le gouvernement utilise des phrases et expressions à répétition en lien avec les besoins du marché du travail.

²⁷ On peut souligner aussi qu'il faudra attendre à l'automne 2014 pour observer la mise sur pied d'un Comité interministériel sur la reconnaissance des compétences des personnes immigrantes formées à l'étranger visant à favoriser « la synergie et l'efficacité gouvernementale en la matière » (MIDI, 2017 : 9). S'inscrivant plutôt dans lignée des objectifs d'optimisation de la gouvernance, ce comité vise l'amélioration des processus de reconnaissance des compétences ressortissants étrangers, afin de faciliter l'insertion professionnelle.

compétence linguistique est nécessaire, alors qu'auparavant ils/elles se voyaient simplement attribuer des points proportionnellement à leurs connaissances (MIDI, 2016 : 144). Cette modification quant à l'octroi de points relativement à la maîtrise du français constitue un obstacle supplémentaire à l'immigration pour les requérants. De plus, la liste des domaines de formation est actualisée afin de rendre compte de l'évolution des perspectives d'emploi et touche aussi les contraintes liées à l'insertion professionnelle et les métiers réglementés.

Autrement dit, le gouvernement se donne les moyens de garder une mainmise sur les types d'emplois et les bassins d'immigration qu'il désire favoriser. Ces nouvelles règles relatives à la réception des demandes de certificat de sélection mettent en relief explicitement pour qui le processus sera facilité et pour qui il sera plus compliqué. Il s'agit rarement de plafonds sur les emplois manuels peu qualifiés, qui sont en demande à l'année et essentiellement de nature temporaire. L'accès à la résidence permanente dépend donc principalement de la connaissance du français, expliquant ainsi quels types de migrants sont ciblés par l'une ou l'autre des politiques visant à rehausser les critères linguistiques. Nous verrons dans la section suivante qu'il s'agit d'une mesure avantageant grandement les personnes dont le pays d'origine est la France.

Enfin, la nouvelle politique d'immigration du MIDI s'accompagne de la nouvelle Loi sur l'immigration au Québec, sanctionnée le 6 avril 2016, qui touche directement à la sélection des ressortissants temporaires et permanents, à la gestion des demandes, ainsi qu'à la mise en place du nouveau système de déclaration d'intérêt. D'emblée, la loi « autorise le gouvernement à prévoir les cas où un employeur désirant embaucher un ressortissant étranger doit présenter une demande d'évaluation ou de validation de l'offre d'emploi au ministre et habilite le gouvernement à imposer, s'il y a lieu, des conditions à l'employeur qui embauche un tel ressortissant » (MIDI, 2016 :151). Ces conditions étant plus rigides auparavant, cette mesure donne donc plus de marge de manœuvre au gouvernement afin de décider pour quelles professions et quels employeurs faciliter le processus d'immigration temporaire. En d'autres termes, cette réforme applique le même mécanisme de sélection propre demandes de résidence permanente et « l'élargit notamment aux demandes de sélection à titre temporaire et aux demandes des employeurs » (MIDI, 2016 :151). Enfin, la mesure la plus innovatrice réside dans l'introduction d'un nouveau système de sélection rapide, soit « un modèle basé sur la déclaration d'intérêt d'un ressortissant étranger qui permet de constituer une banque de candidatures et de choisir, selon des critères d'invitation déterminés par le ministre,

celles qui répondent le mieux aux besoins du Québec. (MIDI, 2016 :151). Cette méthode efficace inspirée de pays comme la Nouvelle-Zélande et l’Australie permet à l’État de gérer des demandes en ligne en fonction des profils détaillés des requérants, tout en laissant au gouvernement le choix d’inviter ou non certaines personnes à postuler. Les travailleurs et travailleuses ayant la chance d’accéder au statut permanent de cette façon le font beaucoup plus rapidement que la moyenne, à la manière d’un « laissez-passer » nécessitant qu’un minimum de contraintes.

Il y a ici un lien à faire concernant cette nouvelle loi en relation avec la complexification générale du système d’immigration québécois et la thèse des nouvelles politiques. D’abord, bien qu’elle maintienne certaines dispositions concernant la gestion des demandes et la planification des seuils d’immigration, elle officialise la capacité arbitraire du gouvernement et du Ministère à pouvoir demander ou non des contraintes supplémentaires sous forme de conditions à l’embauche, ou au contraire de donner des exemptions (tout dépendamment des dossiers, des secteurs et du type de main-d’œuvre en demande, etc.).

En bref, entre 2003 et 2018, nous observons des changements significatifs aux règlements et lois s’appliquant à la sélection des résidents permanents. On assiste donc bel et bien à une complexification de l’accès à la résidence permanente comme en témoignent les réformes suivantes : le rehaussement du critère linguistique et la nouvelle pondération de la grille de sélection, les contraintes supplémentaires liées au type de profession, un plus grand contingentement en ville vu la priorité donnée aux emplois en région, ainsi qu’une moins grande garantie d’accès au statut permanent via le nouveau système de déclaration d’intérêt raffinant les profils privilégiés. La section suivante examine justement ces profils de candidature plus en profondeur, plus spécifiquement en ce qui concerne les ressortissants temporaires qui sont invités par le gouvernement à s’établir de façon permanente via le Programme d’expérience québécoise (PEQ).

L’intensification du passage à la résidence permanente

À l’instar de la hausse significative des admissions temporaires au Québec, la transition des anciens travailleurs et étudiants temporaires vers le statut de résident permanent est aussi un phénomène qui prend de l’ampleur. En fait, il s’agit d’une tendance qui croît considérablement

chaque année. En effet, force est de constater que cette politique de transition vers l'établissement permanent vise spécifiquement les bassins de population relativement qualifiés et francophones. L'exemple le plus frappant étant celui du cas d'étude des immigrants d'origine française²⁸.

D'emblée, le *Rapport annuel de gestion 2013-2014* publié en 2014 fait état de la mise en place des nouvelles règles de demande et des nouvelles procédures d'immigration économique. Celles-ci visent notamment à réduire la durée de traitement des dossiers ainsi qu'à favoriser la connaissance du français via la nouvelle pondération de la grille de sélection (p.10-11). L'objectif central de ces réformes vise explicitement à appuyer « la réponse aux besoins à court terme du Québec par le recours à l'immigration temporaire et favoriser le passage à l'immigration permanente » (MIDI, 2014, p.26). Un constat majeur issu de ce document porte sur l'augmentation significative des certificats de sélection octroyés à des personnes ayant déjà bénéficié auparavant d'un statut étudiant international ou de travailleur temporaire. Il s'agit de près du double du nombre actuellement estimé et attendu par le Ministère :

En 2013, 5 554 certificats de sélection ont été délivrés en vertu du PEQ, ce qui a permis au Ministère de dépasser de 85 % la cible annuelle de 3 000 certificats délivrés qu'il s'était fixée. De ce nombre total de certificats délivrés, 2 156 ont été remis à des étudiantes et étudiants étrangers diplômés du Québec et 3 398 à des travailleuses et travailleurs temporaires spécialisés ainsi qu'aux membres de leur famille (MIDI, 2014, p.28).

Force est de constater que cette augmentation significative des dossiers cheminant d'une catégorie à l'autre est attribuable au PEQ (Programme de l'Expérience Québécoise) du MIDI (2014) qui vise « à retenir plus de travailleuses et travailleurs temporaires spécialisés en emploi au Québec et d'étudiantes et étudiants étrangers diplômés au Québec en leur offrant un accès simple et rapide à la résidence permanente » (p.28).

²⁸ Il faut noter que les informations et données empiriques dans cette section proviennent de portraits statistiques détaillés concernant les caractéristiques sociodémographiques et le parcours migratoire des ressortissants(es) dont le dernier pays de résidence était la France. Ces documents ont été retirés de la liste des documents formant le corpus d'analyse discursive car ils ne remplissaient pas certains critères énoncés dans le chapitre précédent, notamment en raison du fait qu'ils ne contenaient pas assez de texte et de discours. En effet, il s'agit de documents chiffrés qui ne permettent pas d'effectuer une analyse pertinente au niveau des discours ou des objectifs de politiques publique. Néanmoins, ils témoignent d'une tendance très importante au regard des questions de recherche, car ils contredisent partiellement la thèse de Dauvergne. C'est la raison pour laquelle nous faisons le choix de les présenter dans cette section en tant que données empiriques, afin de montrer en quoi certains(es) ressortissants(es) temporaires sont amenés à s'établir de façon permanente.

Entre 2011 et 2017, l'augmentation du nombre de travailleurs immigrants qualifiés admis au Québec via le PEQ est considérable. En effet, les immigrants faisant partie de la sous-catégorie Travailleurs qualifiés et préalablement détenteurs d'un statut temporaire passe d'approximativement un septième à près de la moitié : 14,1% en 2011, puis 21,9% en 2012, puis 29,3% en 2013, jusqu'à atteindre 47,1% en 2017 (MIDI, 2018, p.9). Cette statistique fait état d'une augmentation significative qu'il est impossible d'expliquer par une demande aussi élevée, vu les hautes qualifications des emplois en demande. En d'autres mots, cela nous renvoie au désir du gouvernement de faciliter l'immigration via des exemptions majeures, comme en dispensant de la nécessité d'avoir une confirmation d'offre d'emploi. En effet, 25 915 des 37 382 admissions temporaires étaient dispensées d'Avis relatif au marché du travail, ce qui fait près de 70% des travailleurs étrangers temporaires du PTÉT (MIDI, 2014, p.27). Cette seule observation touche simultanément aux deux arguments centraux des nouvelles politiques, soit la multiplication des admissions doublée d'une simplification d'accès pour ceux remplissant les critères depuis août 2013.

Le fait que près de la moitié (47,1%) des personnes de la sous-catégorie Travailleurs qualifiés en 2017 étaient auparavant des ressortissants temporaires montre bien l'ampleur de cette transition de statuts et témoigne de ce mode de sélection à « deux vitesses » décrit dans les travaux de Houle (2011, 2014). Du point de vue l'État, cette transition est justifiée par le fait que « a sélection de candidates et candidats détenant déjà de bonnes connaissances en français permet également de contribuer à la vitalité de la langue française, en plus de faciliter leur intégration au marché du travail » (MIDI, 2014 : 47).

« Depuis le 1er août 2013, le Ministère exige que les candidates et candidats du Programme régulier des travailleurs qualifiés et des gens d'affaires aient au moins une connaissance du français oral et écrit de niveau 7 de l'Échelle québécoise des niveaux de compétence en français des personnes immigrantes adultes, pour leur attribuer des points pour la connaissance du français dans la grille de sélection. De même, les travailleuses et travailleurs temporaires spécialisés en emploi et les personnes diplômées du Québec qui veulent se prévaloir du Programme de l'expérience québécoise pour obtenir un Certificat de sélection du Québec doivent avoir atteint le niveau 7 en français oral pour satisfaire aux exigences linguistiques de ce programme. Les personnes qui ont atteint ce niveau sont des locutrices et locuteurs autonomes capables de comprendre et de gérer sans aide la plupart des situations de communication courantes, de comprendre l'essentiel de textes portant sur des sujets d'intérêt général et de rédiger de la correspondance d'affaires simple. » (p.47)

Force est de constater un engouement considérable pour le bassin francophone qualifié, qui est explicitement privilégié par l'État et se traduit par l'intensification du passage des TÉT et étudiants étrangers vers la résidence permanente. Sur une période de 6 ans, le nombre total de permis d'études et de travail temporaire augmente de plus du double (233%), soit de 14 477 en 2007 à 28 416 en 2013 (MICC, 2012, p.12; MICC, 2013c, p.16).

Afin de rendre compte de l'ampleur de l'augmentation d'entrées et la constante croissance du nombre d'effectifs annuellement, il faut comparer avec les statistiques des entrées permanentes totales. Il est particulièrement frappant de constater que le nombre total de permis de travail temporaire valides en 2013, tout pays confondu, est presque équivalent au nombre d'admissions permanentes totales en provenance de la France entre 2009 à 2013, soit près de 31 000 immigrants (MICC, 2013c, p.5). La catégorie de l'immigration économique et les travailleurs qualifiés représente plus de 90% des admissions en provenance de la France. (MICC, 2012; 2013b; 2013c).

Ces documents statistiques témoignent d'un autre constat empirique : c'est-à-dire le fait que plus de « neuf travailleurs temporaires sur dix obtiennent annuellement leur permis de travail sans avis relatif au marché du travail » (MICC, 2012, p.10). On peut faire un parallèle entre la provenance de ce bassin de population (parlant français, hautement scolarisé et peu coûteux en matière d'intégration) et les privilèges qui leur sont offerts, c'est-à-dire l'exemption d'étude sur le marché de l'emploi et la possibilité d'appliquer pour la résidence permanente. De plus, on constate que les immigrants français admis sont de plus en plus scolarisés : plus de 55% avaient en moyenne 17 ans de scolarisation et plus entre 2009-2013 (MICC, 2013b; 2013c).

Enfin, ce bassin d'immigration augmente en nombre et en niveau d'éducation, mais il s'agit aussi d'un bassin relativement jeune, où « plus des trois quarts (77,9%) d'entre eux [avaient] moins de 35 ans à l'admission » entre 2007 et 2011 (MICC, 2012, p.2). Une dernière tendance relativement à ce bassin, mis à part le fait qu'ils s'installent en grande majorité à Montréal comme tout bassin d'immigration au Québec, réside dans les secteurs professionnels qui demeurent une constante tout au long de la période étudiée dans ces portraits statistiques. Plus spécifiquement, « la hausse observée dans le total des travailleurs temporaires dont le pays de dernière résidence est la France détenteurs de permis entre 2008 et 2012 se reflète principalement par l'augmentation du nombre de ces travailleurs dans le secteur de la santé et des relations humaines ainsi que du génie et de l'aménagement et des sciences » (MICC, 2013b, p.14). En d'autres mots, mis à part le cas des

travailleurs sociaux, la très grande majorité des métiers réglementés et professions occupées par ce bassin s'inscrit dans le domaine des sciences naturelles et appliquées.

Quant à elle, la francisation est un concept mobilisé dans les rapports annuels et statistiques comme un référent cognitif permettant de justifier cette sélection à deux vitesses, tout en justifiant aussi le recrutement français et francophone. D'abord, d'un point de vue de politique publique, la solution qu'offre le bassin des immigrants francophones au déficit de main-d'œuvre est triple, car elle permet de faciliter le recrutement en même temps que l'insertion socioprofessionnelle, tout en assurant la pérennité du français. En effet, lorsque l'État s'assure ainsi que la « sélection de candidates et candidats détenant déjà de bonnes connaissances en français permet également de contribuer à la vitalité de la langue française, en plus de faciliter leur intégration au marché du travail » (MIDI, 2014 :47). Il s'en assure via le Programme régulier des travailleurs qualifiés et des gens d'affaires ou encore via des augmentations des points attribués pour un niveau linguistique particulier dans la grille de sélection afin d'obtenir leur Certificat de sélection du Québec. Certes, ce que cela révèle au cœur du présent enjeu, c'est que la connaissance de la langue française demeure une ressource aux yeux de l'État, car elle permet d'assurer une intégration complète pour les immigrants.

En somme, l'augmentation du nombre de résidents permanents qui étaient préalablement des étudiants et/ou travailleurs immigrants temporaires témoigne de la volonté du gouvernement de « retenir plus de travailleuses et travailleurs temporaires spécialisés en emploi au Québec et d'étudiantes et étudiants étrangers diplômés au Québec » (p.28). Lorsqu'on considère le faible nombre d'admissions temporaires dans la province avant la période à l'étude, on s'aperçoit qu'il s'agit d'une tendance relativement récente. En effet, nous avons montré que le fait que près de la moitié des travailleurs qualifiés ait déjà séjourné temporairement au Québec est un phénomène nouveau, considérant que seulement 6 ans auparavant il ne s'agissait approximativement que d'une personne sur sept. Bien qu'elle confirme l'engouement pour la catégorie temporaire, cette tendance vient cependant confronter une partie de la thèse de Dauvergne voulant que les sociétés de peuplement soient de plus en plus réticentes à promouvoir l'établissement permanent des personnes immigrantes. Comme cette dynamique est relativement importante en lien avec l'argument de la « perte du peuplement », nous y accordons une attention particulière dans le chapitre suivant. Il convient de déterminer les raisons et justifications du gouvernement permettant d'expliquer si cette

tendance est explicitement encouragée dans le discours de l'État québécois, et si c'est le cas, pour quels motifs.

Conclusions

En somme, les données analysées dans ce chapitre confirment notre première hypothèse et proposition de recherche : depuis 2003, l'orientation des politiques publiques au sein du ministère de l'immigration favorise un accès facilité à de la main-d'œuvre temporaire et circulaire le plus rapidement possible, et ce, tout en contrastant avec un accès à la résidence permanente qui se complexifie et devient de plus en plus restreint au fil des années. Toutefois, nous observons aussi un engagement inattendu de l'État québécois envers l'établissement permanent de certains bassins d'immigrants temporaires : les ressortissants français. Cette réalité vient contredire en partie l'argument de la perte de peuplement au cœur de la thèse de Dauvergne.

À l'exception du cas de figure spécifique des immigrants francophones qualifiés ayant déjà bénéficié du statut de travailleur temporaire, nous confirmons la première hypothèse selon laquelle le gouvernement favorise de façon générale des politiques visant à faciliter l'entrée des travailleurs temporaires au Québec. En ce qui concerne l'accès toujours plus compliqué au statut de résident permanent, il s'agit d'une zone plus grise. En effet, le constat de l'intensification de la transition des temporaires francophones qualifiés vers la résidence permanente vient toutefois confronter la conception de Dauvergne à l'égard des nouvelles politiques, du moins lorsque nous l'appliquons au Québec. Cette voie permettant d'obtenir le statut permanent est certes peu conventionnelle, mais elle nécessite tout de même des ressortissants qu'ils aient été temporaires avant d'y accéder. Le gouvernement se réserve donc le droit de recruter auprès d'un bassin où le profil des candidats est déjà connu et détaillé, tout en n'offrant aucune garantie d'accès au statut permanent. Dans une certaine mesure, même si le gouvernement encourage cette voie, il s'agit d'un accès encore plus compliqué et conditionnel, car il nécessite de remplir plusieurs critères (expérience temporaire, travail qualifié, francophone, etc.).

Néanmoins, nous confirmons notre première hypothèse de recherche en nous basant sur le fait que cette promotion de la transition de statut est spécifiquement ciblée aux travailleurs temporaires et non à tous les individus désirant postuler pour la résidence permanente. En effet, nous soutenons

que cette sélection à « deux vitesses » (Houle 2011, 2014) s'apparente davantage à une occasion pour le gouvernement de contrôler davantage les appels de candidatures et de s'assurer certains types de profils en concordance avec son programme de séjour temporaire. Si ce n'était guère le cas, il offrirait cette possibilité à tous, nonobstant le profil de candidature.

Nous avons vu que les premiers instants de la période à l'étude se caractérisent surtout par la promotion du travail à l'étranger et des programmes d'étude de façon directe, de même que l'ouverture d'un chantier de réflexion sur la sélection et l'arrimage de l'immigration aux besoins du marché du travail de façon assez technique. Par la suite, nous avons vu que la décennie 2010 se caractérise par une multiplication des législations et réformes relatives au dossier des travailleurs temporaires conjointement avec le gouvernement fédéral. Enfin, nous avons vu que diverses instances dédiées à la protection des droits des immigrants temporaires virent le jour grâce au processus de consultation parlementaire et donnèrent lieu à des réformes s'adressant à un nombre pluriel d'acteurs (autant les personnes immigrantes, que les employeurs et les consultants).

Nous observons aussi une intensification des réformes législatives majeures vers la deuxième moitié de la période à l'étude, laissant présager que l'implication du gouvernement en immigration semble augmenter au fil des années. Nous avons aussi vu que les exigences linguistiques ont augmenté au fil du temps, jusqu'à atteindre le niveau d'intermédiaire avancé afin de se qualifier pour le processus de sélection permanent. Une discussion s'amorce quant à ce que l'on pourrait qualifier de système de sélection « à deux vitesses » offrant les prérequis pour l'établissement via le Programme de l'Expérience québécoise. La judiciarisation des enjeux et politiques publiques est donc une réalité qui ressort de ce chapitre. Des huit projets de loi en immigration au Québec depuis les deux dernières décennies, aucun de ces documents ne traite explicitement de l'immigration temporaire de façon substantielle avant 2014. Cet engouement pour l'encadrement légal des enjeux relatifs à l'immigration correspond assurément avec cette tendance globale liée à l'explosion des mouvements migratoires humanitaires et économiques (Boucher et Gest, 2018; Dauvergne, 2008, 2016; Pellerin, 2011).

Enfin, il serait difficile d'affirmer avec confiance que ces réformes soient dues simplement au rapport du Vérificateur général, sachant l'importance de l'immigration et des minorités visibles dans les débats publics lors de la décennie 2000 et ainsi de suite. Il faut dire que l'immigration et l'intégration sont deux sujets ayant pris énormément de place dans les médias et la sphère publique

récemment. C'est donc dans le but de creuser plus loin au cœur du sujet qu'il faut se questionner sur les raisons justifiant ces changements, les objectifs poursuivis par le gouvernement, qui sont les bénéficiaires des politiques et/ou les populations ciblées par les divers programmes et dans quel but, etc. En effet, le chapitre suivant se penchera sur ces interrogations en se basant sur le cadre théorique de l'institutionnalisme discursif, afin de répondre à la seconde question de recherche.

CHAPITRE 4 : ANALYSE DISCURSIVE DE L'IMMIGRATION AU QUÉBEC

Introduction

Dans ce chapitre, nous nous intéressons au contenu des documents de politique publique traitant d'immigration temporaire dans les 15 dernières années. Plus précisément, ce chapitre vise à répondre à la deuxième question de recherche de ce mémoire : *Comment est-ce que le gouvernement du Québec décrit et justifie les réformes en matière d'immigration temporaire qui ont eu lieu depuis 2003?* Pour donner suite au constat du chapitre précédent concernant création de possibilité de transition de vers la résidence permanente pour certains immigrants temporaires. S'inscrivant en porte à faux avec le principe de Dauvergne concernant la disparition du principe de peuplement, cette volonté du gouvernement de favoriser l'établissement des travailleurs et étudiants étrangers ayant déjà bénéficié d'un statut temporaire est pourtant bien présente dans les documents de politique publique de l'État québécois. C'est à l'aide des arguments mobilisés par l'État à cet égard que nous tâcherons d'éclairer cette dynamique, tout en tentant de répondre à notre deuxième hypothèse de recherche, prévoyant un alignement du cas québécois avec les *nouvelles politiques d'immigration* soutenant des impératifs économiques, tout en se distançant modérément des impératifs traditionnels d'édification nationale.

Pour ce faire, nous avons élaboré une grille inspirée de l'approche de Vivian Schmidt afin d'analyser le discours de communication de l'État dans ses publications officielles et mettre en lumière les discours cognitifs et normatifs derrière les politiques publiques. Ce faisant, nous identifions deux résultats d'importance émergeant de l'analyse discursive.

Premièrement, une tendance empirique semble se maintenir de façon transversale en ce qui concerne la complexification du processus d'immigration. Comme nous avons pu observer dans le chapitre précédent, cette tendance relève d'une réalité empirique: c'est-à-dire l'intensification du phénomène du passage vers la résidence permanente pour les anciens ressortissants temporaires. Toutefois, nous verrons dans le présent chapitre qu'il s'agit aussi d'une voie explicitement encouragée par l'État dans le discours officiel et les documents de politique publique. Effectivement, bien qu'elle défie en partie le pan de la thèse de Dauvergne expliquant le

changement de politique par un changement de paradigme en matière d'établissement, cette nouvelle dynamique est constamment justifiée à l'aide d'arguments économiques. Ces arguments s'inscrivent dans la mouvance de la logique de marché, où l'on mise prioritairement sur les besoins du marché du travail et la recherche par l'État d'une main-d'œuvre à court terme demandant un minimum de coûts à la société d'accueil (Boucher et Gest, 2018).

Deuxièmement, les sections antérieures documentent l'indéniable multiplication des admissions temporaires, il n'en demeure pas moins qu'il subsiste dans le cas du Québec un certain enjeu d'édification nationale dans les discours autour de la politique d'immigration. Or, selon la description que fait Dauvergne des nouvelles politiques, on s'attend normalement à voir disparaître de façon progressive ces enjeux au profit de l'économie de marché. Bien que l'immigration fût toujours associée à l'économie, les nouvelles politiques signifient essentiellement une prédominance de l'enjeu économique sur l'enjeu de l'intégration, voire de l'assimilation dans le sens classique du terme. Dans le cas du Québec, l'analyse des discours permet de conclure que ces deux conceptions semblent coexister, infirmant partiellement l'argument de Dauvergne concernant cet effacement des objectifs d'édification. En ce sens, le Québec fait figure d'exception au regard des nouvelles politiques.

Analyse discursive par type de document

Afin de faciliter la présentation des résultats de l'analyse, le format privilégié dans cette section se composera de trois sections, chacune d'entre elles composées d'un groupe correspondant à un même type de document. Cette section sera scindée en grandes parties suivant une logique de cas « plus-semblables » (*most-similar cases*) (Yanow, 2014). De cette façon, au lieu de diviser le chapitre par enjeux ou encore de façon exhaustive et symétrique, le chapitre traitera de documents similaires dans chaque section ce qui facilitera la lecture. Chaque document ne revêt pas la même importance du point de vue du contenu. Alors, le fait de regrouper les documents dans une catégorie typologique faisant état de leur format et orientation générale permettra de garder une fluidité dans l'analyse, ainsi que des comparaisons *intra catégories* plus adéquates.

Parmi la sélection des divers documents de politiques publiques analysés, le contenu varie grandement et certains sont plus riches en discours que d'autres. Les rares quoique volumineux

énoncés de politique en matière d'immigration s'adressent au plus grand nombre d'acteurs possible et visent à présenter les diverses orientations, priorités et objectifs à long terme de la politique d'immigration québécoise. Ces documents sont plutôt rédigés sur plusieurs années en collaboration avec des dizaines de ministères, à la suite de nombreuses consultations publiques et commissions parlementaires. Le type de discours priorisé est communicationnel, bien que certains soient des documents de référence pour le public et les fonctionnaires à des fins de reddition de comptes et de transparence politique. Elles font explicitement état des interprétations, stratégies, perceptions et défis de l'État en matière d'immigration et d'intégration pour donner suite à une panoplie d'avis d'experts. Afin d'illustrer l'ampleur de l'analyse, il faut noter que l'échantillon de données des 18 documents analysés représente l'équivalent de plus de 1000 pages au total, sans compter bien sûr les divers documents cités sans avoir été soumis à la grille d'analyse discursive.

Plans d'action/stratégiques

Les plans d'action et les plans stratégiques revêtent un format beaucoup plus axé sur le discours communicationnel, c'est-à-dire où le discours prend une place importante afin de transmettre les intentions et objectifs clairs du Ministère à un public large. Ces derniers sont donc moins techniques et plus denses textuellement, de même qu'ils sont souvent assortis de slogans ou de sous-titres s'inscrivant dans une thématique précise et s'articulant autour d'accroches marketing s'apparentant à celles des campagnes électorales. On les peut observer dans la grande majorité des documents du MIDI depuis 2016, qu'il s'agisse de « Briller parmi les meilleurs » au début des années 2000 ou encore tout récemment de « Ensemble, nous sommes le Québec » sous le gouvernement Couillard. En ce qui a trait au discours politique en lien avec l'immigration temporaire, deux documents correspondant à cette typologie sont particulièrement pertinents au regard de la présente analyse, car ils témoignent d'enjeux sur lesquels l'État se positionne et justifie ses mesures et objectifs. Un des arguments centraux de cette section, voire de ce chapitre, est que l'insistance sur l'immigration temporaire dans le discours politique est une constante tout au long de la période étudiée.

Le premier document, s'intitulant *Des valeurs partagées, des intérêts communs : Pour assurer la pleine participation des Québécois des communautés culturelles au développement du Québec*

(assorti du slogan de campagne *Briller parmi les meilleurs*) fut publié au début de la période à l'étude par le MRCI (à l'époque le Ministère des Relations avec les Citoyens et de l'Immigration) et couvre les mesures allant de 2004 à 2007. Le deuxième, un plan stratégique plus récent, fut actualisé en décembre 2013 et s'attarde aux missions et objectifs du MICC (soit le Ministère de l'Immigration et des Communautés Culturelles) allant de 2012 jusqu'en 2016. À la différence des plans d'action davantage axés sur la mise en œuvre de mesures et d'améliorations au sein des programmes, les plans stratégiques offrent davantage d'information en ce qui a trait aux orientations normatives et aux indicateurs généraux de l'État en matière de gouvernance de l'immigration. De plus, comme une décennie sépare la rédaction des deux documents, il est possible d'observer des différences fondamentales dans ces mêmes orientations et objectifs à grande échelle.

Tout d'abord, dans le premier document *Des valeurs partagées, des intérêts communs*, rédigé en 2004, l'objet principal réside dans la mise en œuvre de mesures faisant suite au document de référence qui à l'époque remontait en 1990, soit l'Énoncé de politique du gouvernement Bourassa s'intitulant *Au Québec pour bâtir ensemble* (MCCIQ, 1990). Il s'agit d'un document plus textuel contenant très peu de tableaux et de statistiques, mais une tonne d'arguments témoignant du point de vue de l'État en matière d'immigration et d'intégration. Il donne suite à de nombreuses consultations dans le cadre parlementaire de la Commission de relation avec les citoyens. Il faut donc mentionner que ce plan d'action s'appuyait sur une vision gouvernementale s'inscrivant dans un contexte politique nationaliste des années 1980-90 où l'immigration fait partie intégrante d'un projet de société dans le discours politique (Paquet, 2016). Comme le témoigne le préambule de l'Énoncé à cette époque, ces orientations visent à favoriser « une immigration contribuant au développement d'une société francophone et d'une économie prospère ainsi qu'une intégration réussie des immigrants fondée sur l'apprentissage et l'usage de la langue française, sur une pleine participation et sur des relations interculturelles harmonieuses » (M. C. C. I. Q. Québec, 1990, p. 1). Une certaine continuité dans l'insistance sur le fait français s'observe aussi dans les documents suivants.

En analysant *Des valeurs partagées et intérêts communs*, il est intéressant de constater que malgré les volumineuses orientations portant sur l'apprentissage du français comme gage de réussite ou encore l'ouverture à la diversité, les deux premières orientations traitent d'abord de l'immigration

en réponse aux besoins du marché et aussi de l'insertion durable en emploi. Pour citer des exemples concrets, les premiers objectifs de politique publique s'articulent autour de la volonté de « stimuler une offre d'immigration permanente et temporaire en fonction des besoins de la Capitale nationale, de la métropole et des régions » ou encore d'« assurer une meilleure adéquation entre la sélection économique (travailleurs et gens d'affaires) et les besoins du Québec » (MRCI, 2004 :v). En effet, malgré la différence majeure d'orientations dans les deux plans présentés ici (un sous le gouvernement Charest et l'autre actualisé sous le gouvernement Marois), l'importance accordée à l'immigration temporaire ainsi que l'approche utilisée en lien avec cette catégorie d'immigration demeurent essentiellement les mêmes.

D'emblée, en ce qui a trait au contenu en lien avec l'immigration temporaire, la clientèle visée par ce plan d'action est assez explicite, soit les candidats offrant un potentiel économique. Le Québec se devant d'attirer « ceux qui répondent le mieux à ses besoins, [...] les étudiants étrangers et les travailleurs temporaires et, parmi eux, ceux qui souhaitent entreprendre des démarches vers un statut permanent » (MRCI, 2004, p.7). En effet, un accent majeur est mis sur ces deux sous-catégories d'immigrant temporaires comme bassin à cibler pour les années suivant la publication du document. Afin de répondre aux manques ponctuels de main-d'œuvre, l'admission temporaire de ressortissants étrangers est centrale, voire une « stratégie porteuse de résultats consiste à inciter parmi ces personnes, les travailleurs occupant des emplois non saisonniers à s'établir ici de façon permanente » (MRCI, 2004 :7).

En phase avec la perte de volonté de peuplement décrite par Dauvergne (2016), on y juxtapose toutefois le désir de voir s'installer ceux qui correspondent le mieux aux critères de sélection de l'État de façon indirecte. Puis, comme les possibilités offertes par le programme de TÉT sont peu connues des employeurs, l'État promet aussi une autre voie de façon explicite :

Une autre stratégie consiste à recourir au programme d'admission des travailleurs temporaires pour accélérer l'entrée au Québec des candidats à l'immigration permanente dotés d'une offre d'emploi validée, afin de leur permettre de satisfaire aux besoins en main-d'œuvre des employeurs qui doivent être rapidement comblés en raison de la rareté de l'offre locale dans les professions et les métiers en cause (MRCI, 2004, p.13).

En d'autres termes, afin d'assurer un « arrimage » entre employeurs et main-d'œuvre, des mesures d'accompagnement avec Emploi-Québec et de promotion proactive de ce programme d'admission

sont mises en place afin de pouvoir « accélérer l'admission au Québec des candidats à l'immigration permanente en recourant au programme d'admission des travailleurs temporaires » (MRCI, 2004 :27). Comme il s'agit aussi d'un processus nécessitant le travail des deux ordres de gouvernement, le Plan d'action (2004) mentionne évidemment qu'il faille amorcer des échanges avec le gouvernement fédéral en ce qui a trait à l'accélération des demandes de résidence permanente sur place et à l'extérieur du Canada (p.105). D'autre part, le document mentionne explicitement que la clientèle que représentent les étudiants étrangers est d'un grand intérêt, car elle ne contribue à nul autre qu'au « rayonnement du Québec sur la scène internationale et à la vitalité des régions et des établissements d'enseignement » (MRCI, 2004 :13).

Le contraste entre les catégories d'immigration est intéressant dans ce document. Dès 2004, il semble que la volonté de l'État à encourager la transition vers le statut permanent des immigrants ayant déjà de l'expérience au Québec était déjà présente. On y encourage constamment la rétention des travailleurs et étudiants temporaires, plus spécialement ceux qui sont qualifiés, tout en insistant sur l'importance des besoins économiques de la société québécoise et du marché du travail. On constate aussi déjà que ce bassin d'immigrants est plus souhaitable que d'autres aux yeux du gouvernement pour plusieurs raisons, notamment parce que « certains des candidats les plus intéressants sont déjà au Québec à titre de travailleurs temporaires et disposent donc d'une expérience de travail appropriée » (p.18).

Il est aussi frappant de constater l'omniprésence de discours *normatifs* dans ce document, pour employer les concepts de Schmidt (2008, 2010, 2015). D'une part, un des thèmes centraux du plan d'action de 2004 réside dans la malléabilité de la grille de sélection de l'immigration économique, présentée comme une force « stratégique pour la politique d'immigration du Québec, car elle permet d'infléchir la composition de l'immigration et de répondre aux besoins spécifiques du Québec » (p.12).

Les nombreuses mesures présentées dans le document à cet égard²⁹ sont pour la plupart justifiées à l'aide de positions plutôt normatives. En effet, l'État va même jusqu'à définir l'importance de l'emploi comme vecteur central d'intégration et d'épanouissement personnel:

²⁹ Notons l'actualisation des modalités de sélection des travailleurs qualifiés (pondération de la grille, gestion de la sélection, mise à jour des ressources de soutien, etc.), l'arrimage des postes vacants avec les profils professionnels

avoir un emploi contribue à l'épanouissement personnel et familial et procure un sentiment de dignité. Très souvent aussi, le travail permet de nouer des relations sociales. Pour une personne immigrante, l'accès à l'emploi revêt un caractère particulier. En effet, la motivation principale pour émigrer est souvent l'amélioration de sa condition économique. De plus, même si le processus d'intégration comporte plusieurs dimensions, c'est souvent l'obtention d'un emploi qui s'avère l'élément déterminant de ce processus. L'emploi, par les contacts et les collaborations qu'il nécessite et par les occasions de s'exercer à parler le français qu'il implique, permet à l'immigrant d'accélérer son processus d'intégration dans les diverses dimensions de la vie sociale et de développer un sentiment d'appartenance envers le Québec. (MRCI, 2004 : 43).

Certes, nous nous concentrons ici sur l'importance de l'immigration temporaire au regard de la politique québécoise d'immigration, mais il faut aussi mentionner l'importance de l'immigration comme contribution à d'autres sphères de la société québécoise dans ce document. Nous pensons notamment à l'emploi, la francisation, la régionalisation ou encore comme contribution au développement d'un sentiment d'appartenance. En effet, la contribution de l'immigration temporaire passe parfois par le désir de construire une société québécoise ouverte et diversifiée avec « ces personnes souvent porteuses de différences, en raison de leur culture d'origine, de la couleur de leur peau ou de leur religion, mais par ailleurs membres à part entière de la société québécoise pour y avoir grandi et y avoir étudié » (MRCI, 2004 :43). Cet élément normatif est important dans la mesure où il est aussi présent de façon constante dans les documents de politique publique au fil des années. Or, selon Dauvergne, cet élément d'affirmation identitaire est censé être voué à disparaître progressivement pour laisser place à des impératifs plus économiques ou néolibéraux (Dauvergne, 2016). Enfin, force est de constater qu'il existe à cette époque une préférence explicite pour un rôle actif des employeurs en matière d'embauche temporaire, c'est-à-dire visant d'abord à « satisfaire davantage les besoins en main-d'œuvre des employeurs, particulièrement en ce qui a trait aux techniciens et autres travailleurs spécialisés; de les soutenir adéquatement [...] dans un court délai, lorsque le marché du travail québécois est incapable de répondre aux besoins » (MRCI, 2004 :24).

Le deuxième document qu'il convient de présenter dans cette catégorie de document s'intitule *Plan Stratégique 2012-2016* et fut actualisé par le gouvernement Marois en plein cœur de la crise sur la Charte des Valeurs. Publié près de 10 ans plus tard, ce plan stratégique vise à présenter les

étrangers (implantation des mécanismes de collaboration entre MRCI, Emploi-Québec et les ONL, etc.), réviser les modalités du programme d'immigrants investisseurs, d'immigrants entrepreneurs et travailleurs autonomes, etc. (MRCI, 2004 : 25-34).

orientations, la vision et les objectifs du ministère en matière de gouvernance de l'immigration au Québec. Comprenant 5 volets de positionnement, à l'instar du précédent document, ceux-ci sont formulés différemment et priorisent aussi différents enjeux. Par exemple, au lieu de prioriser d'abord et avant tout les besoins du marché du travail, on parle plutôt d'une immigration en réponse aux besoins et valeurs humanitaires, ou encore de cohésion sociale fondée sur la langue et la vitalité du français (en réponse à la politique linguistique québécoise).

D'un côté, l'importance accordée à la pertinence de la catégorie temporaire est substantielle et vise à pallier les pénuries de main-d'œuvre locale en région. Le discours cognitif du gouvernement à l'égard des besoins du marché du travail est typique: « l'immigration temporaire peut combler les besoins urgents de certaines entreprises, notamment en région, quand le bassin local de travailleuses et travailleurs ne peut suffire à la demande et [...] apporte ainsi une réponse rapide et une expertise précieuse aux besoins conjoncturels du marché du travail » (MICC, 2013a, p.11). Le moyen privilégié, tel que documenté dans la littérature, consiste à modifier les programmes afin qu'ils puissent « optimiser le processus de sélection des travailleuses et travailleurs qualifiés », ou en d'autres mots « à simplifier les démarches d'embauche des travailleuses et travailleurs temporaires » (MICC, 2013a :15).

D'un autre côté, l'intérêt de l'État pour l'établissement à long terme des immigrants y est bel et bien explicite. Certes, ce plan stratégique élabore davantage les raisons pour lesquelles l'État encourage le passage des immigrants temporaires vers la résidence permanente et la simplification du processus permettant d'y accéder. Ce qui est d'autant plus intéressant est que cette volonté n'est pas reliée seulement au contexte socioculturel et linguistique du Québec :

il est d'un intérêt stratégique pour le ministère de faciliter le passage du statut de résident temporaire à celui de résident permanent, car les étudiantes et étudiants étrangers de même que les travailleuses et travailleurs temporaires, étant donné l'expérience acquise au Québec, sont déjà engagés dans un processus d'intégration et offrent ainsi de meilleures garanties qu'ils peuvent s'y établir avantageusement pour eux-mêmes et pour la société d'accueil. (MICC, 2013a :15).

La pérennité du français demeure souvent un objectif explicite et prioritaire. Toutefois, la mission première des récentes activités de promotion et de prospection du Ministère (2013a) en matière de travail temporaire vise premièrement à aider « les entreprises, particulièrement en région, qui ne réussissent pas à satisfaire leurs besoins avec la main-d'œuvre locale » (p.15). Ceci se voit peu

importe l'administration ou le parti au pouvoir lors de l'élaboration de ces plans, hormis quelques différences mineures.

En effet, à l'instar de l'administration du Parti libéral du Québec, les tendances montrées précédemment perdurent aussi dans les documents de politique publique publiés sous l'administration péquiste, aussi peu nombreux soient-ils. On y trouve de nombreux éléments de type cognitif et normatif liés à la cohésion sociale mis de l'avant par le PQ, où l'immigration est présentée comme un pilier de la vitalité du fait français, notamment via la réaffirmation de la langue majoritaire « comme langue de partage pour toutes les québécoises et tous les québécois » (MICC, 2013a : 20). Plus spécifiquement, même si le français a plus ou moins toujours été mis de l'avant nonobstant le parti au pouvoir et considérant les diverses réaffirmations de la politique linguistique au Québec, la francisation prend une signification allant au-delà de la simple intégration:

La primauté de la langue française constitue une caractéristique incontournable et une valeur fondamentale de la société québécoise [...] elle affirme la volonté de faire du français la langue normale et habituelle de la vie publique, la langue commune, celle par laquelle s'exprime la vitalité sociale, culturelle, intellectuelle et économique du Québec. Cet objectif est poursuivi dans un esprit d'ouverture et dans le respect des diverses communautés qui composent la société québécoise (MICC, 2013a : 20).

Cependant, il n'en demeure pas moins que dans ce plan rédigé sous le gouvernement Marois (2013a), la première des cinq orientations stratégiques concerne l'immigration en soutien aux besoins temporaires et à court terme du Québec, doublé de l'objectif de rétention des immigrants temporaires via « le passage à l'immigration permanente » (p.16). Nonobstant les différences thématiques ou les connotations idéologiques qui peuvent changer dans le discours de fond, la centralité de l'immigration temporaire subsiste malgré tout.

Un deuxième élément cognitif présent dans les discours de l'État réside dans une volonté de modifier significativement le système de sélection permanente au Québec. Effectivement, le désir d'adapter la prospection, la promotion et la sélection de l'immigration afin de mieux répondre aux besoins économiques est aussi une constante dans le discours. Dans ce document, le désir de complexifier le processus de sélection s'effectue non seulement sur la base des qualifications professionnelles, mais aussi en matière de poids démographique et de diversité ethnoculturelle dans les divers bassins de recrutement : « Des efforts de prospection et de promotion seront déployés

afin de maintenir un juste équilibre quant aux pays d'où provient l'immigration, de manière que le Québec puisse bénéficier d'une réelle diversité et en retirer les avantages escomptés, qu'ils soient économiques, sociaux ou culturels » (MICC, 2013a : 14).

En ce qui a trait à l'importance du français, il s'agit aussi d'un objectif présent dans les autres documents, à la seule différence près que la portée du français va plus loin qu'un simple outil d'intégration socioprofessionnel :

actions gouvernementales visent également à assurer la pérennité et le rayonnement du fait français au Québec dans des secteurs qui, telles l'éducation, la culture ou l'immigration, par exemple, jouent un rôle décisif pour l'avenir linguistique du Québec. L'intervention de l'État en matière de langue s'appuie donc sur un ensemble de mesures d'aménagement linguistique, cohérentes les unes par rapport aux autres, énoncées clairement et coordonnées par le Secrétariat à la politique linguistique (MICC, 2013a : 21).

C'est donc ici à l'intersection des politiques d'immigration économique ainsi que des politiques linguistiques au Québec qu'intervient une tension intéressante : la coexistence d'impératifs de marché et des impératifs d'édification provinciale/nationale. Même les documents moins riches en texte et discours normatif contiennent pour la plupart une section traitant de l'importance du fait français ou de la culture québécoise comme transcendant le simple outil d'intégration professionnel et social. Certes contradictoire avec la thèse de Dauvergne et l'hypothèse de départ, il faut souligner que cette tension s'illustre encore davantage dans la section suivante où il est question des volumineux documents de consultation et planification publique, et où parfois un chapitre entier peut être consacré à l'édification via l'immigration francophone.

Consultations et Planifications publiques

Les documents de consultation et de planification des seuils d'immigration sont sans contredit les plus abondants en termes d'informations relatives au processus de sélection et d'immigration temporaire ou permanente, et ce, autant empiriquement que discursivement. L'objet central de ces documents réside dans la planification des seuils d'immigration au Québec sur plusieurs années, nécessitant la collaboration de nombreux secteurs interministériels en matière de recherche et d'analyse prospective. Or, il en découle autant des portraits détaillés des rôles et

responsabilités des acteurs et institutions dans les différents paliers de gouvernement, que des statistiques exhaustives d'entrées et des projections pour les différentes catégories d'immigration au cours des prochaines années. Sur plus d'une dizaine de documents de référence et consultations publiques traitant de la planification de l'immigration au Québec, cinq furent soumis à la grille d'analyse discursive.

Dans cette section, les trois planifications les plus importantes seront présentées en raison de leur pertinence et de leurs précisions à l'égard de la catégorie d'immigration temporaire. Il faut mentionner que ces documents peuvent être très long et volumineux, allant parfois jusqu'à plus de 200 pages de matériel sur le sujet. Hormis des raisons de parcimonie, un autre motif pour l'usage de ces trois documents réside dans le fait qu'ils couvrent à eux seuls plus d'une décennie de planification, allant de 2007-2008 jusqu'à des projections en 2019. Ceux-ci seront présentés en ordre chronologique de façon à laisser ressortir les tendances au fil des ans.

D'emblée, le document intitulé *Consultation 2008-2010 : La planification de l'immigration au Québec pour la période de 2008-2010* rédigé par le MICC en 2007 se consacre principalement à l'exercice qu'est la planification des seuils d'immigration, se fondant sur plusieurs consultations parlementaires ainsi que sur des communications de la commission compétente en immigration. Ce document se situe temporellement dans le contexte politique des débats publics sur la diversité et les accommodements raisonnables (MICC, 2007b), mais vise surtout à documenter le consensus institutionnel autour des grandes orientations et objectifs de la politique d'immigration québécoise (MICC, 2007b). Il s'agit aussi de la deuxième planification obligatoire des orientations en immigration, en vertu du « changement apporté à la Loi sur l'immigration au Québec en 2004 [stipulant que] les orientations en matière d'immigration doivent maintenant être déposées à l'Assemblée nationale pour étude par la commission compétente » (MICC, 2007b : 6).

Tout d'abord, il convient de mentionner que ces documents s'inscrivent dans un large processus de consultation et font donc partie d'un corpus de différents documents de politique publique visant à circonscrire et explorer des enjeux particuliers. Certains traitent plus spécifiquement du rôle et des responsabilités du Québec et du Canada, alors que d'autres présentent les statistiques de projection sur plusieurs années à venir afin de permettre à l'administration en place de planifier sur des longues périodes. En général, les consultations servent à titre de dossier de référence contenant

presque tous les types d'informations nécessaires à la planification non seulement des seuils, mais aussi des orientations et des catégories. Quant aux planifications publiques, ils présentent autant la politique d'immigration que les divers enjeux et défis liés à la gestion de l'immigration ou l'intégration au Québec, en passant par les scénarios d'évolution des seuils à proposer au gouvernement en place pour l'élaboration de ses plans stratégiques en matière d'admission.

Un fait intéressant relativement à ces documents réside dans leur soutien au développement de politiques et programmes qui s'inscrivent dans la même approche que d'autres sociétés de peuplement, notamment l'Australie, les États-Unis et la Nouvelle-Zélande. Cela est visible dès le début de la période à l'étude. En fait, ces documents réfèrent souvent à ces pays afin de justifier l'usage de programmes particuliers ou d'orientations. Il apparaît donc que le Québec justifie certaines mesures plus novatrices en référant à ces pays. Dauvergne (2016) évoquait aussi cette convergence entre les sociétés de peuplement lorsqu'il est question de politiques d'immigration moins conventionnelles. Holzinger & Knill (2005) soutiennent que ce type d'arguments relève en quelque sorte d'une compétitivité normative partant de la volonté de légitimer des politiques à l'aide d'exemples fonctionnant ailleurs (pp. 776-786). Or, Dauvergne évoquait d'ailleurs que l'autorité internationale des sociétés de peuplement en matière d'immigration sert en quelque sorte de modèle dans le monde, étant perçus comme des modèles de « nations d'immigration », expliquant par le fait même l'intérêt qu'ils portent entre eux en termes de politiques publiques (Dauvergne, 2016). Hérité de la Nouvelle-Zélande et l'Australie, le système de Déclaration d'intérêt au Québec et au Canada en est l'incarnation même.

Cette planification de l'immigration fait partie des rares documents à mettre l'accent sur l'utilité de l'immigration temporaire en réponse aux défis démographiques générés par le vieillissement de la population, un phénomène prenant de l'ampleur au Québec. Il s'éloigne donc d'une logique exclusivement axée sur l'économie de marché et laisse place à des considérations sociodémographiques. Il présente aussi des projections sur cette accélération singulière du vieillissement au Québec par rapport au reste du Canada, de même qu'au taux de fécondité. On y trouve diverses raisons justifiant le fait d'accélérer la venue de travailleurs, qu'ils/elles soient temporaires ou permanents, en se basant sur le fait que la population de plus de 65 ans ait presque doublé depuis 25 ans, constituant plus de 14% de la population totale en 2006 (MICC, 2007b :7). Certes, le Québec tente souvent de donner de la crédibilité à ses mesures et ses discours cognitifs

à l'aide de comparaisons à l'international, surtout avec d'autres États-nations ayant un historique de société de peuplement :

Les perspectives démographiques liées au vieillissement des populations ont en effet amené la plupart des pays développés à favoriser davantage une immigration de long terme liée à l'emploi [...] Sauf en Nouvelle-Zélande et en Australie, le statut initial accordé est toujours temporaire, mais il peut mener, à différentes conditions, à l'obtention d'un statut permanent (MICC, 2007b :42).

Il est donc intéressant de constater que les nombreuses réflexions de l'État sur la question du séjour temporaire se fondent sur des comparaisons à l'échelle internationale, notamment en ce qui concerne le bassin d'immigrants temporaires et leur passage au statut permanent. On constate que l'immigration liée au travail compose plus de la moitié des admissions canadiennes, tout comme l'Australie ou la Nouvelle-Zélande:

À l'instar d'autres pays, le Québec reconnaît l'intérêt tout particulier que présente, pour l'immigration permanente, la clientèle des personnes en séjour temporaire sur le territoire, à titre de travailleurs ou d'étudiants internationaux. Il s'agit en effet souvent de personnes jeunes déjà largement intégrées au Québec. Les travailleurs temporaires y ont acquis une expérience de travail, alors que les étudiants internationaux scolarisés au Québec seront détenteurs de diplômes plus facilement reconnus des employeurs québécois que ne le sont les diplômés étrangers (MICC, 2007b :49).

Nous avons déjà souligné dans le chapitre précédent que des modifications furent apportées à la réglementation québécoise et à la grille de sélection afin de faciliter la possibilité de travailler lors de séjours au Québec à des fins d'études ou encore la prise en compte de davantage de prérequis au vu de la diplomation et de la connaissance du Québec avant l'entrée. Néanmoins, ce que ce document nous apprend est qu'en 2004, soit au début de la période à l'étude, déjà « 10,1% des immigrants admis au Québec avaient déjà séjourné temporairement au pays sur la base d'un permis d'études ou de travail », ce qui correspondait déjà à environ 25% plus que le pourcentage canadien (MICC, 2007b :49).

Selon les données du MELS (Ministère de l'Enseignement, des Loisirs et du Sport), bien que quelques 23 000 étudiants étrangers qui fréquentaient des établissements d'enseignement en 2005, l'État considérait ce volume insuffisant (MICC, 2007b). En effet, le gouvernement faisait même la promotion d'une politique « plus énergique » d'attraction basée encore une fois sur des États *semblables*, présentés comme des modèles :

Par ailleurs, plusieurs pays recrutent et sélectionnent une importante proportion de leurs immigrants permanents parmi les étrangers déjà présents sur leur territoire à titre temporaire, comme travailleurs ou comme étudiants internationaux. Aux États-Unis, en 2002, 77 % des étrangers admis à la résidence permanente dans la catégorie des travailleurs étaient déjà présents sur le territoire. En 2003, en Australie, cette proportion atteignait 33 %, et en Nouvelle-Zélande, elle était de 55 %. Certains pays font en outre ouvertement la promotion de leurs établissements d'enseignement auprès de clientèles étrangères dans le but précis d'en retenir un certain nombre comme résidents permanents au terme de leurs études. L'Australie et la Nouvelle-Zélande sont particulièrement actifs à cet égard (MICC, 2007b :50).

En ce qui a trait au recrutement, nous avons déjà vu l'intérêt que l'État porte à l'endroit de la catégorie des travailleurs temporaire en termes de garanties et de potentiel pour le futur. Il faut aussi mentionner qu'il entretient des propos normatifs positifs concernant les étudiants internationaux: « Au Québec comme ailleurs, on s'entend généralement pour reconnaître que la clientèle des étudiants internationaux contribue au développement de l'économie du savoir, au dynamisme de la recherche et au développement des connaissances » (MICC, 2007b :50).

Il n'en demeure pas moins que les meilleurs exemples de discours normatif résident définitivement dans l'insistance du gouvernement quant au fait français et à l'importance des critères linguistiques. Une tendance semble s'établir de façon transversale au sein des différents types de documents, car on y trouve constamment des manifestations explicites d'affirmation linguistique, soutenant notamment que « la pérennité du fait français étant un enjeu majeur pour le Québec, des efforts consistants sont déployés et doivent continuer de l'être, tant sur le plan de la sélection que sur celui de l'intégration linguistique, afin que l'immigration puisse contribuer à la vitalité du fait français » (MICC, 2007b : 27).

Ensuite, dans le deuxième document de consultation intitulé *Consultation 2012-2015. La planification de l'immigration au Québec pour la période 2012-2015* et publié en 2011, l'exercice et le contenu demeurent essentiellement les mêmes. Relativement plus court et moins détaillé que les deux autres, ce document de planification s'inscrit lui aussi dans un corpus de consultations publiques et se concentre sur les orientations pluriannuelles de l'administration. Bien que cette planification de l'immigration traite de divers enjeux, le contenu en lien avec l'immigration temporaire est encore plus détaillé que dans son équivalent publié en 2007. De plus, il est plus chiffré et soutenu par de nombreux tableaux témoignant des entrées temporaires remontant aussi loin qu'en 2000.

Dès l'entrée en matière, on y documente quantitativement la croissance des admissions temporaires au Québec jusqu'à la période de publication, avant de présenter les projections et objectifs concernant les années à suivre. Il est mentionné à maintes reprises dans ce document que le recrutement temporaire est un objectif stratégique explicite dans la politique d'immigration québécoise, qui transparaît ensuite dans les relations intergouvernementales en ce qui touche aux seuils. C'est le cas de l'objectif visant à « accroître le nombre de travailleurs sélectionnés et leur proportion dans les admissions, tout en favorisant une meilleure adéquation avec les besoins de main-d'œuvre des régions, de la capitale nationale et de la métropole, et en accentuant la sélection de personnes en séjour temporaire au Québec à titre d'étudiants étrangers ou de travailleurs temporaires » (MICC, 2011a : 9-10).

Concernant la transition des statuts, le document de consultation contient un nombre abondant d'énoncés servant à justifier le passage d'anciens travailleurs temporaires vers la résidence permanente afin de solutionner diverses problématiques sociétales. En voici donc quelques exemples frappants qui méritent d'être mentionnés en ce qui a trait à l'immigration temporaire au Québec, que l'État qualifie lui-même de « bassin privilégié » et de « plus-value » pour l'ensemble de la province (MICC, 2011a : 7-8). D'abord, en ce qui a trait aux niveaux de recrutement, les personnes en séjour temporaire ne sont pas directement considérées dans le cadre de la planification pluriannuelles par définition, ne faisant pas partie de l'immigration permanente. Malgré cette technicalité, elles constituent toutefois une population cible aux yeux de l'État, qui en fait la promotion explicite :

Elles [les personnes en séjour temporaire] constituent toutefois un bassin privilégié pour la promotion et le recrutement d'éventuels résidents permanents. Les étudiants étrangers diplômés d'un établissement d'enseignement au Québec et les travailleurs temporaires peuvent constituer un apport bénéfique à la société québécoise. En effet, ces personnes sont déjà sur le territoire depuis quelque temps, connaissent et partagent les valeurs du Québec et leur processus d'intégration est déjà commencé (MICC, 2011a : 8).

Les étudiants internationaux ayant étudié au Québec constituent une cible privilégiée en raison de leurs diplômes québécois, se voyant plus « facilement reconnus par les employeurs lorsqu'ils font un passage vers l'immigration permanente », tout en leur évitant des difficultés dans le processus d'autorisation en lien avec la reconnaissance des acquis à l'étranger (MICC, 2011a :8). Quant aux travailleurs temporaires étrangers bénéficiant de cette expérience, le Ministère les perçoit comme

des immigrants déjà partiellement intégrés qui génèrent des bénéfices importants à court terme, surtout parce que « les délais de leur admission au Québec sont plus courts » (MICC, 2011a :8).

Enfin, une autre illustration explicite de la préférence de l'État pour la catégorie temporaire réside dans le fait que ce document qualifie les immigrants temporaires de plus-values pour le Québec, et ce, à plusieurs niveaux. Cette catégorie d'immigration constitue une plus-value à court terme pour l'économie, vu la facilitation d'accès au statut permettant de « répondre rapidement à des besoins conjoncturels du marché du travail » (MICC, 2011a :8). D'autre part, elle permet aussi au Ministère (2011a) de répondre aux « besoins ponctuels de main-d'œuvre » des employeurs qui leur permet de garder une plus grande flexibilité (p.8), tout en favorisant la contribution des étudiants étrangers directement à la vitalité du secteur académique et des établissements d'enseignement supérieur les prenant en charge (p.14).

Ce rapport laisse d'ailleurs entendre explicitement que cette tendance existe depuis au moins plusieurs décennies : « Depuis la fin des années 1990, cette croissance des admissions a été majoritairement alimentée par une augmentation du nombre de travailleurs qualifiés, qui est passé de 9 026 en 1998 à 33 879 en 2010, en hausse de près de 275% » (MICC, 2011a :3). Or, plusieurs passages justifient l'usage de l'immigration pour d'autres raisons que l'économie et le marché de l'emploi. Par exemple, elle est mobilisée afin de pallier en partie le vieillissement de la population qui « demeure inévitable » (p.13). Il n'en demeure pas moins que le type de discours demeure majoritairement cognitif et concerne l'immigration comme outil ou instrument de prospérité économique. La *Consultation 2012-2015* (2011a) va même plus loin que cela, jusqu'à faire l'équivalence entre les deux de façon explicite : « L'immigration se présente donc comme un marché. Chacun des pays d'immigration doit non seulement composer avec la concurrence d'autres pays, mais également avec les caractéristiques des migrants potentiels, qui ne correspondent qu'en partie, et pour un nombre limité d'entre eux, aux besoins auxquels l'immigration devrait répondre » (p.14).

Suivant cette logique, le Québec est confronté à la limite de son propre bassin d'immigrants à l'international, la sélection s'effectuant dans la francophonie en priorité. En effet, l'immigration y est ici présentée non pas en tant qu'outil ou instrument complémentaire au marché de l'emploi et l'économie, mais littéralement « en tant que » marché en soi. Cette affirmation est forte dans la mesure où elle illustre parfaitement les principes qui sous-tendent le modèle de marché, c'est-à-

dire que les immigrants sont davantage considérés en termes de ressources économiques qu'en tant que ressortissants avec capital social ou humain (Boucher et Gest, 2018 : 6).

Ensuite, une dernière tendance qui transversale aux documents de consultation publique et de référence en planification de l'immigration, c'est la persistance de la dimension « identitaire » qu'arbore l'immigration dans ces textes. Parfois, il s'agit même d'éléments de discours cognitif, et non normatif, qui sont associés à des mesures de politiques à saveur identitaires. Par exemple, c'est le cas de l'usage du français pour faciliter une intégration complète et rapide au niveau socioprofessionnel, ou encore des programmes de francisation permettant de pallier le déclin du français à l'échelle provinciale. Dans ces documents plus volumineux que sont les consultations, il y a davantage de place aux positionnements normatifs et conceptions normatives de l'immigration, qui dans le cas du français porte une signification axée davantage sur le fait français et l'identité en société que sur la francisation comme bénéficiant aux immigrants en soi. Voici quelques exemples explicites de ces manifestations normatives.

Selon Schmidt, les discours normatifs font référence à ce qui est contextuellement bon ou mauvais pour l'État, en relation non pas à un problème purement politique ou légal, mais à un enjeu de société. Ce type de discours concerne plutôt *comment* une politique publique peut répondre aux aspirations du public, et donc *par quels moyens*. Dans le cas du fait français, un passage de la *Consultation 2012-2015* cet aspect multidimensionnel, publiée il faut le préciser sous une administration libérale en 2011 :

Le français constitue une dimension fondamentale de l'identité québécoise et la connaissance de cette langue représente un puissant facteur d'intégration des nouveaux arrivants. [...] Outre l'enjeu identitaire que revêt la connaissance du français, soulignons que cette connaissance favorise l'insertion en emploi, la participation à la vie collective et le développement d'un sentiment d'appartenance. (MICC, 2011a :19).

Or, la connaissance du français dépasse la simple influence positive sur le marché de l'emploi et donc cela explique pourquoi il faut selon le MICC (2011a) franciser « plus tôt, plus et mieux » autant au Québec qu'à distance, à l'aide de programmes de plus en plus adaptés et de cours diversifiés afin de s'adapter aux volumes élevés (p.20-21). Cette conception normative de la politique de francisation soutient principalement le caractère holistique de cet outil d'intégration dans toutes les sphères de la société, et ce, plus spécifiquement sur le long terme : « Aussi, les

personnes immigrantes connaissant cette langue à leur arrivée sont davantage susceptibles de demeurer au Québec sur un horizon de long terme » (MICC, 2011a :19). On pousse alors la logique encore plus loin en laissant sous-entendre qu'il est assez souhaitable, donc explicitement et normativement « bon », de voir un bassin spécifiquement francophone demeurer et s'établir au Québec de façon permanente.

Enfin, le dernier document mettant en lumière le discours lié à l'immigration temporaire et permanente est celui précédemment utilisé dans le chapitre précédent, soit la *Planification de l'immigration pour la période 2017-2019*, une consultation publique publiée en 2016 utilisée comme document de référence par d'autres institutions et ministères. Toutefois, il s'agit plutôt des sections traitant de l'immigration et du rôle du MIDI (Ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion) au Québec. Sa spécificité réside dans sa documentation de l'histoire du ministère et ses responsabilités au palier provincial depuis sa création, mais le format du document et le type de discours sont les mêmes que pour les autres consultations publiques. Néanmoins, ce qui nous intéresse ici est le contenu détaillé en lien avec l'immigration temporaire ainsi que les descriptions du rôle de l'État à l'égard de la sélection des immigrants économiques. Ce document est cependant plus descriptif, c'est-à-dire qu'il fait surtout état de l'histoire et de l'évolution des programmes en collaboration avec le gouvernement fédéral, or les éléments normatifs sont beaucoup moins présents.

D'abord, il faut dire que ce document s'inscrit dans la même tendance que les documents précédents en ce qui concerne l'utilité première de l'immigration en soutien à l'économie de marché et des emplois au Québec. Il est donc mis de l'avant dès le début de la section sur les programmes temporaires que les TÉT se révèlent être « souvent une voie plus rapide que l'immigration permanente pour satisfaire les besoins pressants de main-d'œuvre des employeurs québécois » (MIDI, 2016 : 21). Certes, nous avons vu dans les sections précédentes que l'engouement du Québec pour la facilitation d'accès au statut temporaire est autant présent dans le discours que dans les faits, surtout considérant que « depuis février 2012, les employeurs peuvent bénéficier d'un processus simplifié lorsqu'ils désirent embaucher des travailleurs temporaires dans certaines professions spécialisées en demande » (MIDI, 2016 :21).

Ce document traite aussi de l'immigration dans une perspective de partage des responsabilités Québec-Canada et il offre un contraste intéressant à cet égard par rapport aux autres documents.

Effectivement, il est intéressant de constater qu'il existe une tension Canada-Québec en ce qui a trait à l'essence même de cette catégorie d'immigration. Documentant l'évolution des exemptions d'ÉIMT (Études d'impact sur le marché du travail) et des conditions d'embauche pour les employeurs, la présente consultation laisse entrevoir deux conceptions différentes concernant les deux instances gouvernementales. Cette tension provinciale-fédérale en matière de compétences provinciales et de partage des responsabilités remonte à l'automne 2007, lors de la commission pancanadienne organisée par Citoyenneté et Immigration Canada. L'objectif était d'améliorer le programme de TÉT afin qu'il « réponde de manière efficace et rapide aux besoins des entreprises » désirant faire appel à des travailleurs étrangers (MIDI, 2016 :130).

Entre le discours du gouvernement fédéral et provincial, nous observons une nuance significative en ce qui concerne les modifications au programme de TÉT. Entrée en vigueur le 30 avril 2015 au Québec, la réforme fédérale du programme de PTÉT s'articule plutôt autour d'objectifs visant à favoriser l'accès au programme de façon à faire respecter la priorité à l'emploi des Canadiens et Canadiennes, donc voulant restreindre plus sévèrement la réglementation salariale et les conditions à l'embauche pour les employeurs (MIDI, 2016 :130). Toutefois, la position du Québec vise davantage à « faciliter le recrutement des travailleurs temporaires » ou encore « favoriser un meilleur arrimage entre la main-d'œuvre locale et les besoins du marché du travail » (MIDI, 2016 :130). La justification derrière cette modification du programme par l'État fédéral y est presque diamétralement opposée : « Cette réforme s'inscrit dans la politique du gouvernement fédéral de mettre au travail les Canadiennes et Canadiens d'abord, donc de s'assurer que les emplois dans les entreprises soient occupés par des Canadiens et de n'autoriser le recrutement de travailleurs étrangers temporaires qu'en dernier recours. » (MIDI, 2016 : 51). On pourrait être tenté d'expliquer le positionnement fédéral avec l'accroissement de l'immigration peu spécialisée et le désir de protéger ces travailleurs en situation de précarité. Toutefois, la question de la « protection de leurs droits et du respect par les employeurs de leurs obligations » est un enjeu politique ayant pris de l'ampleur et une visibilité particulière depuis les dernières commissions parlementaires aux deux paliers de gouvernement (MIDI, 2016 : 21).

Enfin, outre cette rupture au niveau intergouvernemental, il s'exerce aussi des continuités dans le discours. Un premier exemple réside dans le désir toujours présent de rétention des étudiants étrangers, qui représentent aussi un bassin de choix à retenir durablement, ceux-ci constituant « un

facteur de dynamisme pour le réseau de l'éducation et de la recherche, en plus de générer des retombées économiques importantes » (MIDI, 2016 :21). L'engouement de l'État à cet égard est aussi expliqué en particulier par le désir de générer plusieurs résultats directs comme « l'émulation entre les étudiantes et étudiants de se positionner dans les réseaux internationaux de recherche, de combler un besoin de main-d'œuvre qualifiée ou encore de diversifier les sources de financement de l'éducation » (MIDI, 2016 : 53). Une autre continuité s'observe quant à la promotion de la transition du statut de résident temporaire vers la permanence, via le Programme de l'expérience québécoise entré en vigueur en 2010 et y étant explicitement dédié : « À des fins d'immigration permanente, une stratégie porteuse de résultats consiste à inciter les travailleuses et travailleurs étrangers temporaires à s'établir au Québec de façon permanente » (MIDI, 2016 : 51).

En ce qui concerne les objectifs et discours normatifs, on y retrouve l'enjeu de la nation québécoise, qui y est cette fois-ci définie non pas en fonction du français exclusivement, mais aussi en fonction de la richesse que propose la diversité ethnoculturelle en société. En effet, cette diversité ethnoculturelle représente un des « éléments constitutifs de la nation » qui a façonné l'histoire du Québec et qui permet « d'enrichir la culture québécoise », tout en contribuant « au rayonnement international du Québec et son volet humanitaire qui témoigne de [son] ouverture sur le monde » (MIDI, 2016 : 21). Certes, on observe encore une fois l'insistance sur la dimension identitaire qu'a l'immigration au Québec du point de vue culturel et linguistique:

Seule société majoritairement francophone en Amérique du Nord, le Québec a fait de la contribution de l'immigration à la pérennité et à la vitalité du fait français un défi prioritaire. Le français représente non seulement un instrument de communication, mais c'est aussi la clé d'une pleine participation à la vie québécoise et un symbole d'appartenance commune au Québec. Langue distinctive d'une nation majoritairement francophone, la langue française permet au peuple québécois d'exprimer son identité et sa culture (MIDI, 2016 : 15).

On y insiste donc sur le fait que l'immigration s'accompagne d'une signification particulière au Québec, plus spécifiquement en relation avec le tissu social, culturel et identitaire de la province. C'est aussi un moyen d'affirmer la pérennité linguistique comme étant une motivation principale et prioritaire justifiant la finalité même de l'immigration dans le contexte du Québec. Il s'agit d'une manifestation explicite de l'impératif d'édification nationale/provinciale dans le contexte de la politique d'immigration québécoise, venant remettre en question l'argument de Dauvergne et notre deuxième hypothèse de recherche.

Politiques et Projets de loi

La dernière catégorie de documents analysés inclut les projets de loi en immigration déposés à l'Assemblée nationale ainsi que la politique d'orientation générale en lien avec l'immigration. Ces documents sont regroupés ensemble, car ils ont une force d'influence considérable et couvrent plus large que toute autre catégorie : ils englobent à la fois les acteurs, ministères et institutions en immigration. Toutefois, en termes de format discursif, ils sont considérablement limités. Bien qu'ils soient accessibles au public pour consultation et qu'ils énoncent les changements et amendements dans la loi, les projets de loi servent davantage à coordonner les prérogatives et provisions légales. En effet, il s'agit probablement des seuls documents dont le type de discours pourrait être qualifié purement de *coordination*. Tel que défini dans le cadre conceptuel de Schmidt (2008, 2010), ces documents sont destinés d'acteurs à acteurs en institution, à l'opposé des documents de type communicationnel dirigés plutôt des institutions vers un plus grand public. Bien que les provisions légales soient disponibles en ligne pour tous et toutes, leur langage technique et juridique les rend beaucoup moins accessibles et difficiles à déchiffrer hors du contexte institutionnel.

D'emblée, il convient de débiter par les deux projets de loi ayant été soumis à la grille d'analyse discursive et dont le contenu est relativement limité. Certes, des cinq projets de loi exclusivement provinciaux entrés en vigueur entre 2004 et 2018, il n'y a que ceux de 2014 et 2015 qui contiennent des provisions concernant l'immigration temporaire. De plus, leur contenu est souvent très superficiel en termes de changements ou modifications, comme la *Loi sur le Ministère de l'Immigration et des Communautés Culturelles* [projet de loi #101] (2005) qui a modifié le nom de l'institution, ou encore la *Loi modifiant la Loi sur l'Immigration* [projet de loi #53] (2004) qui demande aux ministres de présenter les orientations à l'Assemblée nationale. Néanmoins, deux autres projets de loi sont des cas de figure intéressants qui méritent tout de même d'être mentionnés brièvement malgré leur carence en termes de discours normatif.

D'abord, le projet de loi #71 (2014) apportant des modifications à la *Loi sur l'immigration au Québec*, fut présenté à l'Assemblée par la ministre de l'époque, Mme Diane De Courcy. Dans le

préambule, ce projet de loi est présenté comme étant conséquent pour toute l'organisation de l'action publique québécoise en immigration :

Ce projet de loi, qui remplace la Loi sur l'immigration au Québec, a pour objet de contribuer, par l'immigration permanente et temporaire, à l'enrichissement du patrimoine socioculturel, à la prospérité économique, au dynamisme démographique, à l'occupation et à la vitalité des territoires ainsi qu'à la pérennité du français. Il a également pour objet de consacrer la volonté du Québec de faciliter la réunification familiale et de participer aux efforts de solidarité internationale, entre autres à l'égard des réfugiés. Il a enfin pour objet de favoriser la francisation et l'intégration des immigrants ainsi que l'établissement de relations interculturelles harmonieuses, et ce, considérant qu'il s'agit de responsabilités partagées entre les immigrants et la société (PL71, Québec, 2014: 2).

Dans les faits, les changements législatifs apportés à la loi sont beaucoup moins larges et plus circonscrits. D'une part, le projet de loi tout en maintenant les habilitations du gouvernement de fixer les critères de sélection et à encadrer la résidence temporaire, introduit le modèle de déclaration d'intérêt afin de gérer la demande grandissante d'immigration. Ce modèle inspiré de la Nouvelle-Zélande et de l'Australie « permet de constituer une banque de candidatures et de choisir, selon des critères déterminés, celles qui répondent le mieux aux besoins du Québec » (PL71, Québec, 2014 :2). De plus, en ce qui a trait aux travailleurs permanents, la loi autorise alors le gouvernement à « prévoir les cas où un employeur désirant embaucher un ressortissant étranger doit présenter l'offre d'emploi au ministre [...] pour approbation » (PL71, Québec, 2014 :2). Autrement dit, le gouvernement acquiert davantage de marge de manœuvre afin de faciliter le processus de certains employeurs directement, ce qui n'était pas le cas auparavant. Enfin, une dernière modification majeure à la Loi sur l'immigration au Québec (2014) vise à encadrer davantage les consultants en immigration et leurs activités, jusqu'à même autoriser le ministre à « rejeter une demande de reconnaissance à titre de consultant en immigration pour un motif d'intérêt public » (p.2).

L'année suivante, en 2015, le projet de loi 77 modifie encore une fois la même *Loi sur l'immigration au Québec*, sous la direction de la Ministre libérale Kathleen Weil. Doté aussi d'un contraste intéressant entre son préambule et le texte de loi, il vise à « favoriser, par un engagement collectif et individuel, la pleine participation des personnes immigrantes à la société québécoise afin qu'elles contribuent, notamment, à la prospérité du Québec, à son rayonnement international et à la vitalité du français » (PL77, Québec, 2015 :2). Dans les faits, le projet de loi 77 offre encore

plus de contenu traitant explicitement d'immigration temporaire que le précédent, bien qu'il s'inspire de la majorité des amendements précédents qu'il élargit encore plus. Il s'agit surtout d'amendements octroyant davantage de pouvoir mineurs aux ministres en habilitant ceux-ci et celles-ci à « créer des programmes pilotes d'immigration à durée déterminée » ou encore à mettre en œuvre des programmes d'accueil, de francisation ou d'intégration (PL77, Québec, 2015 :2). Il faut rappeler ici que des huit projets de loi en immigration au Québec depuis les deux dernières décennies, aucun de ces documents ne traite explicitement de l'immigration temporaire de façon substantielle avant 2014. Cet engouement pour l'encadrement légal et législatif des enjeux relatifs à l'immigration est relativement récent, toutefois ce n'est pas un phénomène exclusif Québec et au Canada, mais plutôt une tendance globale liée à l'explosion des mouvements migratoires, qu'ils soient humanitaires ou économiques (Boucher et Gest, 2018; Dauvergne, 2008, 2016; Pellerin, 2011). Cette tendance à la « judiciarisation » des enjeux liés à l'immigration est un phénomène qui prend de l'ampleur dans le monde (Hamlin, 2014).

Assurément, la dernière politique d'orientation en immigration au Québec, publiée par le MIDI en 2015, diffère en format et en type de discours. Dans la *Politique québécoise en matière d'immigration, de participation et d'inclusion. Ensemble nous sommes le Québec*, le type de discours est d'abord communicationnel dans la mesure où il vise à présenter les orientations générales de la politique d'immigration à un public large. À l'instar des consultations publiques, il donne suite à des années de consultations publiques, de commissions parlementaires et d'avis d'experts sur divers enjeux. Il fait suite au dernier énoncé de politique (*Au Québec pour bâtir ensemble : Énoncé de politique en matière d'immigration et d'intégration*) qui fut publié en 1990 sous l'administration Bourassa, dans la lignée des négociations sur l'Accord Canada-Québec. Jusqu'en 2016, cet énoncé a guidé l'ensemble des mesures provinciales en lien avec l'immigration et l'intégration, agissant en quelque sorte comme une « structure organisationnelle » dans divers secteurs de politique publique (Paquet, 2020, p. 167). En termes d'administration publique, cet énoncé est très important en raison du fait qu'il agit comme référent quant aux rôles du Québec depuis la dévolution des pouvoirs et compétences au palier provincial en 1991 (Paquet, 2020, p. 167).

D'emblée, il convient de mentionner que le discours s'inscrit dans la lignée des documents précédents en ce qui a trait à l'importance d'une immigration en soutien à l'économie et calquée

sur le modèle de marché, tout en affirmant le désir de rétention des immigrants temporaires. Il en va de même pour la promotion d'une intégration, en parallèle avec le fait français et le modèle de vivre ensemble québécois. Néanmoins, l'ampleur et la générosité des descriptions du point de vue textuel dans cet énoncé volumineux offrent davantage de nuances que dans les documents précédents.

Tout d'abord, force est de constater dès les prémisses de l'énoncé que la première des 12 mesures prioritaires définies par le gouvernement comme faisant partie d'un large consensus institutionnel à cet égard, concerne « l'importance d'un meilleur arrimage entre les besoins des employeurs et la sélection des personnes immigrantes et d'une facilitation plus grande de la transition du statut d'immigration temporaire à un statut permanent » (MIDI, 2015 : ix). Une priorité est accordée aux besoins des employeurs et la nécessité de les arrimer avec la grille de sélection. Or, le premier objectif de l'énoncé consiste à soutenir le patronat via le bassin d'immigration temporaire, tout en favorisant aussi le passage à la résidence permanente.

Ce deuxième point est crucial dans ce document, car c'est l'un des plus explicites à l'égard de la transition de statut qui vient en partie contredire l'argument de la perte de volonté de peuplement :

Bien que la majorité des personnes immigrantes soient sélectionnées à l'étranger, certaines sont déjà au Québec à titre d'étudiantes ou étudiants étrangers ou de travailleuses ou travailleurs temporaires. Ces personnes sont déjà partie intégrante de la société : le gouvernement du Québec souhaite donc favoriser leur établissement durable sur le territoire, afin qu'elles puissent continuer de participer à la vie collective. (MIDI, 2015 : 19).

L'argument derrière la transition de statut est simple : les étudiants étrangers et les travailleurs immigrants temporaires représentent plus qu'un potentiel pour la société, mais ils en font déjà partie intégrante. En effet, plusieurs exemples témoignent de cette approche. C'est le cas des personnes faisant partie du PMI (Programme de mobilité internationale), un programme décrit comme favorisant « la mise en place d'une dynamique d'échanges culturels » ainsi que l'enrichissement des « domaines économique, social et scientifique » (MIDI, 2015 :21). Les travailleurs temporaires faisant partie du programme agricole saisonnier sont même qualifiés de personnes « parfois essentielles à la croissance de certaines entreprises », offrant ainsi une « contribution significative à la société » (MIDI, 2015 :21).

De même, le discours économique et l'approche du modèle de marché sont prédominants, tout comme l'insistance sur les retombées à long terme pour l'économie:

Les personnes immigrantes à statut temporaire constituent un atout pour l'économie québécoise. En plus de répondre rapidement à des besoins de main-d'œuvre, ces personnes ont un fort potentiel de transition vers un statut permanent puisqu'elles ont entamé leur processus d'intégration. Les personnes ayant effectué un séjour préalable au Québec montrent d'ailleurs de meilleurs résultats sur le marché du travail après l'obtention du statut de résident permanent (MIDI, 2015 :20).

L'État mentionne aussi explicitement qu'en plus de faire « partie intégrante » de la société québécoise, ces bassins représentent aussi un retour sur l'investissement pour les parties patronales : « la transition du statut temporaire au statut permanent [permettant] également à des entreprises de bénéficier à long terme de cette main-d'œuvre qualifiée » (MIDI, 2015 :21).

À l'instar des consultations publiques décrites précédemment, ce qui revient abondamment dans ce texte consiste à utiliser encore une fois l'imitation et les comparaisons à l'international pour justifier la modernisation du système d'immigration québécois. Le fait que le gouvernement prenne « acte du fait que plusieurs pays [aient] mis en place des façons de faire innovantes », est un incitatif à imiter cette forme de gouvernance de l'immigration axée sur l'accélération et l'optimisation du traitement des dossiers d'immigration (MIDI, 2015 :19). Certains pays ont une influence significative dans la formulation des réformes, notamment la Nouvelle-Zélande, « où un système de déclaration d'intérêt est en place [et où] le contingent des admissions à l'immigration permanente est constitué pour l'essentiel de candidates et candidats ayant bénéficié au préalable d'un statut temporaire pour occuper un emploi ou effectuer des études » (MIDI, 2015 :20).

Enfin, un dernier enjeu qui revient abondamment dans ce document réside dans les références au vivre ensemble, ainsi qu'à l'identité socioculturelle et linguistique. Il s'agit d'ailleurs d'un enjeu qui est présent aussi dans presque tous les autres documents de politique publique à un moment ou un autre. En ce qui concerne ce document précisément, l'affirmation de l'interculturalisme est étonnamment explicite dans l'énoncé. En effet, il est inattendu de constater l'insistance de l'État sur la nécessité « d'affirmer l'interculturalisme québécois comme étant le modèle pluraliste du vivre ensemble » dans ses mesures prioritaires (MIDI, 2015 :x). Bien que cet enjeu s'éloigne un peu de l'enjeu de l'immigration temporaire, il demeure central à l'hypothèse de recherche

s'appuyant sur la thèse de Dauvergne et soutenant la disparition progressive des impératifs d'édification nationale au fil des années au profit du modèle de marché.

Dans cette logique, l'exigence linguistique est présentée comme une problématique de politique publique à l'aide de discours plus cognitifs. On y présente le français comme outil d'adaptation, c'est-à-dire visant à servir l'intérêt des personnes immigrantes afin de les amener à la pleine participation et l'intégration complète (MIDI, 2015 :28).

En ce qui a trait au vivre-ensemble, il s'agit davantage d'un cadre normatif basé sur un système de valeur que l'État se permet même de définir comme suit dans ce document :

L'interculturalisme reconnaît et valorise une conception plurielle et dynamique de l'identité québécoise, une langue publique commune, le français, le respect des droits et libertés de la personne et la lutte contre la discrimination, une éthique du dialogue et de la médiation ainsi qu'une conception de l'intégration basée sur l'engagement partagé entre la société et les personnes immigrantes (MIDI, 2015 :35).

L'affirmation de l'interculturalisme sert à la fois de référent identitaire et de modèle de gestion de la diversité. Le français est plutôt présenté ici comme une langue commune symbolisant l'identité collective et synonyme de cohésion sociale, donc plus qu'un simple outil d'adaptation. Il s'agit d'un discours à prédominance normative qui vise à favoriser l'inclusion et la solidarité, certes, mais visant aussi à « renforcer un sentiment d'appartenance partagé par les Québécoises et les Québécois de toutes origines » (MIDI, 2015 : 35-36).

Conclusions

La seconde hypothèse de ce mémoire soutenait qu'à l'image des nouvelles politiques décrites par Dauvergne, on puisse observer des discours qui *priorisent majoritairement l'impératif économique et les besoins du marché du travail, tout en délaissant progressivement l'impératif identitaire et les enjeux traditionnels d'édification nationale*. Bien que l'on puisse noter l'indéniable accent prioritaire sur les impératifs économiques et les besoins du marché du travail dans les discours analysés, plusieurs éléments remettent en question l'argument de la perte de volonté de peuplement au Québec. D'une part, malgré cette tendance croissante de l'immigration temporaire et la promotion considérable du recrutement des travailleurs et étudiants temporaires,

l'État espère parallèlement l'établissement permanent d'une frange bien précise d'entre eux et d'entre elles. D'autre part, l'enjeu de la survivance de l'identité socioculturelle « québécoise » basée sur le fait français est présente dans les discours, de même que dans les critères de sélection des immigrants économiques de façon concrète. Il convient donc de récapituler les enjeux centraux présents dans le discours qui permettent de situer où l'État se positionne et justifie ses actions en ce qui concerne la politique d'immigration temporaire et permanente du Québec québécoise.

D'abord, il faut mentionner la prédominance de l'impératif économique au cœur des objectifs de politique publique liés à l'immigration temporaire. Certes, nous avons vu dans le troisième chapitre que l'impératif économique était l'élément cognitif le plus fréquent pour expliquer la facilitation de l'accès au statut temporaire dans les politiques en soi. À la lumière du présent chapitre, il est possible de confirmer qu'en effet cet impératif est aussi au cœur du discours de l'État. Dans les discours s'articule une conception normative de l'utilité de l'immigration censée soutenir le marché de l'emploi. Les documents nous permettent de tracer constamment des parallèles avec le modèle de marché décrit par Boucher et Gest (2018), c'est-à-dire où l'immigration est plus qu'un simple outil ou instrument complémentaire à l'économie du pays d'accueil, mais littéralement un « marché en soi », soumis à une concurrence internationale. Cette nouvelle priorité accordée aux processus d'embauche flexibles et à court terme dans un contexte où l'économie mondiale met davantage l'accent la rapidité d'accès que sur les droits et la stabilité des individus (p.6).

D'autre part, l'argumentaire de Dauvergne relativement au déclin de la volonté de peuplement est remis en question, plus particulièrement à la lumière du discours de l'État sur le passage au statut permanent. De manière générale, considérant le cas des immigrants français comme cible privilégiée, cette tendance s'inscrit à l'encontre de l'argument de Dauvergne sur la « perte de peuplement ». Plus précisément, l'ajout de ramifications supplémentaires au processus d'immigration ouvre la porte à un système de sélection « à deux vitesses », rendant l'accès à la résidence permanente plus restreint pour certains et plus facile pour d'autres. Le bassin d'immigrants faisant déjà en quelque sorte partie intégrante de la société, c'est-à-dire les anciens temporaires ayant précédemment acquis de l'expérience de travail ou d'études au Québec, l'État s'assure de ne promettre aucune permanence aux travailleurs tout en recrutant les candidats désirés et sur lesquels il possède déjà beaucoup d'information.

Enfin, ce n'est que lorsque nous considérons l'accent mis sur l'édification provinciale et nationale que nous pouvons définitivement infirmer la deuxième hypothèse de recherche, en raison des nombreuses références au vivre ensemble ainsi qu'à l'identité socioculturelle et linguistique du Québec. Malgré des changements de politique majeurs, la vitalité du français et le fait français en soi sont sans aucun doute centraux à la politique d'immigration québécoise. Il s'agit d'un discours normatif favorisant l'inclusion et la solidarité, certes, mais visant aussi à « renforcer un sentiment d'appartenance partagé par les Québécoises et les Québécois de toutes origines » (MIDI, 2015 : 35-36).

En somme, cette analyse ne permet pas de confirmer la seconde hypothèse de départ, étant donné l'insistance du Québec quant à l'aspect identitaire et socioculturel. Autrement dit, nous avons bel et bien montré comment les politiques, les mesures et les tendances migratoires changent dans le contexte du Québec entre 2003 et 2018. Toutefois, ce n'est pas le cas des discours qui ne s'arriment vraisemblablement pas avec la thèse de Dauvergne et l'argument de la disparition des logiques d'édification nationale. De plus, la promotion du passage vers la permanence suggère plus particulièrement que le cas du Québec puisse relever de l'exception, surtout lorsqu'on examine les discours normatifs et cognitifs de l'État. Ceux-ci tâchent constamment de légitimer l'établissement permanent des travailleurs qualifiés francophones. Bien que la thèse des nouvelles politiques permette d'expliquer en bonne partie le tournant au Québec en ce qui concerne la hausse significative des admissions temporaires, on ne peut faire autrement que conclure que tout le pan sur la perte du peuplement et l'effacement des logiques d'édification ne s'applique pas au cas québécois. Au contraire, force est de constater qu'au Québec, les principes du modèle de marché et des nouvelles politiques d'immigrations semblent coexister avec les impératifs d'édification hérité de l'histoire et l'expérience québécoise.

CONCLUSION

Au cours des deux dernières décennies, la hausse des admissions temporaires au Québec et au Canada s'est accompagnée de nombreuses modifications aux lois et aux programmes d'immigration. Du point de vue de l'État et des employeurs, nous avons vu qu'il s'agit d'un type de politique présenté comme étant bénéfique à l'économie, au marché de l'emploi et aux entreprises. À l'inverse, dans une perspective de droit humain et de droit du travail, nous avons vu que la majorité des travaux sont critiques à cet égard, surtout en ce qui a trait aux plus récents « développements politiques et réglementaires [qui] fonctionnent en vue d'enchâsser encore davantage la ségrégation et l'exclusion des travailleurs étrangers en maintenant une sous-classe de main-d'œuvre souple » (Marsden, 2011, p. 39). Cette tension entre les discours économiques et humanitaires est au cœur de la thèse des nouvelles politiques de Catherine Dauvergne. Dans le cadre de ce mémoire, nous avons analysé les mesures et le discours du gouvernement lors de 15 dernières années, afin de déterminer si la thèse des « nouvelles politiques d'immigration » de Catherine Dauvergne s'applique dans le contexte institutionnel du Québec.

Nos résultats démontrent que la thèse de Dauvergne ne s'applique que partiellement au Québec. Alors que Dauvergne soutient la fin des sociétés de peuplement, l'analyse des réformes mise en place au Québec entre 2003 et 2018 suggère plutôt l'inverse. La persistance au Québec d'une approche en immigration axée sur l'établissement permanent d'immigrants économiques, ainsi que sur la création de modalités pour la transition des immigrants temporaires vers la permanence nous indique au contraire que le gouvernement promeut bel et bien l'établissement à long terme. De plus, l'accent mis sur l'importance culturelle et sociale de l'immigration francophone dans le discours officiel du gouvernement correspond à l'impératif d'édification nationale que Dauvergne disait être amené à disparaître au sein des sociétés de peuplement. Toutefois, nous confirmons plusieurs pans de la thèse de Dauvergne concernant les nouvelles politiques ainsi que la nature des mesures et réformes québécoises en immigration. C'est le cas des politiques visant à favoriser l'entrée de ressortissants temporaires, les changements en matière de sélection permanente, de même que la prédominance des discours économiques et de la priorité accordée aux besoins du marché de l'emploi. Du point de vue discursif, l'immigration est même explicitement qualifiée de

« marché en soi » et où le système de sélection est davantage présenté comme une banque de candidatures que comme une simple voie d'accès à la résidence temporaire ou permanente.

Dans ce dernier chapitre, nous examinerons de plus près les résultats au regard de nos postulats de départ, afin de confirmer ou infirmer certains éléments de nos deux hypothèses de recherche. Ensuite, nous poursuivons la discussion des résultats en nous penchant sur les implications de nos conclusions à la lumière de la thèse de Dauvergne, ainsi qu'en lien avec les choix faits par le Québec en matière d'immigration depuis 2003. Enfin, nous terminerons en abordant les limites du présent mémoire ainsi qu'en proposant de futures avenues de recherches au vu de la situation actuelle en recherche et en politique publique au Québec.

Discussion des résultats

Un tournant dans la politique d'immigration au Québec

C'est d'abord d'un point de vue empirique que le troisième chapitre de la présente recherche se penchait sur l'évolution concrète de la politique d'immigration québécoise, plus spécifiquement en ce qui touche à l'immigration temporaire. La première question de recherche visait à déterminer plus largement : *Quelles réformes ont eu lieu au Québec en matière d'immigration temporaire depuis 2003?*

En nous basant majoritairement sur la thèse des nouvelles politiques d'immigration de Catherine Dauvergne (2016) que nous avons postulé l'hypothèse de recherche suivante : « Les récentes réformes en matière d'immigration encouragent davantage l'admission rapide de main-d'œuvre temporaire issue de l'étranger, sans garantie d'accès à la résidence permanente. Celles-ci s'accompagneraient aussi d'une complexification du processus de sélection et d'accès au statut permanent ». Notre recherche confirme cette hypothèse.

En effet, l'analyse des réformes de politique d'immigration québécoise au troisième chapitre a permis de constater que l'État québécois a été très actif dans ce domaine depuis 2003. Premièrement, nous avons pu observer un effort de facilitation constant depuis 2003 en ce qui

concerne l'accès au statut temporaire, c'est-à-dire via l'octroi de permis de travail, l'exemption de conditions à l'embauche ou encore à l'aide d'ententes internationales en matière d'études à l'étranger. Deuxièmement, nous avons aussi constaté de nombreuses mesures visant à rendre plus complexe l'accès à la résidence permanente, notamment via l'ajout de conditions au niveau linguistique ou encore en modifiant la pondération dans la grille de sélection de façon à restreindre et favoriser certains profils. De manière générale, la confirmation de notre première hypothèse de recherche va de soi lorsque l'on prend en compte l'ensemble des changements en matière d'immigration temporaire au Québec depuis 2003.

Nous avons montré que cette hausse constante et considérable du nombre d'admissions annuelles dans les programmes temporaires s'accompagne d'efforts gouvernementaux pour rendre l'accès au statut temporaire plus simple et rapide. Par exemple, la hausse des admissions au Programme de mobilité internationale (PMI) s'accompagne d'exemptions importantes de conditions d'embauche telle que l'Étude d'impact sur le marché du travail (ÉIMT). Entre 2008 et 2017, ces admissions passent de 15 320 à 38 436 en moins de 10, et ce, uniquement dans ce programme. Toujours en lien avec l'exception québécoise, nous avons aussi montré que l'engouement pour la catégorie temporaire au Québec est supérieur au reste du Canada, d'où le constat d'une moyenne d'étudiants internationaux jusqu'à 25% plus élevée que la moyenne canadienne (MICC, 2007b :49).

La discussion relative à cette question de recherche ne se limite toutefois guère simplement à ce constat, mais aussi au contraste entre la facilitation des entrées temporaires et la complexification du système de sélection permanente. Effectivement, on peut constater à plusieurs reprises la présence de ce contraste à l'intérieur d'une seule et même année parlementaire. Par exemple, on assiste en 2011 aux *Modifications au Règlement applicable travail temporaire* qui visent à notamment à simplifier par l'allègement, voire le retrait de conditions d'accès au Certificat d'acceptation du Québec (CAQ) pour des offres d'emplois de moins d'un mois (MIDI, 2016 :138). Quelque sept mois plus tard cette même année, les *Exigences de tests standardisés de compétences linguistiques pour les candidates et les candidats à l'immigration* sont rehaussées pour tous les travailleurs qualifiés afin d'obtenir des points dans la grille de sélection (MIDI, 2016 : 140). Puis, on constate le dépôt en 2013 du *Plan d'action pour la réduction des délais d'évaluation à l'embauche* des travailleurs temporaires, alors qu'on peut aussi observer une augmentation de la pondération pour le français dans la grille de sélection permanente.

La politisation et surtout la judiciarisation de l'immigration sont d'autres manifestations de ces nouvelles politiques et que l'on peut observer dans le cas du Québec. Le fait qu'on observe une intensification des réformes, des mesures, des lois et des politiques entrées en vigueur dans la dernière décennie au Québec ne relève pas de la pure coïncidence. Certes, il s'agit d'une tendance documentée se produisant à l'échelle mondiale :

One consequence of this new politics is that immigration involves more “hard” law than was formerly the case. This is the direct consequence of constructing harsher immigration regimes throughout the prosperous West. Harshness is communicated through law because these states embrace a rule of law ethos: the state acts through law. In one sense, this is a logical continuation of the progression of immigration regulation over the past century (Dauvergne, 2016: 184).

En bref, notre recherche confirme la tendance selon laquelle les hausses de l'immigration temporaire au Québec se sont bel et bien accompagnées d'efforts soutenus et constants de la part du gouvernement afin de favoriser et faciliter l'accès au séjour temporaire des travailleurs et étudiants issus de l'étranger. Cet enthousiasme institutionnel à l'égard de l'immigration circulaire et cyclique en appui au marché du travail, tel que décrit par Dauvergne (2016) mais aussi par Boucher et Gest (2018) est une dynamique bien présente dans le cas du Québec.

Discours de communication et immigration : l'exception québécoise

Nous nous sommes ensuite questionnés quant aux justifications ainsi qu'aux raisonnements de l'État quant à ces réformes. En particulier, nous avons tenté de savoir si les discours du gouvernement du Québec correspondent aux impératifs des « nouvelles politiques » tels qu'énoncés par Dauvergne. Pour ce faire, nous avons analysé un échantillon de documents de politique publiques à une grille d'analyse textuelle inspirée de l'institutionnalisme discursif de l'auteure Vivian Schmidt, afin de répondre à la question suivante : *Comment est-ce que le gouvernement du Québec décrit et justifie les réformes en matière d'immigration temporaire qui ont eu lieu depuis 2003?*

Toujours en se fondant sur la thèse de Dauvergne (2016) qui documente le cas du Canada, de l'Australie et des États-Unis à l'échelle nationale et d'un angle fédéral, nous nous attendions donc à constater des similitudes au provincial aussi. On s'attendait donc à constater que : « le discours qui sous-tend les politiques publiques priorise majoritairement l'impératif économique et les besoins du marché du travail, tout en délaissant progressivement l'impératif identitaire et les enjeux traditionnels d'édification nationale ». Notre recherche infirme cette hypothèse.

Contrairement à la précédente question de recherche, l'interprétation des résultats s'avère être moins évidente, et ce, pour deux raisons. D'une part, nous avons documenté que l'État fait une promotion active de la transition des statuts, c'est-à-dire du passage des ressortissants temporaires vers la résidence permanente. D'autre part, malgré l'indéniable volonté du gouvernement de faire rimer immigration et économie dans presque tous ces documents de politique publique, il demeure impossible d'ignorer l'insistance des discours sur l'immigration qui priorisent l'enjeu identitaire ainsi que d'édification provinciale liée à la culture et à la langue. En ce sens, les discours officiels du Québec continuent de présenter la province comme une « société de peuplement ».

D'emblée, il faut mentionner l'arrimage sans ambiguïté de la presque totalité des documents avec l'impératif économique liée à l'immigration temporaire. On peut même affirmer que presque toutes les sections traitant d'immigration temporaire justifient l'importance de cette catégorie de ressortissants étrangers pour l'économie québécoise et le bien du marché de l'emploi. Cette justification est également présente dans les documents traitant du bassin des étudiants étrangers en séjour temporaire. Le chapitre quatre a présenté plusieurs exemples témoignant de la centralité des considérations économiques liées à l'immigration temporaire dans le discours de l'État. En lien avec le modèle de marché décrit par Boucher et Gest (2018), le gouvernement québécois ira même jusqu'à qualifier l'immigration de « marché » en soi (MICC, 2011a, p.14).

Force est de constater que cet engouement, présent autant dans le discours que les politiques, est calqué sur ce que Boucher et Gest (2018) qualifient de « nouvelles préférences accordées à l'embauche flexible à court terme » (p.16). Selon eux, l'économie y est mise de l'avant de manière plus opportuniste dans les politiques migratoires, c'est-à-dire dans une perspective où les gouvernements sont moins préoccupés par la stabilité de la vie des ressortissants que par les retombées économiques rapides. Bien qu'elle ne soit aucunement liée à l'hypothèse de recherche, cette notion détaillée dans la recension des écrits permet néanmoins de mettre des mots sur ce cadre

normatif qui semble englober l'ensemble des politiques publiques en matière d'immigration économique au Québec. Par exemple, aux yeux du gouvernement, le travail étranger temporaire sert essentiellement à combler « les besoins urgents de certaines entreprises, notamment en région, quand le bassin local de travailleuses et travailleurs ne peut suffire à la demande et [...] apporte ainsi une réponse rapide et une expertise précieuse aux besoins conjoncturels du marché du travail » (MICC, 2013a, p.11). En ce qui a trait aux étudiants internationaux, ils contribuent explicitement « au développement de l'économie » (MICC, 2007b :50).

Pourtant, l'analyse du discours a aussi démontré que la volonté de peuplement et les enjeux d'édification nationale liés à l'immigration restent très présents au Québec. D'un point de vue cognitif, nous avons vu l'État justifier ses politiques de transition du statut temporaire vers la résidence permanente via le PEQ (Programme d'expérience Québécoise) comme étant une stratégie assumée et explicite, tel qu'en témoigne cette citation à cet égard :

« il est d'un intérêt stratégique pour le ministère de faciliter le passage du statut de résident temporaire à celui de résident permanent, car les étudiantes et étudiants étrangers de même que les travailleuses et travailleurs temporaires, étant donné l'expérience acquise au Québec, sont déjà engagés dans un processus d'intégration et offrent ainsi de meilleures garanties qu'ils peuvent s'y établir avantageusement pour eux-mêmes et pour la société d'accueil. (MICC, 2013a :15).

D'autre part, on observe au Québec des manifestations explicites d'une « volonté de peuplement » et d'arguments normatifs s'arrimant très bien avec un discours d'édification provinciale (*province-building*). Cette édification se fonde sur des enjeux à la nation québécoise en tant qu'entité distincte, surtout du point de vue linguistique. Il est possible de l'observer dans des discours qui cela passe notamment par « la pérennité et le rayonnement du fait français au Québec dans des secteurs qui [...] jouent un rôle décisif pour l'avenir linguistique du Québec » (MICC, 2013a : 21). Outre le fait français, la langue y est aussi décrite comme relevant de l'enjeu identitaire de façon explicite, notamment en tant que « dimension fondamentale de l'identité québécoise » (MICC, 2011a :19).

Il est d'autant plus intéressant de constater à quel point le passage du statut temporaire à celui de permanent est explicité, encouragé et surtout présenté par l'État comme présentant un « intérêt stratégique pour le ministère » (MICC, 2013a : 15). Nous pouvons citer entre autres les plans stratégiques qui sont particulièrement explicites à cet égard, soulignant à quel point les travailleurs et étudiants temporaires constituent une plus-value et « un bassin privilégié pour la promotion et le

recrutement d'éventuels résidents permanents » (MICC, 2011a : 8). Dans certains cas, cela est justifié dans ces documents à l'aide d'idées cognitives, comme par le fait qu'ils « sont déjà engagés dans un processus d'intégration et offrent ainsi de meilleures garanties » (MICC, 2013a :15). Dans d'autres cas, cela est justifié à l'aide de discours plus normatifs en termes d'apport bénéfique à l'ensemble de la société, notamment en raison du fait qu'ils ou elles soient « déjà sur le territoire depuis quelque temps, connaissent et partagent les valeurs du Québec et leur processus d'intégration est déjà commencé » (MICC, 2011a : 8).

Ces constats suggèrent que l'impératif économique et politique coexistent au sein du régime d'immigration québécois. Il s'agit ici d'une dynamique qui diffère du portrait qu'en a fait Dauvergne (2016), où ces deux impératifs sont censés s'opposer et générer des tensions. C'est la raison pour laquelle nous concluons au terme de notre recherche qu'il y a bel et bien un tournant dans la teneur et la nature des politiques au Québec. Celles-ci favorisent la venue de main-d'œuvre temporaire issue de l'étranger et circonscrivent de façon constante les conditions d'accès au statut permanent. Nous soutenons néanmoins qu'il serait incorrect de rejeter l'ensemble de la thèse de Dauvergne en contexte québécois, puis qu'il conviendrait plutôt de mettre l'accent sur les futures avenues de recherche nous permettant d'approfondir ce tournant en tenant compte des distinctions du modèle québécois.

Limites de l'étude

Comme dans toute recherche académique, la méthodologie ainsi que l'analyse présentée contiennent leur lot de limites et il convient de les aborder avant de se pencher sur les futures avenues de recherche. Tout d'abord, il faut mentionner que cette recherche étudie seulement les productions officielles de l'État, en y appliquant le cadre conceptuel et les notions théoriques de l'institutionnalisme discursif, tel que développé par Schmidt. Or, le fait que les acteurs au sein de l'État aient leur propre agentivité et puissent éventuellement utiliser le discours de façon stratégique pour des raisons multiples n'est pas exploré dans cette analyse. Cela représente donc une utilisation superficielle de l'institutionnalisme discursif, qui se justifie néanmoins par l'étendue temporelle de l'analyse ainsi que par la complexité du sujet. Afin d'étendre l'analyse et de confirmer nos résultats, il conviendrait donc d'analyser d'autres discours – débats parlementaires

ou plateformes de partis politiques – afin de déployer l’ensemble des concepts de l’institutionnalisme discursif et de mieux capturer les stratégies discursives des acteurs.

Dans le même ordre d’idées, c’est d’ailleurs pour cette raison que la présente recherche ne vise pas à déterminer *pourquoi* cette tendance existe au Québec, notamment car cela nécessiterait selon nous des entrevues semi-dirigées avec des fonctionnaires ou décideurs politiques ayant formulé et élaboré ces politiques publiques. Toutefois, plusieurs chercheurs et chercheuses se sont déjà penchés sur la question à l’échelle du Canada (*e.g.* Dauvergne, 2008, 2016; Dauvergne et Marsden, 2014a; Foster, 2012; Houle, 2014; Pellerin, 2011; Piché 2008) ou même à l’international (Boucher & Gest, 2018; Paquet, 2019). Ces écrits documentent de nombreux indicateurs et causes de changement en matière de gouvernance de l’immigration depuis au moins deux décennies. Nous les avons plutôt considérés comme point de départ au vu de notre recherche.

Ensuite, il faut aussi mentionner qu’il existe un biais à toute analyse qualitative du discours politique. En effet, il existera toujours une possibilité que l’interprétation en soi, c’est-à-dire les résultats induits de la grille d’analyse discursive, puisse varier d’un lecteur à l’autre. C’est d’ailleurs la raison pour laquelle cette grille fut d’une part élaborée en fonction d’un cadre théorique puis d’autre part en annotant en marge des consignes et détails permettant à d’autres utilisateurs de répliquer les résultats en minimisant les chances de disparité. Outre la section destinée aux réflexions personnelles, il faut spécifier que la grille fut élaborée de manière à détailler des pans précis du discours de l’État sur l’immigration temporaire, afin d’assurer une certaine fiabilité et de réduire le degré de subjectivité des réponses. Malgré ces précautions, il serait pertinent à l’avenir de faire utiliser cette grille d’analyse par d’autres personnes afin de la valider et de mesurer sa fiabilité.

Une autre limite de ce mémoire réside dans le fait que les documents officiels et les données disponibles sur l’immigration temporaire (recensements, statistiques, etc.) sont relativement partielles et fragmentaires à l’échelle provinciale. En effet, les données sur l’immigration permanente au Québec sont exhaustives, alors qu’en ce qui a trait à la catégorie temporaire, c’est un tout autre cas. Au contraire, il est difficile d’obtenir des données et statistiques qui concordent, car elles mesurent la plupart du temps des indicateurs différents et sont donc difficiles à comparer sur plusieurs années. De plus, elles ne sont pas disponibles à chaque année comme c’est le cas de données sur l’immigration économique permanente. C’est d’ailleurs une des raisons pour laquelle

nous avons effectué ce travail de documentation dans la première partie de ce mémoire, afin de poser les jalons empiriques de la situation statistique et politique seulement au Québec.

Leçons et futures avenues de recherche

Les résultats descriptifs de ce mémoire ouvrent plusieurs avenues de recherche pour le futur. D'emblée, le pouvoir et l'expertise technique des hauts fonctionnaires et des bureaucrates à divers niveaux s'avèrerait être une avenue de recherche pertinente, vu leur impact direct dans l'élaboration de stratégies de communication, d'orientation politique, de slogans ou de tournures de phrases récurrentes (comme les *besoins du marché du travail*). S'il existe bien un groupe d'acteurs en institution qui exerce une influence significative sur la façon dont les institutions évoluent, ce sont les fonctionnaires, les cadres gouvernementaux et les politiciens. L'État et ses institutions ne sont en aucun cas une entité fixe et monolithique. Il s'agit plutôt un agrégat d'acteurs responsables de l'élaboration des documents et de la production du discours étatique, chacun possédant des capacités discursives leur permettant de penser leur propre ministère et son influence directe de façon critique, donc de changer ou maintenir les institutions en place (Schmidt, 2008 :314-322).

Toujours dans le même ordre d'idées, une étude quantitative de cet écart de politique publique entre les admissions temporaires en pleine explosion et des réels « besoins » du marché du travail pourrait s'avérer utile afin de pouvoir brosser un portrait fidèle de l'immigration économique Québec. En effet, la problématisation de notre recherche fut construite autour de la conception même de ce que rend l'immigration temporaire pertinente aux yeux de l'État, c'est-à-dire de compléter l'approvisionnement en main-d'œuvre afin de pallier les manques sans substituer celle disponible (Elgersma, 2014 :1). Certes, tout dépendamment des données disponibles, un travail en collaboration avec les ministères concernés, soit celui de l'immigration avec Emploi-Québec ainsi que celui du Travail, de l'Emploi et la Solidarité sociale s'avèrerait intéressant aussi. Effectivement, cela permettrait de jeter une lumière sur les différents secteurs du marché de l'emploi en souffrance, tout en comparant avec les listes d'emplois sur lesquelles les programmes d'immigration temporaire se fondent ainsi qu'avec les nombres d'admissions de façon sectorielle. Une analyse de l'immigration temporaire au regard des multiples secteurs professionnels permettrait du même coup d'observer si d'une part les exemptions d'ÉIMT (Études d'impact sur

le marché du travail) concordent avec les chiffres et justifications, ou si d'autre part les ratios sont incongrus et révèlent plutôt que la politique d'immigration temporaire relève d'autres facteurs.

Ensuite, ce qui selon les résultats de la présente étude mériterait le plus d'attention concerne plutôt l'accent infranational mis sur l'analyse des nouvelles politiques d'immigration. Il serait donc intéressant de pousser plus loin l'étude des nouvelles politiques dans d'autres contextes provinciaux au Canada, voire dans les autres sociétés de peuplement telles que l'Australie ou les États-Unis, afin d'examiner si l'on peut en tirer les mêmes leçons que dans le cas du Québec. De plus, des études comparatives au niveau interprovincial permettraient même d'approfondir les distinctions et similarités des autres provinces dans leurs relations intergouvernementales avec le palier fédéral en ce qui concerne l'immigration temporaire et l'édification provinciale. La très récente institutionnalisation du système de Déclaration d'Intérêt (DI) où les candidats doivent remplir un formulaire dans un portail en ligne (en l'occurrence Arrima) et où leur profil est trié dans une banque de déclarations d'intérêts (BDI), s'inspire directement des pays du Commonwealth que sont la Nouvelle-Zélande et l'Australie. En effet, le Ministère invite « en priorité les personnes dont le profil correspond aux besoins du marché du travail et qui contribuent à la vitalité du français. Plus précisément, les invitations seront établies à partir des critères et des groupes de critères définissant le profil de la personne en matière d'employabilité »³⁰.

Enfin, une piste de réflexion s'amorce lorsqu'on considère l'argument de Dauvergne concernant le fait que l'idéologie des partis politiques n'a que très peu d'effet en ce qui concerne l'omniprésence de l'impératif économique et financier au cœur des politiques d'immigration. Or, une des incertitudes au commencement de cette recherche reposait sur un questionnement sérieux des implications des nouvelles politiques dans le contexte de l'élection de la Coalition Avenir Québec [CAQ], dont le positionnement idéologique en lien avec l'immigration créait une rupture importante avec ces prédécesseurs sur des questions de fond.

Malgré la résurgence des débats traitant explicitement de l'immigration en soi sous l'administration caquiste, c'est-à-dire des volumes d'entrées et non seulement de l'intégration, il faut noter que

³⁰ Citation récupérée sur le site officiel du MIDI : Québec. (2016). « Présenter une demande de sélection permanente pour immigrer au Québec », consulté pour la dernière fois le 30-07-2019 à l'URL <https://www.immigration-quebec.gouv.qc.ca/fr/immigrer-installer/travailleurs-permanents/demande-immigration.html>

l'impression que ce constant intérêt pour la catégorie temporaire et l'impératif économique persiste. De plus, malgré l'annonce d'une baisse annuelle d'admissions à seulement 40 000 immigrants au Québec et divers autres projets que l'on peut qualifier par nature de restrictifs à l'égard du processus d'immigration, le Ministre de l'immigration répète constamment qu'il faut «améliorer le maillage entre les besoins du marché du travail et les nouveaux arrivants»³¹. Cela justifie aussi notamment de recruter davantage de travailleurs dans les bassins d'immigrants temporaires. En effet, le ministre Simon Jolin-Barrette mentionnait récemment en présentant le plan d'immigration du gouvernement Legault, qu'il soit nécessaire de « miser sur l'apport des travailleurs étrangers temporaires afin de répondre rapidement aux besoins du marché du travail »³².

Cependant, ce qu'il serait important de documenter dans les années à venir, plus particulièrement au regard de cette rupture idéologique dans le secteur de l'immigration au Québec, réside plutôt dans le deuxième argument au cœur de la présente étude, soit la volonté de peuplement et l'établissement à long terme. Certes, on peut même avancer qu'il n'était qu'une question de temps avant que le PEQ soit la prochaine cible de l'État à cet égard. En effet, une des plus récentes tentatives de réforme caquiste, qui fut éventuellement abandonnée, visait à restreindre de plusieurs façons l'accès à la résidence permanente via la voie rapide que représente le Programme d'expérience québécoise [PEQ]³³. Cette transition vers la résidence permanente décrite précédemment s'accompagnait d'une surreprésentation importante du nombre de jeunes travailleurs et étudiants Français hautement qualifiés.

Néanmoins, tel que le disait le Premier Ministre tout récemment : « Donc, des Français, on en prendrait plus. De même que des Européens » [avant que son équipe ne précise que la volonté gouvernementale est avant tout d'attirer des immigrants francophones, sans distinction de nationalité]³⁴. Cela recoupe d'ailleurs un point récurrent dans cette recherche, à savoir qu'une des seules choses n'ayant que peu changé dans les dernières décennies est la capacité et le désir de

³¹ Schué, R. (Janvier 2019). « Trop de diplômés et une langue française en baisse : faut-il revoir le système d'immigration au Québec? ». Récupéré en ligne sur le site web de La Presse via <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1148826/immigration-quebec-legault-caq-jolin-barrette-travail-processus>

³² *Idem*.

³³ Perreault, L.-J. (Juillet 2019). « Immigration: les étudiants étrangers diplômés au Québec expulsés de la voie rapide ». Récupéré en ligne sur le site web de La Presse via <https://www.lapresse.ca/actualites/politique/201907/10/01-5233501-immigration-les-etudiants-etrangers-diplomes-au-quebec-expulses-de-la-voie-rapide.php>

³⁴ Schué, R. (2019), *Op. cit.*

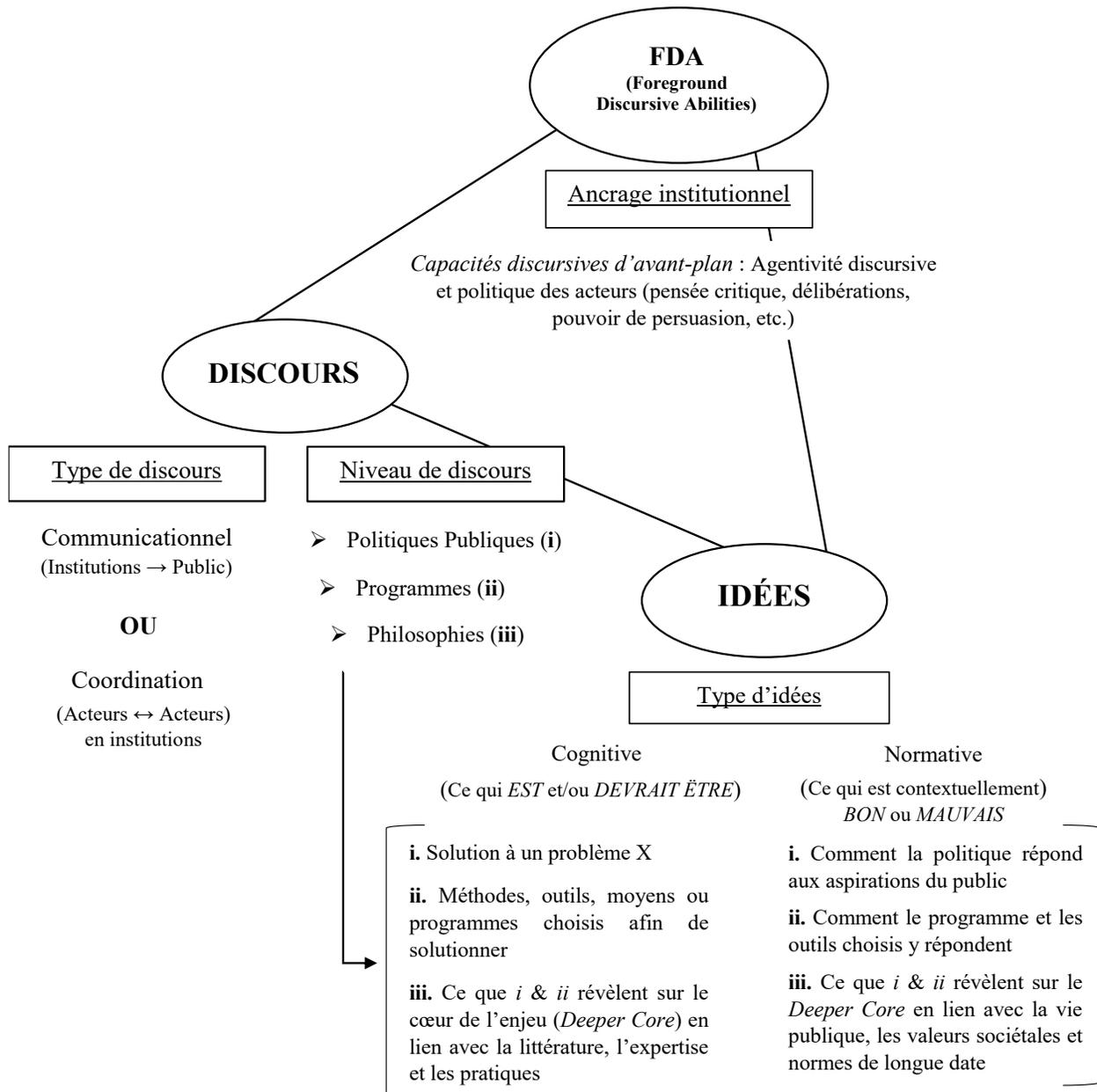
l'État de contrôler qui bénéficieront de privilèges et qui seront désavantagés, qu'il soit question d'édification provinciale ou non. Il va sans dire que bien que personne ne soit privilégié explicitement et officiellement sur la base de caractéristiques ethniques ou socioculturelles, nous pouvons toutefois observer une relation intéressante entre la composition de certains bassins d'immigration et ceux bénéficiant ou non des dits privilèges d'accès au statut permanent. Cela nous renvoie directement à l'explication de Dauvergne quant au sens même de la catégorie temporaire, qui implique nécessairement une différence fondamentale de droit :

The goal of any temporary worker program is to make available a pool of workers who have fewer rights, different skills, and greater needs than resident or citizen workers and who are, therefore, willing to work in jobs that are not being filled by members of the national labor pool. Without a permanent right to remain, temporary foreign workers cannot be put on an equal footing with resident workers. Without this equal footing, they are always vulnerable within the labor market. This is precisely the point: to have workers who do not have an entitlement or expectation of employment within a national economy and who will never be added to national unemployment statistics (Dauvergne, 2016: 128).

Malgré cela, il n'en demeure pas moins que l'enthousiasme pour la main-d'œuvre circulaire issue de l'étranger, ainsi que pour l'immigration économique demeure à l'avant-plan. En bref, il faut soutenir l'importance de poursuivre l'étude du discours officiel de l'État, plus spécifiquement le discours ne se rapportant pas nécessairement dans les médias ou conférences de presse, mais plutôt dans les documents de politique publique à venir et même lors des débats parlementaires à l'Assemblée nationale. La prochaine décennie sera marquée de changements institutionnels importants en ce qui a trait à la gouvernance de l'immigration au Québec. Or, c'est exactement la raison pour laquelle l'étude des politiques publiques en lien avec l'immigration temporaire doit continuer de faire des avancées pour mettre en lumière les implications de ces nouvelles politiques.

ANNEXES & FIGURES

Annexe A : Schéma appliqué de l'approche de l'institutionnalisme discursif



Annexe B : Liste des documents de politiques publiques soumis à l'analyse

Références complètes dans la bibliographie

1. *L'immigration temporaire au Québec. 2005-2015 (PORTRAIT STATISTIQUE)*
2. *L'immigration temporaire au Québec. 2011-2016 (PORTRAIT STATISTIQUE)*
3. *Consultation 2008-2010 : L'immigration au Québec. Partage des responsabilités Québec-Canada. Statuts des personnes se trouvant au Québec. Catégories d'immigration. (CONSULTATION PUBLIQUE)*
4. *Consultation 2012-2015. Partage des responsabilités Québec-Canada. Statuts des personnes se trouvant au Québec. Catégories d'immigration. (CONSULTATION PUBLIQUE)*
5. *Portrait statistique des immigrants permanents et temporaires dont le pays de dernière résidence est la France (PORTRAIT STATISTIQUE)*
6. *Portrait statistique des immigrants permanents et temporaires dont le pays de dernière résidence est la France. 2008-2012. (PORTRAIT STATISTIQUE)*
7. *Portrait statistique des immigrants permanents et temporaires dont le pays de dernière résidence est la France. 2009-2013. (PORTRAIT STATISTIQUE)*
8. *Consultation 2012-2015. La planification de l'immigration au Québec pour la période 2012-2015 (CONSULTATION / PLANIFICATION DES SEUILS)*
9. *Plan Stratégique 2012-2016. Actualisation – Décembre 2013 (PLAN STRATÉGIQUE)*
10. *Projet de loi #71 : Loi sur l'immigration au Québec (PROJET DE LOI)*
11. *Projet de loi #77 : Loi sur l'immigration au Québec (PROJET DE LOI)*
12. *POUR ENRICHIR LE QUÉBEC. Intégrer mieux : Mesures pour renforcer l'action du Québec en matière d'intégration en emploi des immigrants. (PLAN D'ACTION / PROGRAMME)*
13. *Consultation 2008-2010. La planification de l'immigration au Québec pour la période de 2008-2010. (CONSULTATION / PLANIFICATION DES SEUILS)*
14. *Politique québécoise en matière d'immigration, de participation et d'inclusion. Ensemble nous sommes le Québec. (POLITIQUE D'ORIENTATION)*
15. *Des valeurs partagées, des intérêts communs. Pour assurer la pleine participation des Québécois des communautés culturelles au développement du Québec. Briller parmi les meilleurs. Plan d'action 2004-2007. (PLAN D'ACTION)*
16. *L'immigration au Québec. Le rôle du ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion et de ses partenaires. Consultation publique 2016 – Planification de l'immigration pour la période 2017-2019. (DOCUMENT DE RÉFÉRENCE [CONSULTATION / PLANIFICATION])*
17. *Rapport annuel de gestion 2013-2014. (RAPPORT MINISTÉRIEL)*
18. *Rapport annuel de gestion 2017-2018. (RAPPORT MINISTÉRIEL)*

Annexe C : Gabarit abrégé de la grille d'analyse

i) Fiche technique

- Instance, titre, date, type de document, hyperlien, etc.

ii) Fiche d'analyse descriptive

- Contenu discursif
 - o Éléments d'analyse tirés des théories de l'ID
 - Discours communicationnel ou de coordination
 - Cadre cognitif ou normatif, quel niveau de discours
 - Quel type de discours
 - Ton utilisé
 - Quel format de discours
- Contenu programmatique
 - o Éléments de politique publique
 - Quels sont les objectifs?
 - Comment est défini le problème?
 - Quelles sont les solutions perçues comme étant appropriées?
 - Quelles sont les stratégies d'action et de mise en œuvre
 - Par quels moyens, outils programmatiques
 - Quelles lignes d'orientation générales justifient ces choix
 - Qui sont ciblés? Qui ne l'est pas? Pourquoi?

iii) Notes réflexives en lien avec les *nouvelles politiques*

- Points d'ancrage conceptuels
 - o Arguments Dauvergnais? (complexification, multiplication, etc.)
 - o Préférences claires? (mobilité, travail qualifié, temporaire, settlement, etc.)
 - o Impératifs? (économiques, logistiques, culturels, édification nationale, etc.)
 - o Conséquence normative? (disparité des catégories, droits différenciés, conditions)

Annexe D : Modèle vierge de la grille d'analyse discursive

GRILLE D'ANALYSE # ____

I. <u>FICHE TECHNIQUE</u>	
Instance ou institution	
Type de document	
Titre du document	
Date de publication	
Auteur.e.s	
Objet du document	
Accessibilité en ligne et dernière consultation	
Hyperlien (facultatif)	
II. <u>CONTENU PROGRAMMATIQUE</u>	
<p>Éléments de politique publique</p> <p>(Développer sous chaque segment en incluant citations et pages)</p> <p><i>Advenant un langage plus technique ou statistique ne permettant pas de répondre directement aux points ci-joints, ne pas induire d'intention ou de liens indirects depuis le document de politique publique et simplement ne pas répondre. Toutefois, les notes réflexives sont encouragées en Section IV afin d'engager avec la littérature et la question de recherche.</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Objectif général détaillé du document de politique publique ➤ Stratégie/Plan d'action détaillé (outils, moyens) ➤ Importance et ampleur de la catégorie d'immigration temporaire dans le document ➤ Contenu détaillé en lien avec l'immigration temporaire ➤ Contraste avec la sélection permanente et la catégorie économique à long terme ➤ Éléments longitudinaux (évolution, ruptures, etc.)

III. <u>CONTENU DISCURSIF</u>	
<p style="text-align: center;">Type de discours (Effacer l'item inapproprié et développer sur le format)</p> <p><i>Dans la mesure où il s'agit d'un cas ambigu, ne pas induire ni un ni l'autre et expliquer l'unicité du format quand même.</i></p>	Communicationnel <i>ou de</i> Coordination
<p style="text-align: center;">Type d'idées & Niveaux de discours</p> <p>(En se fiant au schéma, décrire les éléments <i>saillants</i> appartenant à l'une ou l'autre des catégories, en divisant les idées selon le niveau de discours auquel elles appartiennent [i, ii, iii]).</p> <p><i>Il convient évidemment de déconstruire seulement les grandes idées principales d'un document ou d'une section, sans toutefois y inclure TOUS les objectifs de politique publique. Il est possible qu'il y ait présence d'éléments dans une seule catégorie, dans les deux, ou même plusieurs groupes d'idées nécessitant de répéter l'opération plusieurs fois. Advenant une ambiguïté ou même l'absence d'idées politiques figurant dans l'une ou l'autre des catégories, ne pas induire et expliquer la difficulté conceptuelle.</i></p>	<p><u>Éléments cognitifs</u></p> <p>i.</p> <p>ii.</p> <p>iii.</p>
	<p><u>Éléments normatifs</u></p> <p>i.</p> <p>ii.</p> <p>iii.</p>

IV. <u>NOTES RÉFLEXIVES & ANALYTIQUES</u>	
Points d’ancrage conceptuels	<i>Cette section ouverte vise à identifier des points de ressemblances/dissemblances conceptuelles avec la littérature sur les nouvelles politiques d’immigration ou autres digressions pendant l’analyse. Comme les premières sections ont une dimension plus empirique, cette partie à dimension plus interprétativiste incite donc à la prise de note et aux réflexions en lien avec la question de recherche. Or, la quatrième section sert davantage à étoffer la discussion suivant l’analyse de données et les entrevues qu’à faire partie intégrante de l’analyse en soi.</i>
	➤ Arguments Dauvergnois ? (Complexification, multiplication, etc.)
	➤ Préférences claires ? (Mobilité, travail qualifié, temporaire, settlement, etc.)
	➤ Impératifs ? (Économiques, logistiques, culturels, édification nationale, etc.)
	➤ Conséquence normative ? (Disparité des catégories, droits différenciés, conditions)
Autres réflexions	

Annexe E : Tableau sur les jalons de la politique d'immigration québécoise

	Mesures liées à l'immigration temporaire	Mesures liées à la sélection permanente
2004	Entente relative au travail hors campus des étudiants internationaux	Modifications à la Loi sur l'immigration au Québec
2005	Rapport du Groupe de travail sur l'accès aux professions et métiers réglementés	Modifications réglementaires concernant le Programme des immigrants investisseurs Inauguration du nouveau Ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles
2006	Rapport de l'Équipe de travail sur la reconnaissance des diplômés et des compétences des personnes formées à l'étranger	Modifications au Règlement sur la sélection des ressortissants étrangers concernant la grille de sélection, le regroupement familial et le parrainage collectif
2007	Consultation sur le Programme des travailleurs étrangers temporaires	
2008	Mise sur pied du Comité interministériel permanent sur la protection des droits des travailleurs étrangers temporaires peu spécialisés Projet de loi #106 Entente France-Québec sur la reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles	
2009	Modifications au Règlement sur la sélection des ressortissants étrangers & au Règlement sur la pondération applicable à la sélection des ressortissants étrangers concernant les domaines de formation privilégiés Déclaration commune entre le Québec et la France sur la coopération en matière de recrutement de la main-d'œuvre	Modifications au Règlement sur la pondération applicable à la sélection des ressortissants étrangers concernant les domaines de formation privilégiés
2010	Rapport du Vérificateur général du Québec Entrée en vigueur du Programme de l'expérience québécoise	Rapport du Vérificateur général du Québec

2011	<p>Modifications au Règlement sur la sélection des ressortissants étrangers concernant les travailleurs étrangers temporaires</p> <p>Entente entre le gouvernement du Québec et le gouvernement de la République française relative à la mobilité professionnelle et à l'intégration des migrants</p>	<p>Exigence de tests standardisés de compétences linguistiques pour les candidates et les candidats à l'immigration</p> <p>Entente entre le gouvernement du Québec et le gouvernement de la République française relative à la mobilité professionnelle et à l'intégration des migrants</p>
2012	<p>Protocole d'entente visant à faciliter l'entrée de certains travailleurs étrangers temporaires au Québec et à faciliter l'octroi d'un permis de travail à certains diplômés d'un programme québécois de formation professionnelle</p> <p>Processus simplifié pour le traitement des demandes des employeurs pour l'embauche de travailleurs étrangers temporaires</p>	
2013	<p>Plan d'action pour la réduction des délais de traitement des demandes d'évaluation comparative des études effectuées hors du Québec</p>	<p>Plan d'action pour la réduction des délais de traitement des demandes d'évaluation comparative des études effectuées hors du Québec</p> <p>Modifications au Règlement sur la sélection des ressortissants étrangers & au Règlement sur la pondération applicable à la sélection des ressortissants étrangers concernant les exigences linguistiques à satisfaire pour la sélection, la Liste des domaines de formation et le mode de gestion des demandes</p>
2014	<p>Réforme fédérale du Programme pour travailleurs étrangers temporaires</p> <p>Création du Comité interministériel sur la reconnaissance des compétences des personnes immigrantes formées à l'étranger</p>	<p>Projet de Loi sur l'immigration au Québec</p> <p>Création du Comité interministériel sur la reconnaissance des compétences des personnes immigrantes formées à l'étranger</p>
2015	<p>Politique québécoise en matière d'immigration, de participation et d'inclusion</p>	<p>Politique québécoise en matière d'immigration, de participation et d'inclusion</p> <p>Projet de loi #77</p>
2016	<p>Nouvelle Loi sur l'immigration au Québec</p>	<p>Nouvelle Loi sur l'immigration au Québec</p> <p>Mise en œuvre du système de Déclaration d'intérêt</p>

BIBLIOGRAPHIE

- Barker, F. (2010). Learning to Be a Majority: Negotiating Immigration, Integration and National Membership in Quebec. *Political Science*, 62(1), 11-36.
- Basok, T. (2000). He Came, He Saw, He Stayed. Guest Worker Programmes and the Issue of Non-Return. *International Migration*, 38(2), 215-238.
- Basok, T. (2002). *Tortillas and Tomatoes: Transmigrant Mexican Harvesters in Canada*: McGill-Queen's Press-MQUP.
- Basok, T. (2004). Post-national Citizenship, Social Exclusion and Migrants Rights: Mexican Seasonal Workers in Canada. *Citizenship Studies*, 8(1), 47-64.
- Basok, T., Bélanger, D., & Rivas, E. (2014). Reproducing Deportability: Migrant Agricultural Workers in South-western Ontario. *Journal of Ethnic and Migration Studies*, 40(9), 1394-1413.
- Basok, T., Bélanger, D., Wiesner, M. L. R., & Candiz, G. (2016). *Rethinking Transit Migration: Precarity, Mobility, and Self-making in Mexico*: Springer.
- Basok, T., & Carasco, E. (2010). Advancing the Rights of Non-citizens in Canada: A Human Rights Approach to Migrant Rights. *Human Rights Quarterly*, 32, 342.
- Basok, T., & López-Sala, A. (2016). Rights and Restrictions: Temporary Agricultural Migrants and Trade Unions' Activism in Canada and Spain. *Journal of International Migration and Integration*, 17(4), 1271-1287.
- Béland, D. (2007). Ideas and Institutional Change in Social Security: Conversion, Layering, and Policy Drift. *Social science quarterly*, 88(1), 20-38.
- Béland, D., & Cox, R. H. (2010). *Ideas and Politics in Social Science Research*. Oxford: Oxford University Press.
- Bélanger, D., & Candiz, G. (2014). Essentiels, fiables et invisibles: les travailleurs agricoles migrants latino-américains au Québec vus par la population locale. *Canadian Ethnic Studies*, 46(1), 45-66.
- Bélanger, D., & Candiz, G. (2015). Fraises douces amères: territoire et précarité chez les travailleurs agricoles migrants de la région de Québec. *Cahiers de géographie du Québec*, 59(166), 7-28.
- Bélanger, D., Ouellet, M., & Fleury, C. (2019). Les travailleurs temporaires étrangers au Québec. Quels avantages pour les travailleurs qualifiés? *Diversité urbaine*, 19, 49-69.
- Bell, S. (2012a). The Power of Ideas: The Ideational Shaping of the Structural Power of Business. *International Studies Quarterly*, 56(4), 661-673.
- Bell, S. (2012b). Where Are the Institutions? The Limits of Vivien Schmidt's Constructivism. *British Journal of Political Science*, 42(3), 714-719.
- Berman, S. (2013). Ideational Theorizing in the Social Sciences since "Policy Paradigms, Social Learning, and the State". *Governance*, 26(2), 217-237.
- Bilodeau, A., Turgeon, L., & Karakoç, E. (2012). Small Worlds of Diversity: Views Toward Immigration and Racial Minorities in Canadian Provinces. *Canadian Journal of Political Science/Revue canadienne de science politique*, 45(3), 579-605.
- Bilodeau, A., White, S., & Nevitte, N. (2010). The Development of Dual Loyalties: Immigrants' Integration to Canadian Regional Dynamics. *Canadian Journal of Political Science/Revue canadienne de science politique*, 43(3), 515-544.

- Blad, C., & Couton, P. (2009). The Rise of an Intercultural Nation: Immigration, Diversity and Nationhood in Quebec. *Journal of Ethnic and Migration Studies*, 35(4), 645-667.
- Blyth, M., & Mark, B. (2002). *Great Transformations: Economic Ideas and Institutional Change in the Twentieth Century*: Cambridge University Press.
- Boucher, A. K., & Gest, J. (2018). *Crossroads: Comparative Immigration Regimes in a World of Demographic Change*: Cambridge University Press.
- Bouarbat, B. (2011). *Les défis de l'intégration des immigrants dans le marché du travail au Québec: enseignements tirés d'une comparaison avec l'Ontario et la Colombie-Britannique* (2011RP-07). Retrieved from Montréal:
- Bouarbat, B., & Grenier, G. (2014). *L'impact de l'immigration sur la dynamique économique du Québec*. Retrieved from Montréal:
- Bouarbat, B., & Grenier, G. (2017). Immigration in Quebec: Labour Market Integration and Contribution to Economic Growth. *Canadian Ethnic Studies*, 49(2), 13-32.
- Campbell, J. L. (2002). Ideas, Politics, and Public Policy. *Annual review of sociology*, 28(1), 21-38.
- Campbell, J. L., Pedersen, O. K., & Pedersen, O. (2001). *The Rise of Neoliberalism and Institutional Analysis*. Princeton: Princeton University Press.
- Canada-Québec. (2004). *Entente relative au travail hors campus des étudiants internationaux entre le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec*. Retrieved from <https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/organisation/mandat/politiques-directives-operationnelles-ententes-accords/ententes/federaux-provinciaux/quebec/entente-relative-travail-hors-campus-etudiants-internationaux-entre-gouvernement-canada-gouvernement-quebec.html>.
- Canada-Québec. (2012). *Protocole d'entente visant à faciliter l'entrée de certains travailleurs étrangers temporaires au Québec et à faciliter l'octroi d'un permis de travail à certains diplômés d'un programme québécois de formation professionnelle*. Retrieved from <https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/organisation/mandat/politiques-directives-operationnelles-ententes-accords/ententes/federaux-provinciaux/quebec/protocole-entente-visant-faciliter-entree-certains-travailleurs-etrangers-temporaires-quebec.html>.
- Castles, S., & Ozkul, D. (2014). Circular Migration: Triple Win, or a New Label for Temporary Migration? In *Global and Asian Perspectives on International Migration* (pp. 27-49): Springer.
- Dauvergne, C. (2008). *Making People Illegal: What Globalization Means for Migration and Law*. In: Cambridge University Press.
- Dauvergne, C. (2016). *The New Politics of Immigration and the End of Settler Societies*. Cambridge: Cambridge University Press.
- Dauvergne, C., & Marsden, S. (2014a). Beyond Numbers Versus Rights: Shifting the Parameters of Debate on Temporary Labour Migration. *Journal of International Migration and Integration*, 15(3), 525-545.
- Dauvergne, C., & Marsden, S. (2014b). The Ideology of Temporary Labour Migration in the Post-global Era. *Citizenship Studies*, 18(2), 224-242.
- de la Sablonnière, R., Debrose, R., & Benoit, S. (2010). Comparaison de trois conceptualisations de l'intégration identitaire: une étude auprès d'immigrants québécois. *Les cahiers internationaux de psychologie sociale*(4), 661-682.

- Depatie-Pelletier, E., & Robillard, M. D. (2014). Interdiction de changer d'employeur pour les travailleurs migrants: Obstacle majeur à l'exercice des droits humains au Canada. *Revue Québécoise de Droit International*, 26, 163.
- Dioh, M.-L., & Racine, M. (2017). Insertion professionnelle des immigrants qualifiés en technologies de l'information à Québec: À l'encontre des mythes, témoignages d'immigrants. *Relations industrielles/Industrial Relations*, 72(4), 763-784.
- Dobrowolsky, A. (2017). Gender versus Culture Debates and Débâcles: Feminisms, Interculturalism and the Quebec Charter of Values. *Canadian Journal of Political Science/Revue canadienne de science politique*, 50(2), 515-533.
- Dryzek, J. S. (2002). *Deliberative Democracy and Beyond: Liberals, Critics, Contestations*: Oxford University Press on Demand.
- Elgersma, S. (2014). *Les Travailleurs Étrangers Temporaires*. Bibliothèque du Parlement, Ottawa: Service d'information et de recherche parlementaires.
- Fairclough, N. (2003). *Analysing Discourse: Textual Analysis for Social Research*: Psychology Press.
- Faist, T. (2013). The Mobility Turn: A New Paradigm for the Social Sciences? *Ethnic and Racial Studies*, 36(11), 1637-1646.
- Fang, T., & MacPhail, F. (2008). Transitions from Temporary to Permanent Work in Canada: Who Makes the Transition and Why? *Social Indicators Research*, 88(1), 51-74.
- Fischer, F. (2003). *Reframing Public Policy: Discursive Politics and Deliberative Practices*: Oxford University Press.
- Fleury, C., Bélanger, D., & Haemmerli, G. (2018). Les travailleurs étrangers temporaires au Canada: une sous-classe d'employés? *Cahiers québécois de démographie: revue internationale d'étude des populations*, 47(1), 81-108.
- Foster, J. (2012). Making Temporary Permanent: The Silent Transformation of the Temporary Foreign Worker Program. *Just Labour*.
- Freeman, G. P. (1995). Modes of Immigration Politics in Liberal Democratic States. *International Migration Review*, 29(4), 881-902.
- Frozzini, J. (2014). L'interculturalisme et la Commission Bouchard-Taylor. In *L'interculturel au Québec: Rencontres historiques et enjeux politiques*. Montréal: Les Presses de l'Université de Montréal.
- Fudge, J., & MacPhail, F. (2009). The temporary foreign worker program in Canada: Low-skilled workers as an extreme form of flexible labour. *Comparative labor law and policy journal*, 31, 101-139.
- Gagnon, A. C., Odia, Y. F., & Palda, F. (2014). Politique d'immigration au Québec. In *Les défis québécois: Conjonctures et transitions*.
- Galerand, E., & Gallié, M. (2018). Travail non libre et rapports sociaux de sexe—À propos des programmes canadiens d'immigration temporaire. *Canadian Journal of Law & Society/La Revue Canadienne Droit et Société*, 33(2), 223-241.
- Gesualdi-Fecteau, D. (2015). Le droit comme rempart utile? L'usage par les travailleurs étrangers temporaires des ressources proposées par le droit du travail. *Revue générale de droit*, 45(2), 531-578.
- Gesualdi-Fecteau, D. (2016). Le système d'emploi des travailleurs agricoles saisonniers: portrait d'un rapport salarial multipartite. *Relations industrielles/Industrial Relations*, 71(4), 611-638.

- Gravel, S., Bernstein, S., Villanueva, F., Hanley, J., Crespo-Villarreal, D., & Ostiguy, E. (2017). Le recours à l'embauche des travailleurs étrangers temporaires dans les secteurs saisonniers au Québec: Le point de vue des employeurs. *Canadian Ethnic Studies*, 49(2), 75-98.
- Gravel, S., Villanueva, F., Bernstein, S., Hanley, J., Crespo, D., & Ostiguy, E. (2014). Les mesures de santé et sécurité au travail auprès des travailleurs étrangers temporaires dans les entreprises saisonnières. *Perspectives interdisciplinaires sur le travail et la santé*(16-2).
- Gross, D. M. (2017). Conditions for an Efficient Canadian Temporary Foreign Worker Program: The Case of Quebec. *Canadian Ethnic Studies*, 49(2), 99-119.
- Gross, D. M., & Schmitt, N. (2012). Temporary Foreign Workers and Regional Labour Market Disparities in Canada. *Canadian Public Policy*, 38(2), 233-263.
- Habermas, J. (1996). *Between Facts and Norms: Contributions to a Discourse Theory of Law and Democracy*. London: Polity.
- Hajer, M. (2003). A Frame in the Fields: Policymaking and the Reinvention of Politics. In *Deliberative Policy Analysis: Understanding Governance in the Network Society* (Vol. 24, pp. 88-110): Cambridge University Press Cambridge.
- Hall, P. A. (1993). Policy Paradigms, Social Learning, and the State: the Case of Economic Policymaking in Britain. *Comparative politics*, 275-296.
- Hamlin, R. (2014). *Let Me Be a Refugee: Administrative Justice and the Politics of Asylum in the United States, Canada, and Australia*: Oxford University Press, USA.
- Hanley, J. (2017). The “Regionalization” of Immigration in Quebec: Shaping Experiences of Newcomers in Small Cities and Towns. In *Canadian Perspectives on Immigration in Small Cities* (pp. 271-285): Springer.
- Hanley, J., Gravel, S., Lippel, K., & Koo, J.-H. (2014). Travailleurs migrants et accès aux soins de santé: quelle est l'influence de l'admissibilité aux soins sur la trajectoire de la santé au travail? *Perspectives interdisciplinaires sur le travail et la santé*(16-2).
- Hay, C. (2001). The ‘Crisis’ of Keynesianism and the Rise of Neoliberalism in Britain: An Ideational Institutional Approach. In *The rise of neoliberalism and institutional analysis* (pp. 193-218). Princeton: Princeton University Press.
- Hay, C. (2006). Constructivist Institutionalism. In *The Oxford Handbook of Political Institutions*. Oxford: Oxford University Press.
- Herrera, C., & Lachapelle, G. (2010). Politicians, Public Opinion, and Reasonable Accommodation in Quebec. *Quebec Studies*(49), 87-106.
- Hollifield, J. F. (2004). The Emerging Migration State. *International Migration Review*, 38(3), 885-912.
- Holzinger, K., & Knill, C. (2005). Causes and Conditions of Cross-National Policy Convergence. *Journal of European Public Policy*, 12(5), 775-796.
- Horgan, M., & Liinamaa, S. (2017). The Social Quarantining of Migrant Labour: Everyday Effects of Temporary Foreign Worker Regulation in Canada. *Journal of Ethnic and Migration Studies*, 43(5), 713-730.
- Houle, F. (2014). Implementing Québec Intercultural Policy Through the Selection of Immigrants. In *Immigration Regulation in Federal States* (pp. 117-138): Springer.
- Houle, F., Emery, M., & Gayet, A.-C. (2011). Accès au Statut de Resident Permanent Pour les Travailleurs Temporaires Oeuvrant sur le Territoire Québécois. *UNBLJ*, 62, 87.

- Iacovino, R. (2014). Canadian Federalism and the Governance of Immigration. In *The Politics of Immigration in Multi-Level States: Governance and Political Parties* (pp. 86-107): Palgrave MacMillan UK.
- Jabko, N. (2006). *Playing the Market: A Political Strategy for Uniting Europe, 1985–2005*. Ithaca: Cornell University Press.
- Jobert, B. (1989). The Normative Frameworks of Public Policy. *Political studies*, 37(3), 376-386.
- Joppke, C. (2001). The Legal-domestic Sources of Immigrant Rights: The United States, Germany, and the European Union. *Comparative political studies*, 34(4), 339-366.
- Kuhn, T. (1962). The Nature and Necessity of Scientific Revolutions. In *The Structure of Scientific Revolution* (pp. 264). Chicago: University of Chicago Press.
- Labelle, M. (2008). Les intellectuels québécois face au multiculturalisme: hétérogénéité des approches et des projets politiques. *Canadian Ethnic Studies*, 40(1), 33-56.
- Ledent, J., Chicha, M.-T., & Arcand, S. (2017). Integration of Immigrants and Temporary Migrants into the Labour Market in Quebec and Canada: New Perspectives on Contexts and Actors. *Canadian Ethnic Studies*, 49(2), 1-5.
- Lefebvre, S., & Triki-Yamani, A. (2011). Jeunes adultes immigrants de deuxième génération. Dynamiques ethno-religieuses et identitaires. *Canadian Ethnic Studies*, 43(3), 183-211.
- Lenard, P. T., & Straehle, C. (2012). *Legislated Inequality: Temporary Labour Migration in Canada*: McGill-Queen's Press-MQUP.
- Lenoir-Achdjian, A., Arcand, S., Helly, D., Drainville, I., & Laaroussi, M. V. (2009). Les difficultés d'insertion en emploi des immigrants du Maghreb au Québec: une question de perspective. *Choix IRPP*, 15(3), 2-39.
- Malambwe, J.-M. K. (2017). Les immigrants du Québec: Participation au marché du travail et qualité de l'emploi. *Canadian Ethnic Studies*, 49(2), 33-52.
- Malhaire, L., Castracani, L., & Hanley, J. (2017). La défense des droits des travailleuses et travailleurs. Enjeux et défis d'une mobilisation collective à Montréal. *Revue multidisciplinaire sur l'emploi, le syndicalisme et le travail*, 11(1), 32-59.
- March, J. G., & Olsen, J. P. (1983). The New Institutionalism: Organizational Factors in Political Life. *American political science review*, 78(3), 734-749.
- Marois, G. (2009). *La "migration de remplacement" au Québec: à quel point peut-on compter sur l'immigration pour contrer les problèmes démographiques appréhendés?* (Maîtrise ès sciences (M.Sc.) Mémoire), Université de Montréal, Montréal.
- Marsden, S. (2011). Assessing the Regulation of Temporary Foreign Workers in Canada. *Osgoode Hall Law Journal*, 49, 39.
- McLaughlin, J., Wells, D., Mendiburo, A., Lyn, A., & Vasilevska, B. (2017). 'Temporary Workers', Temporary Fathers: Transnational Family Impacts of Canada's Seasonal Agricultural Worker Program. *Relations industrielles/Industrial Relations*, 72(4), 682-709.
- Meintel, D., Piché, V., Renaud, J., Juteau, D., & Germain, A. (Eds.). (2018). *L'immigration et l'ethnicité dans le Québec contemporain*. Montréal: Les Presses de l'Université de Montréal.
- Muller, P. (1995). Les politiques publiques comme construction d'un rapport au monde. In G. P. e. P. W. d. Alain Faure (Ed.), *La construction du sens dans les politiques publiques: Débats autour de la notion de référentiel*. Paris: L'Harmattan.

- Nadeau, S., & Seckin, A. (2010). The Immigrant Wage Gap in Canada: Quebec and the Rest of Canada. *Canadian Public Policy*, 36(3), 265-285.
- Nakache, D., & Dixon-Perera, L. (2015). Temporary or Transitional? Migrant Workers' Experiences with Permanent Residence in Canada. *Institute for Research on Public Policy*(55).
- Nakache, D., & Kinoshita, P. J. (2010). The Canadian Temporary Foreign Worker Program: Do Short-term Economic Needs Prevail over Human Rights Concerns? *IRPP Study*(5).
- Noiseux, Y. (2012). Mondialisation, travail et précarisation: le travail migrant temporaire au cœur de la dynamique de centrifugation de l'emploi vers les marchés périphériques du travail. *Recherches sociographiques*, 53(2), 389-414.
- Pantaleon, J. (2011). Mise en valeur, conversions et reconversions monétaires: les cycles des travailleurs agricoles saisonniers étrangers au Québec. *Altérités: Revue d'Anthropologie du Contemporain*, 8(1).
- Paquet, M. (2014). The Federalization of Immigration and Integration in Canada. *Canadian Journal of Political Science/Revue canadienne de science politique*, 47(3), 519-548.
- Paquet, M. (2016). *La fédéralisation de l'immigration au Canada*. Montréal: Les Presses de l'Université de Montréal.
- Paquet, M. (2019). Subnational Migration States and the New Politics of Immigration. *International Migration*.
- Paquet, M. (2020). Immigration, Bureaucracies and Policy Formulation: The Case of Quebec. *International Migration*, 58(1), 166-181.
- Pellerin, H. (2011). De la migration à la mobilité: changement de paradigme dans la gestion migratoire. Le cas du Canada. *Revue européenne des migrations internationales*, 27(2), 57-75.
- Piché, V. (2008). Les travailleurs migrants, nouveaux non-citoyens du monde. *Possibles*, 32(3-4), 41-51.
- Québec-France. (2008). *Entente entre le Québec et la France en matière de reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles*. URL: <http://www.mrif.gouv.qc.ca/Content/documents/fr/2008-12.pdf>
- Québec-France. (2009). *Déclaration commune entre le Québec et la France sur la coopération en matière de recrutement de la main-d'œuvre*. URL: <http://www.mrif.gouv.qc.ca/content/documents/fr/ententes/2009-A09.pdf>.
- Québec-France. (2010). *Entente entre le gouvernement du Québec et le gouvernement de la République française relative à la mobilité professionnelle et à l'intégration des migrants*. URL: http://www.immigration-quebec.gouv.qc.ca/infolettres/app/forms/fr-qc/TXT_Entente_FR-Qc_mobilite_prof_FIN.pdf.
- PL 71 : Loi sur l'immigration au Québec, 1ère Session, 40ème Législature, Assemblée Nationale du Québec (2014).
- PL 77 : Loi sur l'immigration au Québec, 1ère Session, 41ème Législature, Assemblée Nationale du Québec (2015).
- Québec. (2018). *Loi sur l'immigration au Québec [mise à jour 2018]*. URL: <http://legisquebec.gouv.qc.ca/fr/pdf/cs/I-0.2.pdf>.
- Québec, I. Q. (2005). *Programme des immigrants investisseurs pour l'aide aux investisseurs - Investissement Québec*. URL: <http://legisquebec.gouv.qc.ca/fr/pdf/cr/I-16.0.1,%20R.%203.pdf>.
- Québec, M. C. C. I. Q. (1990). *Au Québec pour bâtir ensemble. Énoncé de politique en matière d'immigration et d'intégration*. Québec URL: <https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn->

- contenu/adm/min/immigration/publications-adm/politiques/PO_batir_ensemble_MIDI.pdf?1545085015.
- Québec, M. I. C. C. (2005). *Les personnes immigrantes formées à l'étranger et l'accès aux professions et métiers réglementés. Rapport du Groupe de travail sur l'accès aux professions et métiers réglementés*. URL: <http://www.mifi.gouv.qc.ca/publications/fr/dossiers/AccesProfessionsMetiers-Rapport200502.pdf>
- Québec, M. I. C. C. (2006a). *Rapport de l'Équipe de travail sur la reconnaissance des diplômes et des compétences des personnes formées à l'étranger*. URL: <http://www.mifi.gouv.qc.ca/publications/fr/dossiers/RapportEquipe-ReconnaissanceDiplomesCompetences.pdf>.
- Québec, M. I. C. C. (2006b). *Règlement sur la sélection des ressortissants étrangers*. URL: <http://legisquebec.gouv.qc.ca/fr/pdf/cr/I-0.2,%20R.%204.pdf>.
- Québec, M. I. C. C. (2007a). *Consultation 2008-2010 : L'immigration au Québec. Partage des responsabilités Québec-Canada. Statuts des personnes se trouvant au Québec. Catégories d'immigration*. URL: <http://www.midi.gouv.qc.ca/publications/fr/planification/Immigration-quebec-partage-responsabilites.pdf>.
- Québec, M. I. C. C. (2007b). *Consultation 2008-2010. La planification de l'immigration au Québec pour la période de 2008-2010*. URL: <http://www.midi.gouv.qc.ca/publications/fr/planification/0810-planification-niveaux.pdf>.
- Québec, M. I. C. C. (2008). *POUR ENRICHIR LE QUÉBEC. Intégrer mieux : Mesures pour renforcer l'action du Québec en matière d'intégration en emploi des immigrants*. URL: <http://www.midi.gouv.qc.ca/publications/fr/mesures/Mesures-Integration-Brochure2008.pdf>.
- Québec, M. I. C. C. (2011a). *Consultation 2012-2015. La planification de l'immigration au Québec pour la période 2012-2015*. URL: <http://www.midi.gouv.qc.ca/publications/fr/planification/planification-20122015.pdf>.
- Québec, M. I. C. C. (2011b). *Consultation 2012-2015. Partage des responsabilités Québec-Canada. Statuts des personnes se trouvant au Québec. Catégories d'immigration*. URL: <http://www.midi.gouv.qc.ca/publications/fr/planification/immigration-quebec-partage-responsabilites-20122015.pdf>.
- Québec, M. I. C. C. (2012). *Portrait statistique des immigrants permanents et temporaires dont le pays de dernière résidence est la France*. URL: <http://www.midi.gouv.qc.ca/publications/fr/recherches-statistiques/Stat-France-2007-2011.pdf>.
- Québec, M. I. C. C. (2013a). *Plan Stratégique 2012-2016. Actualisation – Décembre 2013*.
- Québec, M. I. C. C. (2013b). *Portrait statistique des immigrants permanents et temporaires dont le pays de dernière résidence est la France. 2008-2012*. URL: <http://www.midi.gouv.qc.ca/publications/fr/recherches-statistiques/Stat-France-2008-2012.pdf>.
- Québec, M. I. C. C. (2013c). *Portrait statistique des immigrants permanents et temporaires dont le pays de dernière résidence est la France. 2009-2013*. URL: <http://www.midi.gouv.qc.ca/publications/fr/recherches-statistiques/Stat-France-2009-2013.pdf>.
- Québec, M. I. D. I. (2014). *Rapport annuel de gestion 2013-2014*. URL: https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/immigration/publications-adm/rapport-annuel-gestion/RA_annuel_gestion_2013-2014_MIDI.pdf.

- Québec, M. I. D. I. (2015). *Politique québécoise en matière d'immigration, de participation et d'inclusion. Ensemble nous sommes le Québec*. URL: https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/immigration/publications-adm/politiques/PO_ensemble_quebec_MIDI.pdf.
- Québec, M. I. D. I. (2016). *La planification de l'immigration au Québec pour la période 2017-2019. L'immigration au Québec: Le rôle du ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion et de ses partenaires*. Montréal: Gouvernement du Québec. URL: http://www.midi.gouv.qc.ca/publications/fr/dossiers/DOC_RoleQuebecImmigration.pdf.
- Québec, M. I. D. I. (2017a). *L'immigration temporaire au Québec. 2005-2015*. Québec. URL: http://www.midi.gouv.qc.ca/publications/fr/recherches-statistiques/Portraits_Immigration_Temporaire_2005_2015.pdf.
- Québec, M. I. D. I. (2017b). *Rapport. Comité interministériel sur la reconnaissance des compétences des personnes immigrantes*. URL: http://www.mifi.gouv.qc.ca/publications/fr/dossiers/RAP_ReconnComp.pdf.
- Québec, M. I. D. I. (2018a). *L'immigration temporaire au Québec. 2011-2016*. URL: http://www.midi.gouv.qc.ca/publications/fr/recherches-statistiques/Portraits_Immigration_Temporaire_2011_2016.pdf.
- Québec, M. I. D. I. (2018b). *Rapport annuel de gestion 2017-2018*. URL: https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/immigration/publications-adm/rapport-annuel-gestion/RA_annuel_gestion_2017-2018_MIDI.pdf?1545170975.
- Québec, M. R. C. I. (2004). *Des valeurs partagées, des intérêts communs. Pour assurer la pleine participation des Québécois des communautés culturelles au développement du Québec. Briller parmi les meilleurs. Plan d'action 2004-2007*. URL: <http://www.midi.gouv.qc.ca/publications/fr/planification/PlanAction20042007-integral.pdf>.
- Québec, V. G. (2010). *Rapport du Vérificateur général à l'Assemblée nationale du Québec pour l'année 2010-2011. Chapitre 3: Sélection des immigrants travailleurs qualifiés*. URL: https://www.vgq.qc.ca/fr/fr_publications/fr_rapport-annuel/fr_2010-2011-T1/fr_Rapport2010-2011-T1-Chap03.pdf
- Rajkumar, D., Berkowitz, L., Vosko, L. F., Preston, V., & Latham, R. (2012). At the Temporary–Permanent Divide: How Canada Produces Temporariness and Makes Citizens through its Security, Work, and Settlement Policies. *Citizenship Studies*, 16(3-4), 483-510.
- Rein, M., & Schön, D. (1996). Frame-critical Policy Analysis and Frame-reflective Policy Practice. *Knowledge and policy*, 9(1), 85-104.
- Robillard, C., McLaughlin, J., Cole, D. C., Vasilevska, B., & Gendron, R. (2018). “Caught in the Same Webs”—Service Providers’ Insights on Gender-Based and Structural Violence Among Female Temporary Foreign Workers in Canada. *Journal of International Migration and Integration*, 19(3), 583-606.
- Rocher, F. (2015). Multi-et interculturelisme. *Le Débat*(4), 33-43.
- Salée, D. (2010). Penser l'aménagement de la diversité ethnoculturelle au Québec: mythes, limites et possibles de l'interculturalisme. *Politique et sociétés*, 29(1), 145-180.
- Schmidt, V. A. (2002). Does Discourse Matter in the Politics of Welfare State Adjustment? *Comparative political studies*, 35(2), 168-193.
- Schmidt, V. A. (2008). Discursive Institutionalism: The Explanatory Power of Ideas and Discourse. *Annual review of political science*, 11(1). doi:10.1146/annurev.polisci.11.060606.135342

- Schmidt, V. A. (2010). Taking Ideas and Discourse Seriously: Explaining Change Through Discursive Institutionalism as the Fourth 'New Institutionalism'. *European political science review*, 2(1), 1-25.
- Sheller, M., & Urry, J. (2006). The New Mobilities Paradigm. *Environment and planning A*, 38(2), 207-226.
- Soussi, S. (2013). Les flux du travail migrant temporaire et la précarisation de l'emploi: une nouvelle figure de la division internationale du travail? *Revue multidisciplinaire sur l'emploi, le syndicalisme et le travail*, 8(2), 145-170.
- Soussi, S. (2019). Le travail migrant temporaire et les effets sociaux pervers de son encadrement institutionnel. *Lien social et Politiques*(83), 295-316.
- Soussi, S. A. (2015). Le travail migrant temporaire: une figure hors normes de la division internationale du travail. In *Repenser le travail. Des concepts nouveaux pour des réalités transformées* (ed. M. D'Amours, S.A. Soussi et D-G. Tremblay) (pp. 165-194).
- Stasiulis, D. (2013). Worrier nation: Québec's Value Codes for Immigrants. *Politikon*, 40(1), 183-209.
- Stone, D. (2001). Learning Lessons, Policy Transfer and the International Diffusion of Policy Ideas. *Centre for the Study of Globalisation and Regionalisation working paper*(69/01).
- Strauss, K., & McGrath, S. (2017). Temporary Migration, Precarious Employment and Unfree Labour Relations: Exploring the 'Continuum of Exploitation' in Canada's Temporary Foreign Worker Program. *Geoforum*, 78, 199-208.
- Surel, Y. (2000). The Role of Cognitive and Normative Frames in Policy-making. *Journal of European Public Policy*, 7(4), 495-512.
- Tessier, C., & Montigny, É. (2016). Untangling Myths and Facts: Who Supported the Québec Charter of Values? *French Politics*, 14(2), 272-285.
- Tungohan, E. (2018). Temporary Foreign Workers in Canada: Reconstructing 'Belonging' and remaking 'Citizenship'. *Social & Legal Studies*, 27(2), 236-252.
- Turgeon, L., & Bilodeau, A. (2014). Minority Nations and Attitudes Towards Immigration: The Case of Quebec. *Nations and Nationalism*, 20(2), 317-336.
- Valiani, S. (2013). The Shifting Landscape of Contemporary Canadian Immigration Policy: The Rise of Temporary Migration and Employer-driven Immigration. In L. Goldring & P. Landolt (Eds.), *Producing and negotiating non-citizenship: Precarious legal status in Canada* (pp. 55-70).
- Veronis, L. (2015). Immigrants' Narratives of Inclusion and Belonging in the Transborder City of Ottawa-Gatineau, Canada's National Capital Region. *Canadian Ethnic Studies*, 47(2), 45-65.
- Villanueva, F., Crespo-Villareal, D., Bernstein, S., Hanley, J., Gravel, S., & Ostiguy, E. (2015). Les travailleurs étrangers temporaires au Québec: le paradis, un peu plus loin. *Revue de droit comparé du travail et de la sécurité sociale*, 1, 58-69.
- Yanow, D. (2014). Interpretive Analysis and Comparative Research. In *Comparative Policy Studies* (pp. 131-159): Springer.
- Yerochewski, C. (2014). *Quand travailler enferme dans la pauvreté et la précarité: Travailleuses et travailleurs pauvres au Québec et dans le monde*. Montréal: PUQ.